

*La thérapie auprès d'une clientèle résistante d'hommes ayant commis des actes de violence conjugale et sous contrainte de consultation : rationalisations et stratégies d'intervention d'une ressource d'aide*

Alexandra Fortin

Thèse soumise à la  
Faculté des études supérieures et postdoctorales  
dans le cadre des exigences  
du programme de maîtrise ès art en criminologie

Département de criminologie  
Faculté des sciences sociales  
Université d'Ottawa

© Alexandra Fortin, Ottawa, Canada, 2016

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	iv
RÉSUMÉ.....	v
<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 La violence conjugale : de l'affaire privée à la problématique sociale .....</b>	<b>2</b>
<b>1.2 La violence conjugale : intervenir auprès du conjoint violent .....</b>	<b>5</b>
<b>1.3 Intervenir auprès du conjoint violent, même sous la contrainte .....</b>	<b>6</b>
<b>II. RECENSION DES ÉCRITS.....</b>	<b>9</b>
<b>2.1 Le comportement violent .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2 La violence dans un contexte conjugal .....</b>	<b>13</b>
<b>2.2.1 Définir et reconnaître la violence conjugale.....</b>	<b>13</b>
<b>2.2.2 Les fonctions attribuables à l'adoption du comportement violent.....</b>	<b>18</b>
<b>2.2.3 Les motivations derrière l'adoption du comportement violent.....</b>	<b>21</b>
<b>2.3 Le conjoint violent .....</b>	<b>23</b>
<b>2.3.1 Caractéristiques communes et types de conjoints violents .....</b>	<b>23</b>
<b>2.3.2 La violence et ses implications pour le conjoint qui l'utilise.....</b>	<b>27</b>
<b>2.4 Programmes d'aide aux conjoints violents.....</b>	<b>32</b>
<b>2.4.1 La mise sur pied des programmes d'aide aux conjoints violents .....</b>	<b>32</b>
<b>2.4.2 Assises théoriques et approches d'intervention .....</b>	<b>34</b>
<b>2.4.3 Les facteurs d'adhésion et leur impact sur l'issue du programme .....</b>	<b>36</b>
<b>2.4.4 Les critiques adressées à ces programmes .....</b>	<b>41</b>
<b>2.5 La prise en charge judiciaire en réponse à la violence conjugale.....</b>	<b>42</b>
<b>2.6 La référence judiciaire : un contexte de contrainte.....</b>	<b>47</b>
<b>III. CADRE CONCEPTUEL .....</b>	<b>52</b>
<b>3.1 Gestion des problèmes sociaux par l'intervention psychosociale.....</b>	<b>52</b>
<b>3.2 La résistance .....</b>	<b>54</b>
<b>3.2.1 Résistance et clientèle récalcitrante .....</b>	<b>54</b>
<b>3.2.2 Composer avec les résistances .....</b>	<b>60</b>
<b>3.3 Résistance, Pouvoir et Gouvernamentalité.....</b>	<b>64</b>
<b>3.3.1 Pouvoir .....</b>	<b>65</b>
<b>3.3.2 Subjectivation et objectivation .....</b>	<b>68</b>

3.3.3 La Gouvernamentalité.....	70
3.3.4 La gouvernamentalité et l'objet de recherche.....	73
<b>IV. PROJET DE RECHERCHE.....</b>	<b>74</b>
<b>V. MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>78</b>
5.2 Approche méthodologique.....	79
5.2 Collecte des données.....	80
5.2.1 Entretiens semi-structurés.....	80
5.2.2 Construction du protocole d'entrevue.....	81
5.3 Chercheure comme instrument de recherche.....	81
5.4 Recrutement des participants.....	82
5.5 Implications éthiques de la recherche.....	84
5.6 Traitement des données par théorisation ancrée.....	85
5.6.1 Mise en application de la théorisation ancrée.....	87
5.6.2 La théorisation ancrée en six étapes.....	88
<b>VI. RÉSULTATS.....</b>	<b>91</b>
6.1 Le contexte de contrainte.....	91
6.1.1 Contrainte légale.....	92
6.1.2 Contrainte de l'entourage.....	93
6.2 Compréhension du phénomène de la résistance.....	96
6.2.1 Manifestations de la résistance.....	96
6.2.2 Les sources de résistance.....	101
6.3 Contourner les résistances.....	105
6.3.1 Comment travailler les résistances.....	106
6.3.2 Pourquoi travailler les résistances?.....	119
<b>VII. ANALYSE ET DISCUSSION.....</b>	<b>121</b>
7.1 Pouvoir et gestion d'une problématique sociale.....	122
7.2 La Clientèle.....	125
7.3 Le savoir.....	127
7.4 Les techniques ou stratégies adoptées.....	131
<b>VIII. CONCLUSION.....</b>	<b>135</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>138</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>144</b>

## REMERCIEMENTS

J'aimerais prendre le temps de remercier d'abord et avant tout une personne sans qui ce projet ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui, le superviseur de cette thèse : David Joubert. Un merci sincère pour le soutien, la disponibilité, les conseils et la vision. Ses idées m'ont guidée et ses connaissances inspirée. Il a su clarifier la direction à prendre ainsi qu'enrichir la recherche en plus de m'aider à développer davantage l'œil critique qui m'a permis de mener ce projet à terme.

De plus, je remercie grandement l'organisme *Donne-toi une chance* pour avoir ouvert ses portes à une étudiante en quête de savoir. Merci aux intervenants qui ont accepté de me rencontrer, de partager avec moi leurs idées et expériences. J'aimerais leur témoigner toute ma reconnaissance puisque, sans leur ouverture, leur disponibilité et surtout leur patience, un tel projet de recherche n'aurait su être mené.

Enfin, je tiens à exprimer ici mon entière gratitude envers mes proches, ceux qui ont été à mes côtés et qui m'ont soutenue durant l'élaboration de cette thèse et à travers les épreuves qui auraient pu mettre mon parcours en péril. Merci pour vos encouragements, pour votre écoute et vos conseils, pour avoir cru en moi et avoir su respecter à la fois mes monologues souvent trop émotifs mais aussi mes silences parfois prolongés. Sans votre patience, votre support et votre compréhension, ce projet n'aurait pu voir le jour. Jocelyne, Daniel, Christophe, Veronika et Ryan : mille fois merci.

## RÉSUMÉ

La violence conjugale a été, depuis quelques décennies, définie comme une problématique sur laquelle notre société a voulu se pencher. L'essor de sa dénonciation fut fulgurant et la prise en charge des personnes qui en sont victimes d'abord priorisée. Puis, l'idée d'intervenir aussi auprès de celui qui était auteur de ces actes de violence fit son chemin. C'est ainsi que les ressources d'aide aux conjoints violents firent leur apparition. Rapidement, le système judiciaire vit en ces organismes une réponse à la violence conjugale. Ainsi, des conjoints violents se voient désormais être l'objet de références judiciaires dans le but d'entamer une démarche thérapeutique auprès de tels programmes. De ceux-là : l'organisme *Donne-toi une chance*. La présente thèse consiste en une analyse, par théorisation ancrée, de propos recueillis par le biais d'entretiens semi-directifs auprès des intervenants œuvrant au sein de cette ressource d'aide. Elle vise à mettre en lumière les rationalisations, conceptions et interprétations derrière le travail des intervenants. De plus, elle propose de poser un regard critique sur l'impact de ces rationalisations qui guident les stratégies d'intervention de l'organisme afin de faire face aux résistances qu'il décèle chez sa clientèle faisant l'objet d'une contrainte de consultation.

## **I. INTRODUCTION**

La violence conjugale intéresse nombre de chercheurs, étudiants, intervenants et activistes issus d'une panoplie de domaines tels la psychologie, la sociologie, le droit, le service social et la criminologie. Plusieurs s'attarderont au sort des victimes de cette problématique répandue, ayant souvent été identifiées comme étant les femmes et leurs enfants. D'autres s'intéresseront plutôt au travail qui peut être fait auprès de celui à qui l'on attribue l'initiative de cette dynamique de violence au sein de son couple, auprès de l'homme qui adopte de tels comportements, auprès de celui qui portera parfois le poids de l'agression, bref, auprès du conjoint violent. C'est dans cette optique que la présente recherche fut pensée. Cette thèse se veut d'abord et avant tout une réflexion critique sur certains aspects du travail effectué par les professionnels de la violence conjugale auprès des hommes qui adoptent des comportements de violence au sein de leur relation de couple. Les pages qui suivent permettront de poser un regard sur le travail des professionnels qui interagissent auprès d'auteurs de violence conjugale, en s'intéressant à leur propre conception de la résistance de même qu'aux stratégies qui ont été développées au fil de leur pratique afin de favoriser l'adhésion d'une clientèle parfois contrainte de faire appel à leurs services. Mais avant toute chose, il importe de contextualiser cette problématique complexe qu'est la violence conjugale et qui, nous le verrons, peut comporter bien des défis tant pour ceux qui la vivent de près que pour ceux qui interviennent professionnellement auprès de ces derniers.

## **1.1 La violence conjugale : de l'affaire privée à la problématique sociale**

En s'intéressant tout d'abord à une lecture plutôt féministe de la violence conjugale, on se rend compte que les rapports d'inégalité entre les sexes ne dateraient en fait pas d'hier. Au Canada comme ailleurs dans le monde occidental, c'est surtout au courant des dernières décennies que les rapports inégalitaires entre hommes et femmes ont été soulevés, critiqués et dénoncés. Le XX<sup>e</sup> siècle a notamment été marqué par ce souci, nouveau mais en rapide développement, pour la parité homme-femme. Un fait marquant de l'histoire des femmes canadiennes consistera en l'obtention du statut juridique de personne que la Femme obtiendra en 1929 (Rinfret-Raynor et Cantin 1994). Avant cela, elle relevait de son père, de son mari, de son frère, de son fils même. Bref, elle était sous l'autorité légale de l'homme auquel elle appartenait. Un rôle socialement défini auquel, forcément, l'homme aussi devait s'adapter. À cette époque, le pouvoir est masculin et le contrôle d'une épouse par son mari n'est pas chose rare. Il s'agit plutôt d'un fait socialement accepté.

Puis, peu à peu, les sociétés occidentales s'intéressèrent de plus près au statut social accordé à la Femme au sein de leurs populations. Au Québec, le rythme ralenti qui fut observé durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle en ce qui a trait aux avancements du statut de la Femme connut un essor fulgurant à partir des années 60. Une redéfinition des rôles sociaux, des interactions homme-femme et des valeurs véhiculées s'en suivirent.

C'est dans un tel contexte que s'inscrit notamment l'intérêt marqué des mouvements féministes envers à une relation hiérarchique bien précise, un rapport de force qui leur apparaissait plus répandu que dénoncé ; celui de l'exercice d'un pouvoir ou d'un contrôle

du conjoint sur sa conjointe. Une problématique venait alors d'être mise en lumière ; celle de la violence conjugale. Cette problématique, elle avait pourtant longtemps été considérée comme une affaire privée, comme une dynamique qui ne regardait que le couple qu'elle concernait. Or, petit à petit, la violence conjugale s'inséra au sein des préoccupations sociales. Pour les mouvements féministes, elle devint en quelque sorte le symbole de l'inégalité homme-femme.

Cette violence, nous l'avons dit, elle a d'abord été traitée comme appartenant au domaine du « privé ». À ce propos, Keeling et Mason (2008) racontent: « Historiquement, la violence entre partenaires intimes (VPI) a été relayée au plan du domaine privé, a été identifiée comme un sujet dont on ne pouvait parler ou qui ne pouvait être abordé dans le domaine public. La VPI demeurait « derrière les portes closes », était l'objet de « rumeurs » et de chuchotements chez les voisins [notre traduction] » (*Ibid.*, p. 2). À cette époque, le consensus social voulait que toute personne externe à la relation ne soit concernée par la problématique. C'était avant. Avant les années 70. Avant que les mouvements féministes ne s'allient et dénoncent (Prud'homme, 1992) et que de plus en plus d'acteurs sociaux refusent de continuer ce tabou. Avant que, petit à petit, « l'affaire privée » devienne une affaire publique, un problème social, un crime punissable devant la loi (Rinfret-Raynor et Cantin, 1994).

Encouragés par une société patriarcale, les hommes de chez nous avaient parfois été modelés pour être dominants, forts, respectés... craints. C'est du moins la socialisation à laquelle certains d'entre eux ont été soumis. Les cultures et les religions l'affirmaient ; la place de la femme était à la soumission de son mari (Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 1995). En effet, certains auteurs avanceront qu'en se penchant sur ce problème



qui les touchaient en si grand nombre, les femmes « ...ont ainsi compris que la violence est un résultat de l'enracinement des valeurs traditionnelles de la famille qui attribue un rôle d'autorité aux hommes et un rôle de service ou de soutien aux femmes » (Prud'homme 1992, p.4). Voilà que, soudainement, tout un mouvement s'organisait alors que l'on s'élevait pour donner la parole aux victimes de ces relations où les actes de violence passaient jadis sous silence. Le sujet de la violence conjugale débarquait sur la place publique. Non sans heurts ou sans opposants. Mais voilà qu'on en parlait, de plus en plus. Et, surtout, qu'on l'acceptait moins.

À travers le temps et les démarches ardues, un premier message commençait à voir le jour et à se propager tranquillement. Ce message même qui disait aux victimes : ne restez pas seules. On encourageait davantage la dénonciation des actes de violence subis. C'est dans cette vague de soudaine prise de conscience collective que quelques organismes furent mis sur pied au Québec. On souhaitait ainsi venir en aide à cette nouvelle clientèle qui, soudainement, se voyait attribué le statut de « victime » pour la violence vécue à la maison. Ces victimes, nous l'auront compris, étaient à l'époque reconnues comme étant de sexe féminin. Dans les années 1970, des maisons d'hébergement ouvraient peu à peu leurs portes, accueillant donc les femmes aux prises avec un conjoint violent, leur permettant de quitter l'habitation qu'elles partageaient avec leur agresseur (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, 2015).

Puis, au fil du temps, alors que la société commençait à se faire à l'idée que les femmes avaient en effet acquis ce droit de dénoncer un conjoint abusif, un nouveau message faisait son entrée et poussait encore plus loin la prise de conscience. Ce message en était un de dénonciation de masse, de partage de responsabilité. Soudainement, ce n'était plus

uniquement la femme qui avait droit de parole face à la violence conjugale et qui avait le devoir de s'y opposer, c'était l'affaire de tous. La dénonciation ne reposait désormais plus uniquement sur les épaules des victimes de violence, elle était maintenant la responsabilité de tous et chacun. Une nouvelle tangente allait même jusqu'à avancer que de fermer les yeux devant des actes de violence conjugale s'apparentait à y participer. L'inaction est désormais associée à la complicité.

L'idée de l'importance d'apporter de l'aide aux victimes de violence conjugale a fait son chemin. Les ressources leur apportant support et réconfort se sont multipliées et la nécessité de leur existence a été de plus en plus reconnue et acceptée. Alors surtout que les témoins se sentaient de plus en plus interpellés par la violence à laquelle ils assistaient, le nombre de dénonciations par le biais de plaintes aux différents corps policiers de la province de Québec connaissait une hausse fulgurante (*Ibid.*).

## **1.2 La violence conjugale : intervenir auprès du conjoint violent**

En 1986, on assista finalement à la judiciarisation de certains actes associés à la violence conjugale. Nombre des plaintes recueillies se retrouvaient désormais traitées par le système judiciaire (*Ibid.*). Et si c'est le visage de la femme victime de violence conjugale que l'on associait à cette problématique dans l'imaginaire collectif, notamment par le biais des médias et des campagnes de sensibilisation, le visage qui revenait le plus souvent devant chacun des acteurs du système judiciaire était plutôt porteur de traits masculins. Ce que l'on voyait de la violence conjugale au sein du système de justice, c'était un homme. Un homme agresseur. Un homme agressif ? Un homme qui souffre? Bref, un conjoint violent.

C'est ainsi que s'inscrivit, petit à petit et dans une société qui s'est donné le mandat de s'opposer à la violence conjugale, de la dénoncer, de la refuser, d'agir et de la traiter, la nécessité d'intervenir non seulement auprès de la victime mais aussi auprès de son agresseur. Parce que, si l'on souhaite mettre un terme à cette violence, nombreux sont les auteurs qui défendront la pertinence de s'attarder aux deux protagonistes impliqués dans la relation, à la victime aussi bien qu'à l'auteur des gestes reprochés (Dubé, Rinfret-Raynor et Drouin, 2005). Plusieurs se demandèrent si le conjoint violent était « traitable » ou s'il pouvait être « rééduqué ». On avança l'idée que ses comportements violents pourraient être enrayés ou peut-être amoindris, du moins.

C'est à partir de ce moment que l'on assista, dans les années 1980, soit une dizaine d'années après la mise sur pied des services aux victimes de violence conjugale, à l'élaboration de programmes d'aide aux conjoints violents. Si l'on ne comptait que quatre programmes dans tout le Canada en 1981 (Santé Canada, 1994), on dénombre aujourd'hui, et au Québec seulement, 30 organismes faisant partie du regroupement *À Cœur d'homme*, un regroupement provincial d'organismes travaillant auprès des hommes ayant commis des actes violents (*À Cœur d'homme*, 2015). De ceux-ci : *Donne-toi une chance*, organisme qui couvre la grande région de Gatineau et sur lequel nous reviendrons sous peu aux fins de la présente recherche.

### **1.3 Intervenir auprès du conjoint violent, même sous la contrainte**

Dans un contexte où la violence conjugale est de plus en plus dénoncée, on fait actuellement face à une réalité selon laquelle la prise en charge de cette problématique par système judiciaire a été désignée comme nécessaire. Il importe maintenant de préciser que la réponse pénale au phénomène de la violence conjugale inclut de plus en plus la

référence à des programmes d'aide en violence. Dans cette optique, il nous apparaît clair que la question de l'imposition de services thérapeutiques aux hommes ayant été identifiés comme conjoints violents se doit d'être soulevée et étudiée. Tel que mentionné, de nombreux organismes dont la mission est d'offrir des services thérapeutiques aux hommes ayant adopté des comportements de violence en contexte conjugal ont vu le jour dans les dernières décennies et, nous le verrons, une bonne partie de leur clientèle leur est référée par des acteurs du système judiciaire. Cette clientèle, souvent involontaire et qui pourrait être identifiée comme résistante aux changements, est parfois qualifiée de récalcitrante. Les professionnels qui œuvrent auprès de ces hommes sont donc appelés à ajuster leurs pratiques ainsi que leurs interventions afin s'adapter à la réalité de clients contraints d'entamer une démarche de changement. C'est pourquoi la présente recherche a pour but de dresser un portrait des adaptations qu'une ressource spécialisée en la matière a dû opérer au fil des années afin de s'assurer de répondre à cette clientèle pénalement référée, et ce en s'intéressant à la production de connaissances sur le sujet qui se dégage de l'expérience de son équipe clinique. Au fil des pages, nous tenterons de répondre à la question suivante : « Quelles sont les rationalisations et perceptions qui permettent aux intervenants œuvrant auprès d'hommes ayant commis des actes de violence conjugale d'adapter leurs stratégies d'intervention de sorte qu'ils composent avec les résistances induites chez leur clientèle en contexte d'aide contrainte? ».

Afin de répondre à cette question, il importera d'abord de situer et définir certains concepts. Nous commencerons alors par nous doter de quelques connaissances en ce qui a trait au comportement violent en contexte conjugal, en prenant soin d'en préciser les différentes formes. Par la suite, nous dresserons un bref historique de la reconnaissance

de la violence conjugale en tant que problématique sociale, en passant par les fonctions et motivations que les recherches ont aidé à soulever par rapport à son recours au sein d'une relation. Puis, nous aborderons brièvement le sujet du conjoint violent au masculin avant de proposer un survol des grandes lignes relatives à l'existence, à la composition et à l'utilisation des programmes d'aide qui interviennent auprès des hommes ayant adopté des comportements de violence conjugale. Ensuite, nous nous intéresserons à la prise en charge judiciaire de cette problématique sociale et, par le fait même, aux notions de base de la référence judiciaire aux services thérapeutiques et de l'aide contrainte. Nous nous doterons d'un cadre conceptuel, nous aidant à raffiner notre lecture de la problématique en nous attardant à la fois à la gestion des problèmes sociaux par l'intervention psychosociale et au concept de la résistance en contexte thérapeutique. Finalement, nous nous pencherons sur les concepts foucaaldiens du pouvoir et de la gouvernementalité.

Une fois la totalité des concepts pertinents identifiés, nous présenterons brièvement les composantes propres au projet de recherche en soi et nous attarderons par la suite à la méthodologie de recherche retenue ainsi que l'échantillon utilisé pour l'exécution de la présente étude. Après avoir partagé les résultats obtenus à partir des données recueillies, il ne restera qu'à en présenter l'analyse et discussion ainsi que la conclusion découlant de la réalisation de cette recherche.

## **II. RECENSION DES ÉCRITS**

### **2.1 Le comportement violent**

En tout premier lieu, avant même de se questionner sur la nature ou les motivations des individus qui adoptent un comportement violent ainsi que sur les stratégies développées afin d'intervenir auprès d'eux, il importe de définir ce que signifie globalement le terme « violence ». Il s'agit en effet d'un terme largement utilisé pour décrire des comportements qui diffèrent souvent les uns des autres et auxquels certains facteurs descriptifs et explicatifs ont été associés. Ceci étant dit, notons que des auteurs se sont efforcés de présenter, à travers leurs travaux de recherche et l'émission de théories sur le sujet, leur conception de ce phénomène. Intéressons-nous d'abord aux comportements spécifiques qu'ils ont identifiés comme étant une manifestation de la violence.

En ce qui a trait au contexte bien précis de la violence conjugale, sur lequel nous élaborerons davantage ultérieurement, les recherches ont déterminé que l'utilisation de la violence au sein d'une relation pourrait prendre différentes formes. La violence semble de plus en plus être considérée par les chercheurs comme pouvant être définie par plusieurs comportements adoptés qui, regroupés et additionnés, apparaissent plus violents que lorsqu'ils sont traités individuellement. « Une définition étendue de la violence (...) permet notamment de lier ensemble des gestes de nature et d'intensité différentes qui ont néanmoins des effets similaires et cumulatifs sur la personne » (Brodeur, 2003, p. 160) C'est pourquoi il apparaît pertinent de définir, dès lors, les différents comportements auxquels on fait référence lorsque l'on évalue la présence ou non de violence au sein d'une relation.

Tel que mentionné, le terme « violence » englobe, selon différents points de vue, une panoplie de gestes, d'actes, de comportements, voire même d'attitudes qui peuvent avoir plus ou moins de points communs. C'est pourquoi, au fil du temps, on remarque que différents types de violence se sont dessinés au sein des analyses du phénomène rapportées par les auteurs qui s'y sont attardés. Bien qu'il s'agisse là d'une catégorisation qui pourrait être modifiée et encore précisée avec les années et les époques, il existe de plus en plus un consensus social quant aux sphères dans lesquelles la violence peut apparaître au sein d'un couple. C'est ainsi que de plus en plus de documents officiels de même que les fondements de plusieurs organismes travaillant tant auprès des femmes victimes de violence que des hommes exerçant ces comportements parleront de différentes formes de violence. *À cœur d'homme* (2015), le regroupement des organismes québécois qui travaillent auprès des hommes violents, propose actuellement six formes de violence conjugale, lesquelles sont : physique, psychologique, verbale, spirituelle, sexuelle et économique.

### *Violence physique*

La violence physique est certainement la plus visible d'entre toutes puisqu'elle fait référence à des gestes posés pouvant mener à des blessures. Nous en retiendrons la présentation suivante, telle qu'en fait Santé Canada (2000, p.3) : « L'agression physique comprend l'agrippement, l'immobilisation, les gifles, les coups de poing, la bousculade, l'étranglement, les morsures, les coups de pieds, le secouement... » À cette description, ajoutons que cette forme de violence peut aussi comprendre tout comportement qui priverait une personne des soins de base nécessaires à sa survie. Il s'agit de la forme de

violence la plus réprimandée socialement et de celle qui suscite le plus fréquemment l'intervention judiciaire (À Cœur d'Homme, 2015).

### *Violence verbale*

Cette forme de violence est comprise comme étant généralement jumelée à une ou à plusieurs des autres formes. Comme son nom l'indique, elle passe par la parole. « Sarcasmes, insultes, hurlements, propos dégradants et humiliants, chantage et menaces » sont autant d'exemples des comportements que cette catégorie englobe (*Ibid.*). Le fait de menacer quelqu'un de lui faire subir un acte de violence ou encore de le menacer de mort entre aussi dans cette catégorie (Hoff, 1994).

### *Violence psychologique*

La violence psychologique est reconnue pour être beaucoup plus sournoise que les autres types de violence, souvent caractérisée par la répétition d'agissements et de paroles sur une période assez longue. *À cœur d'hommes* (2015) met en garde sur la difficulté à la fois pour la victime et pour l'entourage de celle-ci de la déceler. « La violence psychologique englobe les manifestations d'une jalousie excessive, la méfiance, la domination (...) Les formes non verbales de violence psychologique peuvent inclure des regards furieux, des menaces du poing, une intimidation physique et des coups sur les portes et les murs » (Santé Canada, 2000, p.4).

### *Violence spirituelle*

Il s'agirait là de la forme la plus méconnue de toute, celle qui touche aux croyances et aux pratiques religieuses. Elle peut être caractérisée par le fait d'empêcher l'autre de



pratiquer une religion, d'en force la conversion ou encore de ridiculiser les croyances spirituelles du conjoint (À cœur d'homme, 2015).

### *Violence sexuelle*

Cette forme de violence, plutôt taboue, n'a pas toujours été reconnue comme partie prenante de la violence conjugale. Pour preuve, notons que ce n'est que depuis 1983 que le code criminel canadien reconnaît l'agression sexuelle inclut le viol conjugal comme une infraction (*Ibid.*). La violence sexuelle en contexte conjugal peut se manifester par « ... un viol, [le] fait d'exiger une relation sexuelle de façon dégradante pour la victime, (...) l'utilisation d'objets de pénétration [ainsi que] toute forme de violence physique infligée à des parties sexuelles du corps pendant l'activité sexuelle » (Santé Canada, 2000, p.4).

### *Violence économique*

Elle est perçue comme une violence qui touche directement l'aspect financier, souvent dans un contrôle des avoirs et dans le but d'empêcher l'autonomie. Santé Canada fournit ici des exemples de comportements associés au contrôle financier au sein du couple : « L'exploitation financière englobe le fait de refuser à une femme l'accès aux ressources financières de la famille ou de lui cacher l'existence de telles ressources, (...) de lui interdire de travailler ou d'intenter des poursuites de manière à épuiser ses ressources financières » (*Ibid.*, p.5).

## **2.2 La violence dans un contexte conjugal**

Nous avons survolé les grandes lignes du comportement violent, en nous attardant surtout aux différentes formes que celui-ci peut prendre. Selon cette catégorisation du phénomène, nous avons alors vu que la violence peut se manifester des diverses façons. De manière un peu plus ciblée, il faut se rappeler que la présente recherche s'intéressera à l'utilisation de la violence dans un contexte bien défini, celui de la relation de couple. Pouvant se manifester à travers nombre de contextes et être dirigé envers différentes cibles, il importe de spécifier que la violence abordée ici ne concerne que celle qui peut survenir entre partenaires de vie. Alors donc, avant même de nous pencher plus en profondeur sur l'intervention effectuée auprès des hommes qui adoptent des comportements de violence envers leur conjointe, il importe de s'intéresser à quelques spécificités reliées à la problématique bien distincte que représente l'utilisation de la violence dans un contexte conjugal.

### **2.2.1 Définir et reconnaître la violence conjugale**

Il convient d'apporter dès maintenant un important bémol à ce qui sera présenté ci-dessous, celui selon lequel la violence n'a pas de genre. En effet, nombreux sont les auteurs qui rappelleront au lecteur que la violence des femmes existe et que des hommes peuvent être violentés par leur conjointe, de même que des enfants par leur mère (Shepperd, 2008 ; Santé Canada, 1994). Et c'est sans compter la présence de violence au sein des couples homosexuels. Se basant sur son expérience auprès des familles vivant une dynamique de violence, Cools (2008) avait d'ailleurs émis la mise en garde suivante et que nous prendrons ici en considération dans notre compréhension du phénomène :

« Les données empiriques sur la violence à l'intérieur des relations de couple ainsi qu'à l'intérieur des familles confirment que la violence domestique a été faussement interprétée comme une violence envers les femmes et comme un problème de genre, une question de femmes. Les hommes et les femmes sont équitablement capables de violence et d'agression et ont perpétré ces actes depuis des siècles. La violence et l'agression sont ne pathologie des relations d'intimité et non une pathologie des mâles de notre espèce [notre traduction] » (*Ibid.*, p.92).

Cela dit, la présente recherche se concentrera néanmoins sur la violence des hommes envers leur compagne, sans toutefois banaliser celle exercée par les femmes, pour la seule raison qu'elle porte précisément sur l'aide qui est proposée et apportée à une clientèle très spécifique, celle des conjoints violents au masculin. De ce fait, permettons-nous maintenant un survol des connaissances accessibles à ce jour en matière de violence conjugale masculine.

Au fil des années, les définitions rattachées à la violence conjugale se sont raffinées quoique, pour certains auteurs, il apparaît difficilement réalisable de dresser une ligne qui départagerait ce qui est violent et ce qui ne l'est pas. Dès lors, il importe de spécifier que plusieurs auteurs ont comme prémisse celle que la manière dont cette violence est vécue au sein d'un couple est personnelle et qu'elle n'est pas nécessairement perçue par tous les partenaires ou par tous les couples de la même façon.

À titre d'exemple, notons d'abord que la perception qu'aura une victime de sa situation de couple dépendra, entre autres, de son passé et de son vécu. L'auteure Paula Nicolson (2010) s'est intéressée de près au discours tenus par plusieurs femmes violentées et soutient qu'il est possible pour une conjointe de s'habituer à certains comportements adoptés par son conjoint, si bien qu'elle ne se considérera pas victime de ceux-ci. De ce fait, il est à noter que ce qui est dénoncé par une femme comme étant de la violence à son

endroit ne le sera pas nécessairement par une autre. C'est d'ailleurs pourquoi il importe, pour les chercheurs qui s'intéressent à la problématique de la violence conjugale, de se doter d'une définition détaillée qui leur permette de trancher sur la présence ou non de violence au sein d'une relation lorsqu'ils tentent d'en mesurer la présence au sein de leurs recherches.

Conséquemment, les autorités gouvernementales de plusieurs pays se sont donné comme mandat de mettre en mots la violence subie par ces femmes, qu'elle soit identifiée ou non comme telle par les victimes, en dressant le portrait global de ce que devrait socialement être compris comme étant la violence conjugale. On voit alors apparaître des balises, des limites qui encadrent et départissent le comportement accepté en contexte de relation amoureuse du comportement violent. Ce fut notamment le cas du gouvernement de la province canadienne du Québec qui s'intéressa non seulement à ce que représente et englobe l'expression « violence conjugale », mais aussi à la manière dont on devrait la traiter en tant que société. D'abord, notons que dans sa publication de 1995 intitulée « Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale » et précisant sa *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, le Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec statua sur les grandes lignes de la violence conjugale en en décrivant la nature. On peut y lire :

« La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie » (*Ibid.* p.23).

Cinq ans plus tard, soit en 2000, Santé Canada publie, à l'échelle nationale, un guide à l'attention des intervenants qui travaillent spécifiquement auprès des conjoints adoptant des comportements violents et dans lequel il reprend les informations énoncées ci-haut, mais en y précisant que « [l]a violence peut se produire au sein de couples vivant ensemble ou de couples séparés, quel que soit l'état matrimonial » (*Ibid.* p.3). On élargit ici les balises socialement établies et on nous confirme qu'au Canada, on peut être victime ou auteur de violence conjugale même si l'on n'est pas marié et même si notre relation amoureuse a pris fin.

Si les définitions globales associées à la violence conjugale semblent se recouper à l'intérieur du Canada, nous observerons que celles-ci tendent aussi à s'unifier à travers les différents pays occidentaux. À titre d'exemple, notons que, dans son ouvrage portant sur la réhabilitation des conjoints violents, Bowen (2011) se réfère à la définition officielle adoptée par les autorités judiciaires et policières de Grande-Bretagne et qui implique que l'abus psychologique, physique, sexuel, financier ou émotionnel constitue de la violence conjugale lorsqu'il survient « ... entre des adultes étant ou ayant été des partenaires intimes ou des membres d'une famille, quels que soient leur genre ou leur orientation sexuelle [notre traduction] » (*Ibid.*, p.4).

Il importerait d'ajouter à ce portrait de la violence conjugale que des études, s'intéressant toujours au traitement sociologique de cette problématique, ont démontré « ... qu'il s'agit d'un phénomène qui transcende les classes sociales et les cultures, et dont l'ampleur demeure difficile à mesurer étant donné le caractère privé qui pèse encore aujourd'hui sur cette réalité » (Rinfret-Raynor et Cantin 1994, p.231).

De plus, de leur côté, Dobash, Dobash, Cavanagh et Lewis (2000) ont observé que le comportement violent adopté en contexte conjugal varie grandement en terme de fréquence et d'intensité au sein de différents couples. Cet énoncé semble d'ailleurs tout aussi applicable à l'intérieur d'un même couple puisque les auteurs soulignent que la violence tend à évoluer au fur et à mesure que le couple s'y habitue. Ils ajoutent que, plus le cycle de la violence s'installe au sein de la relation, moins l'auteur des comportements de violence risque d'être à même de saisir les conséquences négatives que ceux-ci engendrent. Selon leurs observations, les auteurs présentent un portrait de la violence conjugale qui en est un de mouvement et d'évolution.

Question alors de préciser la détermination de la présence ou non de violence conjugale au sein d'une relation, nous nous intéresserons aux travaux de Poupart (2012). En effet, l'auteure a proposé quatre critères desquels on devrait tenir compte lorsque l'on évalue la présence de violence au sein d'un couple. Dans un premier temps, elle soutient que la définition de la violence conjugale à laquelle elle adhère doit comporter un élément de domination. Puis, pour parler de violence conjugale, l'auteure considère que les faits reprochés doivent persister dans le temps. Enfin, elle réitère la présence de comportements appartenant à au moins une des formes de violence énumérées précédemment avant d'insister sur la présence de conséquences au sein du couple. En effet, selon si l'on en croit la définition proposée, la violence conjugale ne pourrait être reconnue comme problématique que lorsque des conséquences sont perceptibles au sein du couple ou de la famille.

### **2.2.2 Les fonctions attribuables à l'adoption du comportement violent**

Nous avons déterminé les grandes lignes traduisant la complexité du phénomène de la violence conjugale. Maintenant, nous nous intéresserons davantage à la fonction qui pourrait être attribuée à l'emploi de la violence au sein d'une relation. Avant toute chose et en accord avec les différents éléments présentés précédemment, il importe désormais de préciser quelque peu notre définition que nous utiliserons du terme « violence ». Nous débuterons par en regarder la composition telle que la présente Hoff dans un guide traitant de la violence préparé pour Santé Canada (1994, p.6) :

« La violence est l'emploi de la force physique et du pouvoir au détriment d'autrui (habituellement dans l'intention de dominer, d'affaiblir ou de blesser l'autre). (...) Il s'agit (...) d'un comportement qui relève des domaines aussi bien judiciaire qu'éthique et médical, une question complexe ayant des ramifications morales, socioculturelles, politiques et personnelles ».

La violence telle que conçue de cette façon serait donc un acte de contrôle sur l'autre, l'imposition d'une force. Il s'agit d'une interaction entre un individu qui vise l'obtention ou la réassurance d'un pouvoir, et ce dans des contextes très diversifiés. Si tant de composantes peuvent être associées à la définition du terme « violence », il va sans dire que certains professionnels, qui auront développé un intérêt marqué par rapport à ce comportement, ont eu le souci de développer une vision peut-être un peu plus concise de ce qu'ils entendent théoriquement par l'emploi du terme « violence ». En s'attardant à ce qu'en disent les chercheurs du comportement humain qui ont adhéré à une conception plutôt socio-psychologique de la violence, on remarque que certaines caractéristiques spécifiques reviennent et se recourent d'un auteur à l'autre.

À titre d'exemple, mentionnons que, dans un ouvrage portant sur la psychologie de la violence, Toch (1992) aborde entre autres la fonction instrumentale de la violence. Cette dernière pourrait se voir être associée à la compréhension du phénomène qui implique l'imposition d'un pouvoir sur autrui. En effet, Toch présente le comportement violent comme un réflexe adaptatif à certains contextes développé en lien avec des expériences antérieures. Il explique que, dans une perspective à la fois psychologique et sociologique, des théoriciens ont proposé une vision selon laquelle la violence aurait fait son apparition dans les comportements de certaines personnes qui en font usage en lien des expériences passées. Ces auteurs de violence auraient alors plutôt pu apprendre à bénéficier de leurs comportements violents. La violence instrumentale serait donc, dans cette perspective, utilisée pour ce qu'elle apporte à son auteur. L'imposition d'une force, d'un pouvoir, aurait alors une finalité. En outre, la notion de valeur instrumentale de la violence laisse entendre que le comportement violent consiste en un outil utilisé par l'homme pour tenter d'exprimer ce qu'il ressent ou obtenir ce qu'il désire. « [Le geste violent] trouve sa source dans les attentes, les désirs et les buts plus ou moins conscients que l'individu poursuit » (Brodeur, 2003, p.161). Selon Toch (1992), il s'agit là d'une violence qui a un sens pour la personne qui l'adopte.

À ce propos, d'une perspective que certains auteurs attribuent parfois au mouvement féministe et qui associe la violence conjugale à la prise de pouvoir et la domination de l'autre, il faut souligner que des chercheurs ont plutôt migré vers une conception plus nuancée des fondements de la violence conjugale. Ainsi, certains auteurs avancent davantage que la dynamique de violence n'est pas nécessairement la même au sein de tous les couples. Selon cette interprétation du phénomène, la violence conjugale pourrait



alors à la fois être attribuée à l'imposition d'un pouvoir sur l'autre tout comme à d'autres facteurs pouvant entrer en jeu. Cette explication du phénomène nous apporte à considérer maintenant les travaux de Johnson (2008), lequel propose qu'il puisse exister plus d'un type de violences en situation conjugale. Sans rejeter l'idée qu'une relation de pouvoir puisse s'installer au sein d'un couple, l'auteur complète et nuance cette affirmation. En effet, Johnson, se basant globalement sur l'élément de contrôle lié à la violence conjugale mais aussi sur celui de la réaction au conflit, met l'accent sur les différences de contextes et de situations pouvant subvenir au sein d'une relation de couple identifiée comme présentant des éléments de violence. En outre, il propose quatre types de violences conjugales distinctes.

Tout d'abord, l'auteur introduit la notion de *terrorisme intime*, laquelle n'est pas étrangère aux notions de pouvoir ou de domination sur l'autre énoncés précédemment. Il s'agit d'une forme de contrôle, qui peut parfois prendre la forme d'une coercition, sur la partenaire. Puis, le deuxième type de violence présenté par Johnson, la *résistance violente* fait quant à elle plutôt référence à la réaction violente que pourrait développer le partenaire face aux comportements abusifs de son conjoint. Ici, l'adoption de comportements violents ne poursuit pas un même but alors que la protection ou la défense sont mises de l'avant. Enfin, le troisième type de violence pouvant faire apparition au sein d'une relation de couple en est une dite *situationnelle* selon Johnson. Cette dernière relève davantage des conflits entre partenaires et de leur gestion difficile. La notion de contrôle, de pouvoir sur l'autre, n'apparaîtrait pas ou peu alors dans la dynamique relationnelle du couple en question. L'auteur insiste aussi sur le fait que ce type de violence est souvent exercé par l'un ou l'autre des deux partenaires. Enfin,

Johnson rappelle que la violence conjugale peut être mutuelle et qu'elle peut donc d'apparenter davantage à une dynamique relationnelle dans laquelle les deux partenaires sont impliqués.

### **2.2.3 Les motivations derrière l'adoption du comportement violent**

D'autre part, on remarque que l'un des intérêts portés par les chercheurs à l'égard de la violence consiste en la motivation qu'ils attribuent à l'adoption des actes violents ainsi que l'utilisation qui en découle. Dans son ouvrage portant précisément sur la violence entre partenaires de vie, Windstok (2013) recense justement deux grandes théories quant à l'explication que les chercheurs ont tenté d'attribuer par rapport à l'origine du comportement violent : la théorie de la frustration-agression et la théorie de l'apprentissage social. D'abord, la première soutiendrait que c'est la frustration et donc l'émotion négative, la rage ressentie qui pousserait l'individu à la violence. L'auteur ajoute que, pour ceux qui ont basé leur compréhension de la violence sur la quête du déclencheur, certaines émotions apparaissent plus enclines que d'autres à jouer ce rôle. La colère et la peur sont généralement reconnues comme catalyseurs du comportement de violence. La seconde théorie présentée par Windstok, quant à elle, défend plutôt cette idée que l'utilisation de la violence découle d'un apprentissage que la personne a socialement acquis. À ce sujet, Santé Canada (Hoff, 1994, p. 11) a d'ailleurs pris position : « Le conflit est propre à la nature humaine, mais la violence, elle, ne l'est pas ». Dans cette perspective, on dira, par exemple, que « [s]elon l'approche cognitive behaviorale, la violence est avant tout un comportement appris, un comportement qu'il est possible de modifier en soumettant le sujet à un apprentissage nouveau et différent » (Rondeau, Gauvin et Danwort 1989, p.57). Il va sans dire que, si l'on adhère à la théorie

de l'apprentissage social, la possibilité d'intervenir et d'engendrer un changement au niveau des comportements violents apparaît évidemment plus accessible que si l'on en croit que seulement l'émotion négative ressentie a une incidence sur l'issue de la réaction comportementale.

Ajouté à ces théories tentant de cibler la source de la violence, ce comportement pourrait être adopté dans deux buts précis, toujours selon Winstok (2013). Dans le premier cas, en ce qui a trait plus spécifiquement à la violence entre conjoints, on parlerait d'« agression réactive » décrite ainsi par l'auteur : « ... le comportement du partenaire est perçu comme une blessure intentionnelle ou ayant ce potentiel, et est expérimenté intensivement [notre traduction] » (Ibid., p.88). On en retient alors l'idée que, selon cette explication, certains auteurs comprennent de la violence qu'elle peut être utilisée dans le but délibéré de blesser ou de faire craindre d'être blessée à la personne qui en est victime. Puis, dans la seconde utilisation présentée par Winstok, celle qu'il nomme l'« agression proactive », « [l]a situation est perçue comme une opportunité d'imposer un comportement ou une position à un partenaire [notre traduction]» (Ibid., p.89). Ici, on fait référence à une conception de la violence qui est plus accessoire, ce qui viendrait plutôt rejoindre la théorie de l'exercice de pouvoir sur l'autre telle que nous l'avons vue précédemment. Le comportement adopté sert, selon ce qu'en comprennent les chercheurs partageant cette vision de la fonction utilitaire de la violence, à imposer un point de vue, une décision, une position.

Tel qu'énoncé auparavant, plusieurs adhèrent désormais à une vision selon laquelle l'interaction entre des facteurs socioculturels et individuels contribuerait à expliquer l'adoption de comportements de violence (Brodeur, 2003). Le regard posé sur le

phénomène apparaît davantage multifactoriel et tient notamment compte des « ...dimensions cognitives, psychologiques et interpersonnelles de la violence conjugale » (Lessard et al., 2015, p.3.) C'est ainsi que Trimble (2000) nous rappelle notamment que des théoriciens issus d'une école psycho-dynamique se concentreront davantage sur les troubles de santé mentale, ceux liés au développement ou encore sur les traumatismes du passé pour expliquer l'apparition de comportements de violence au sein d'une relation.

De ce fait, il importe maintenant de souligner que Brodeur (2003) avance aussi que, pour ceux qui considèrent que le comportement violent peut être parfois vu comme un moyen dysfonctionnel de communication au sein de la relation, les besoins et émotions qui sous-tendent la réaction violente sont, quant à eux, habituellement compris comme étant plutôt légitimes. Et c'est selon cette compréhension de la violence que la réponse sociale pourrait davantage tendre vers une aide à fournir à l'auteur des comportements reprochés plutôt qu'à la réaction punitive envers de dernier. Ainsi, nous pouvons alors faire le lien avec le fait que les auteurs masculins de violence conjugale sont fréquemment contraints de se tourner vers un programme thérapeutique d'aide aux conjoints violents que nous aborderons sous peu.

## **2.3 Le conjoint violent**

### **2.3.1 Caractéristiques communes et types de conjoints violents**

Nous venons de voir une panoplie d'exemples de comportements, issus de six catégories différentes, pouvant indiquer la présence de violence au sein d'une relation de couple entre un homme et une femme, de même que des facteurs à considérer lorsqu'il en est

question. Le tout fait écho au consensus social actuellement en vigueur au Québec. Comme nous l'avons aussi mentionné, la présente étude porte spécifiquement sur la violence de l'homme envers sa conjointe. C'est d'ailleurs pourquoi il est maintenant proposé de s'attarder quelque peu à la description de l' « homme violent », telle que mise de l'avant par des auteurs qui se sont penchés sur les caractéristiques à lui attribuer. Nous le verrons, certains chercheurs se sont intéressés à la nature-même de l'homme violent, à ses comportements de même qu'aux facteurs attribuables à ses particularités. Ils ont choisi d'étudier la violence conjugale selon cet angle qui cherche à identifier des caractéristiques communes aux hommes qui agissent de la sorte en relation intime. Intéressons-nous donc brièvement au savoir produit qui est d'ailleurs susceptible d'exercer une influence importante sur les programmes de traitement existants.

En premier lieu, notons que pour bien cibler l'objet de leur étude, des chercheurs se sont doté d'une définition relative à l'expression « homme violent ». À titre d'exemple, nommons Toch (1992) qui propose une interprétation assez concise de ce terme. Pour lui, « [u]n homme violent est une personne qui présente une propension à adopter des actions qui portent préjudice à l'autre [notre traduction] » (*Ibid.*, p. 222).

Puis, on peut se demander si ces conjoints qui cadrent dans cette définition large de ce que représente l'homme violent portent ce « titre » toujours et en tout lieu. Le contexte, l'endroit ou même l'élément déclencheur sont autant d'éléments qui peuvent être pris en considération, selon la compréhension que l'on a de la problématique. À ce sujet, Shupe, Stacey et Hazlewood (1987) fournissent des précisions par rapport à leur point de vue sur la question alors qu'ils présentent l'échantillon d'hommes auprès desquels ils recueillirent des données pour leur recherche. Ces hommes ont d'ailleurs été rencontrés

en tant que participants à des programmes d'hommes violents. Les auteurs débutent leur ouvrage en expliquant d'emblée qu'une grande proportion des participants rencontrés ne présentait pas de comportements de violence à l'extérieur de la maison. Ils ajoutent aussi que, tout comme Dobash, Dobash, Cavanagh et Lewis (2000) l'ont mis de l'avant par la suite, les comportements de l'homme violent se situent sur un continuum. La violence d'un homme tend à escalader, ajoutent-ils, si bien qu'elle pourra passer d'actes moins sérieux à d'autres entraînant des conséquences plus graves. Selon leurs observations, la violence de l'homme en contexte conjugale est donc un phénomène qui fluctue au sein du couple, ayant tendance à s'aggraver avec le temps. Par ailleurs, elle leur apparaît fréquemment réservée en contexte d'intimité.

Dans une étude plus récente portant sur les données recueillies auprès de la clientèle de l'un des organismes québécois qui offre actuellement des services aux conjoints ayant adopté des comportements de violence, Vézina (2012) a réussi, à partir d'observations cliniques, à isoler des traits psychosociaux qu'il considère communs aux hommes enquêtés. À cet égard, il nomme donc : la rigidité, le contrôle, les attitudes traditionnelles, le peu d'introspection, l'égoïsme, la victimisation, les distorsions cognitives ainsi que les gens de principes. À ses conclusions, l'auteur ajoutent n'avoir pu identifier aucune disparité significative en ce qui a trait à « ...l'âge, la provenance, le statut socioéconomique ou la classe sociale... » des hommes étudiés (*Ibid.*, p.244)

D'autre part, notons que des auteurs se sont plutôt intéressés à la formation de catégories permettant de présenter une typologie de l'homme violent. En effet, il s'avère que de nombreux théoriciens se sont questionnés à savoir si tous les hommes ayant adopté des comportements de violence l'avaient fait dans un contexte et/ou un but semblable. C'est

alors que des sous-catégories ont commencé à faire leur apparition au sein des recherches.

D'abord, nommons Shupe, Stacey et Hazlewood (1987) qui en sont venus à dresser trois portraits globaux qui, selon eux, dépeignaient les différents types d'hommes qui se retrouvent dans les programmes d'aide pour conjoints violents. Le premier, « *The Overall Profile* », est décrit comme un homme qui n'est habituellement violent qu'à la maison et qui, en dehors de ses explosions de colère fréquentes qui donnent lieu à une grande violence envers sa conjointe, peut être perçu comme un bon père et un bon mari par son entourage. Le second est appelé ainsi par les auteurs : « *Profile of Men with Emotional Dependence as the Primary Factor* ». Les auteurs ont dressé ici le profil d'un homme plutôt contrôlant, qui doute souvent de la fidélité de sa conjointe, qui l'isole et la rend économiquement dépendante de lui, par exemple. Puis, le dernier type d'hommes violents qu'ils ont dessiné à partir de leurs observations, c'est le « *Profile of Men with Low Impulse Control as the Primary Factor* ». Cet homme leur apparaît plutôt impulsif et ses explosions subites sont difficilement prévisibles. Ils ont observé qu'il s'agit d'un profil d'hommes qui sont habituellement aussi violents en dehors de leur relation de couple qu'à l'intérieur de celle-ci.

Dans le même ordre d'idées, nous considérerons ici le travail de Carlson et Jones (2010) qui se sont basés sur les caractéristiques communes et les catégories présentées dans diverses études afin de présenter une typologie du conjoint adoptant des comportements de violence. Ils en arrivent à la présentation d'un continuum, selon que le comportement adopté s'apparente plus à la réaction au conflit qu'à l'exercice d'un contrôle sur l'autre. Leur conception aiderait donc à situer l'homme par rapport à sa violence.

À partir de cette lecture des données regroupées et en fonction de leur analyse, Deslauriers et Cusson (2014) ont proposé une nomenclature des types de conjoints violents qui comporte elle aussi trois catégories : l'agresseur *situationnel*, le *dépendant* et l'*antisocial*. De façon très concise, nous retiendrons ici que le premier type de conjoint violent en est un qui réagit au conflit, à la situation précise à laquelle son couple doit faire face. L'élément de gravité des gestes posés est ici à considérer puis les auteurs avancent qu' « [i]l s'agit d'une violence généralement moins sévère, moins fréquente, qui comporte peu de chance d'escalade et qui demeure au sein du couple » (*Ibid.*, p.145). Le second type, quant à lui peut faire appel à une violence plus fréquente que celle décrite au niveau situationnelle, mais la gravité de ses gestes demeure assez modérée. Comme son nom l'indique, elle prendrait sa source dans la dépendance, dans la crainte de la détérioration de la relation. Cette violence peut aussi venir de pair, selon les auteurs, avec les caractéristiques d'un homme « ... qui est aussi plus colérique, angoissé et dépressif, en plus d'être enclin à consommer davantage de substances intoxicantes » (*Ibid.*). Puis, enfin, le type de conjoint violent dit « antisocial », fait référence aux hommes dont la sévérité et la fréquence des gestes de violence sont accrues. L'élément de contrôle sur l'autre pourrait être au centre de sa motivation. Il est à noter que ses comportements violents peuvent aussi dépasser les limites de son couple et s'étendre à d'autres contextes.

### **2.3.2 La violence et ses implications pour le conjoint qui l'utilise**

Une fois que l'on s'intéresse au recoupement de différentes caractéristiques d'hommes violents afin d'en dessiner les profils-types, on s'aperçoit que ces derniers comportent aussi des éléments laissant présager de la fonction que peut représenter la violence pour eux. À ce propos, Shupe, Stacey et Hazlewood (1987) ont tenté de trouver des éléments



de réponse à la grande question « *Why do men batter?* » (*Ibid.*, p.33). Ils avancent que « [d]e façon pratique, nous pourrions nous attendre qu'une culture sexiste, renforcée par un culte médiatique de la violence, ainsi que le stress pourrait interagir avec les expériences de vie de différents hommes de différentes façons» (*Ibid.*). Selon eux, alors, en plus de facteurs extérieurs qui peuvent venir influencer sur l'adoption d'un comportement, il existe des caractéristiques propres aux hommes violents qui sont issues de leur vécu, de leur histoire de vie. Leurs recherches leur ont en fait permis d'identifier des facteurs qui pourraient, selon leur compréhension de ces influences, avoir joué un rôle dans le fait qu'un homme en soit venu à adopter des comportements de violence au sein de sa relation de couple.

En effet, après avoir interviewé un échantillon de 241 hommes violents, ayant tous au minimum commis des actes de violence physique, les chercheurs en sont arrivés à la conclusion qu'ils étaient en mesure de former quatre grandes catégories de « causes critiques ou d'origines [notre traduction]» (*Ibid.*) qui pourraient expliquer, ou du moins influencer, l'adoption d'un comportement violent chez un homme. Ils identifient comme facteurs déterminants : des facteurs physiologiques, des traumatismes vécus dans l'enfance, un apprentissage des comportements durant l'enfance ainsi qu'un manque au niveau des habiletés de communication et du contrôle des impulsions.

À l'instar de Shupe, Stacey et Hazlewood (1987), Norlander et Eckhart (2005) se sont eux aussi intéressés aux facteurs qui pourraient, selon eux, être caractéristiques de l'adoption de comportements de violence d'un conjoint envers sa conjointe. Ils ont joint leur compréhension du phénomène aux recherches menées sur le sujet à travers les années et en sont venus à la conclusion suivante :

« ...en plus des précurseurs dans l'enfance, des influences sociétales, des contextes interpersonnels, [les conjoints violents] sont caractérisés par des problèmes relatifs à la psychopathologie (Holtzworth-Munroe & Stuart, 1994; Kessler, Molnar, Feurer, & Appelbaum, 2001), aux distorsions ainsi qu'aux déficiences cognitives (Eckhardt & Dye, 2000) en plus de déficiences au niveau des habiletés sociales (Anglin & Holtzworth-Munroe, 1997) [notre traduction] » (*Ibid.*, p.120).

Se rapportant aux travaux de Cantoni (1981) et de Purdy et Nickle (1981), Farley et Magill (1988) ont proposé, à leur tour, des caractéristiques qu'ils considèrent communes aux conjoints violents. Pour eux, les hommes adoptant des comportements de violence en contexte conjugale présentent « ... un isolement intensif, une inversion de rôle, une confusion au niveau de rôle, une expression sexuelle inappropriée, une ambivalence intense ainsi qu'une inconsistance, une inhabileté à jouer, une structure de l'égo inadéquate, une attente de perfection et un manque de contrôle de soi [notre traduction] » (*Ibid.*, p.53).

Maintenant que nous avons vu le point de vue des chercheurs sur les causes sous-jacentes à l'adoption de comportements violents en contexte conjugal, une question demeure. Il s'agit de celle du point de vue des hommes eux-mêmes qui adoptent ces comportements. Comment expliquent-ils cette violence? Dans une étude durant laquelle ils ont réalisé des entretiens auprès d'un échantillon de 122 hommes ayant commis des actes de violence physique envers leur conjointe, Dobash, Dobash, Cavanagh et Lewis (2000) soulignent que les témoignages recueillis leur ont permis d'avoir accès aux justifications ainsi qu'aux rationalisations adoptées par les auteurs de violence conjugale pour expliquer leurs gestes. Souvent, ont-ils observé, la responsabilité de la dynamique de violence au sein du couple était remise à la conjointe, à celle qui recevait les comportements reprochés à l'homme. Selon ce qu'en comprennent ces chercheurs, les hommes violents

pourraient donc avoir tendance à vouloir expliquer leurs comportements, à leur trouver des raisons qui ne seraient, selon eux, pas nécessairement indépendantes de leur relation de couple. Les auteurs observent : « L'autojustification, la minimisation et le blâme rejeté sur la victime sont des facteurs récurrents dans les discussions des hommes par rapport à leur violence [notre traduction] » (Ibid., p. 33)

Dans un autre ordre d'idées, il faut préciser qu'il existe aussi une littérature qui porte sur la réaction des mouvements de la défense des droits des hommes qui réagissent à une lecture plus féministe de la violence conjugale, laquelle tendrait à faire porter l'entièreté de la responsabilité de la dynamique de violence à l'homme. Ces écrits s'intéressent notamment davantage à l'intervention, soit judiciaire ou thérapeutique, qui s'est organisée autour des auteurs de violence conjugale qui ont été presque exclusivement identifiés comme étant masculins. À ce sujet, Brodeur (2003) a recensé des ouvrages traitant de la réaction de ces hommes dont le couple comportait des éléments de violence et qui ont été identifiés comme transgresseurs d'une norme sociale en matière de couple. Dallaire (2001, cité dans Brodeur, 2003, p.149) nous met d'ailleurs en garde contre le danger de tomber dans le préjugé à leur égard. Il soutient que certains chercheurs laissent entendre que le seul fait d'être un homme rend plus à risque de faire usage de violence dans ses relations. Brodeur incite donc à la prudence, soulignant que ses lectures suggèrent que le conjoint ou le père ne devraient être automatiquement perçus comme une menace envers la famille. Sans nier que certains individus adoptent en effet des comportements de violence, l'auteur en appelle plutôt à la nuance à l'instar de Dupuy (2000, cité dans Brodeur, 2003, p. 151) qui laisse entendre que le système judiciaire prend parfois rapidement parti en identifiant l'homme comme seul responsable des

éléments de violence qui lui sont rapportés. En fait, les ouvrages analysés par Brodeur suggèreraient de se questionner tout d'abord sur les motivations sous-jacentes à l'utilisation de la violence par un homme, de même qu'aux fins poursuivies par ce dernier avant de conclure sur la réaction sociale appropriée en contexte de violence conjugale.

À cet égard, une précision doit être apportée. Bien que les conséquences négatives engendrées par la violence conjugales sur la victime n'aient pas été explicitement énumérées, puisqu'elles ne font pas l'objet de la présente recherche, elles ont tout de même été jusqu'à présent rappelées au lecteur. Ce faisant, il apparaît tout aussi pertinent de souligner ici les conséquences que peuvent engendrer l'adoption de tels comportements sur l'auteur de ceux-ci. En effet, plusieurs auteurs s'intéressant de plus près à la réalité telle qu'elle est vécue par les conjoints ayant adopté des comportements de violence conjugale nous ont permis de dresser le portrait des répercussion que la problématique peut avoir sur la vie de ces hommes. D'abord, Lessard et al. (2015, p.6) avancent qu' « [e]n plus du blâme social associé au fait d'avoir exercé de la violence envers une femme et du risque de compromettre la qualité de la relation avec leur conjointe (ou ex-conjointe) et leurs enfants, cette violence entraînerait, pour plusieurs d'entre eux, des conséquences d'ordre judiciaire, impliquant des coûts importants pour ces conjoints comme pour la société. On parle ici, entre autres, d'épisodes d'arrestation, de détention et de probation (MSP, 2011 ; Morrill *et al.*, 2005 ; Statistique Canada, 2004) » (Lessard et al., 2015, p. 6). Certes, le risque de représailles sociales ou légales apparaît non-négligeable pour plusieurs des auteurs de violence conjugale. Or, Vézina, (2004, cité dans Vézina, 2012) va plus loin en ajoutant que des conséquences intrinsèques peuvent aussi s'en suivre. L'auteur cite entre autres « ...[la] honte, [l'] image négative de

soi, [le] désarroi [tout comme la] dépression... » (Ibid., p.245) en guise de réaction possible lorsqu'un conjoint fait preuve de violence au sein de son couple.

## **2.4 Programmes d'aide aux conjoints violents**

### **2.4.1 La mise sur pied des programmes d'aide aux conjoints violents**

Le recours aux services de professionnels afin d'intervenir auprès des auteurs de violence conjugale ne date pas de bien longtemps. Les premiers programmes offerts aux hommes adoptant des comportements de violence virent tout d'abord le jour aux États-Unis, vers la fin des années soixante-dix (Brodeur *et al.*, 2014). Ce n'est que dans les années quatre-vingt, soit une décennie plus tard et après le début de la mise sur pied des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, que l'on voit apparaître au Québec, comme dans le reste du Canada, les premiers programmes dont le mandat est d'offrir une aide thérapeutique aux conjoints (Rondeau, Gauvin et Danwort, 1989). Dès 1992, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec établit sa position en affirmant la complémentarité des services aux conjoints violents en lien avec ceux offerts aux victimes de violence conjugale (Brodeur *et al.*, 2014). Désormais, le caractère essentiel de ce pendant de l'intervention face à la problématique sociale de la violence conjugale est affirmé. Depuis, les programmes ont bien entendu fait du chemin et leurs services se sont étendus.

Axés de prime abord sur la gestion de la colère et la reprise de contrôle sur le comportement violent, ces programmes ont par la suite vus leurs fondements thérapeutiques évolués vers un but comportant des aspects relatifs au contrôle social (Vézina, 2012). Depuis les vingt dernières années, l'intervention auprès des conjoints

violents a progressivement pris une tangente de relation d'aide, d'appui aux hommes en difficulté (*Ibid.*).

Désormais, bien que la composition des programmes développés pour les conjoints ayant posé des gestes de violence en contexte conjugal puisse différer d'un organisme à l'autre, leurs missions et sphères d'intervention tendent à se recouper. De façon générale, le mandat de ces ressources d'aide pourrait être résumé ainsi : « Les programmes visent l'arrêt des conduites abusives en intervenant sur la résolution des conflits, la gestion des émotions et de la colère, la responsabilisation des individus face à leurs gestes violents et l'acquisition de compétences sociales (Mathieu, Bélanger et Brisebois, 2006) » (Brodeur, 2012, p.2)

Cet énoncé n'est pas sans rappeler ce que Farley et Magill (1988) rapportaient du but ultime poursuivi par un programme québécois offrant des services thérapeutiques aux conjoints violents ayant fait l'objet de leur étude. Les chercheurs identifiaient que le programme auquel ils s'étaient intéressés avait en fait trois finalités distinctes. D'abord, le groupe thérapeutique, forme d'intervention privilégiée sur laquelle nous reviendrons sous peu, visait à ce que chacun de ses membres sache reconnaître la problématique pour laquelle ils sont réunis. Puis, la démarche avait pour but d'amener les hommes à assumer la responsabilité de leurs gestes. Enfin, l'intervention thérapeutique apparaissait être une façon pour les auteurs de violence d'ouvrir leurs horizons sur des moyens plus appropriés d'exprimer cette violence. Ce que l'on comprend de leur analyse, c'est que, même si le but final du programme consiste à développer des alternatives à l'adoption de comportements de violence, deux buts préalables leur ont semblé être poursuivis : la

reconnaissance de la problématique, de même que la responsabilisation des auteurs de violence conjugale.

#### **2.4.2 Assises théoriques et approches d'intervention**

À ce stade dans notre recension des écrits sur le sujet, maintenant que les fondements et buts poursuivis par les programmes d'aide aux conjoints violents ont été énoncés, il importe de se questionner sur la façon dont s'organise et s'opérationnalise l'intervention auprès de la clientèle visée. Pour ce faire, intéressons-nous dans un premier temps aux assises théoriques pouvant influencer les choix thérapeutiques.

Dans leur revue de la littérature, Eisikovits et Edleson (1989) identifient deux perspectives théoriques à la base de la majorité des programmes offrant de la thérapie de groupe aux hommes ayant adopté des comportements de violence. En fait, il s'agit de perspectives théoriques teintant la compréhension de la ressource de ce que représente la violence conjugale. La première identifiée était celle de la socialisation selon le genre, issue de la lecture féministe de la violence conjugale, alors que la deuxième consistait en l'apprentissage social. Ce qu'il faut comprendre, selon les auteurs, c'est que les programmes d'aide aux conjoints violents diffèrent entre eux et que leur lecture de la violence peut donc elle aussi différer. Certains organismes fondent leur définition de la violence conjugale sur les bases d'une approche féministe ou proféministe (Ouellet, Lindsay et Saint-Jacques, 1993), alors que d'autres adopteront plutôt une approche cognitivo-comportementale (Rondeau, Gauvin et Danwort, 1989). Même les techniques d'intervention semblent varier, selon les objectifs et les buts visés par le traitement.

À titre d'exemple, notons que la thérapie cognitivo-comportementale est l'approche qui a été le plus prisée par les organisations européennes (Brodeur *et al.*, 2014). Cette dernière vise à revoir la manière dont les hommes interprètent et agissent en situation où la violence est utilisée en favorisant la prise de conscience relative à leurs pensées et comportements (Clark, 2011). Puis, une intervention psychoéducatrice combinée avec une approche de conscientisation semblent être davantage favorisée en ce qui a trait aux organismes provenant des États-Unis (Brodeur *et al.*, 2014). Les fondements féministes font aussi partie des pratiques recensées alors que nombre de ces programmes adhèrent aux conceptions de contrôle, de pouvoir de l'homme sur sa conjointe. « Modification comportementale, entraînement des habiletés, restructuration cognitive et compréhension de soi sont [autant de] méthodes communément utilisées pour aider les hommes à prendre du contrôle et à apprendre des façons acceptables de gérer la colère (Edleson, 1984; Saunders, 1984) [notre traduction]», observent Farley et Magill (1988, p.55). Il s'agit là d'un bon exemple où des chercheurs en sont venus à la conclusion selon laquelle des approches différentes pouvaient poursuivre à la fois un seul et même but.

En ce qui a trait aux méthodes mises de l'avant par les intervenants, nous avons énoncé auparavant que le groupe consistait en outil d'intervention privilégié dans le contexte de la thérapie auprès des hommes adoptant des comportements violents. En effet, il convient de préciser maintenant que cette forme d'intervention est considérablement favorisée au sein de la démarche thérapeutique auprès de cette clientèle particulière. Les études recensées par Brodeur et al. (2014) ont en effet permis de conclure qu'il s'agissait là de « ...la modalité d'intervention la plus fréquente » (*Ibid.*, p.3). Une recension sur le sujet ayant été conduite au États-Unis a d'ailleurs permis d'établir que plus de 95% des



conjointes ayant adopté des comportements de violence et qui intégraient un programme à ce sujet faisaient l'objet d'une intervention de groupe (Price et Rosenbaum, 2009, cité dans Brodeur *et al.*, 2014, p.3). À ce sujet, Farley et Magill (1988) ont retenu les principales raisons pour lesquelles la forme de thérapie de groupe a majoritairement été privilégiée au sein des programmes pour conjoints violents. Ils avancent que « [l]e format de groupe fournit une opportunité de partage des expériences et des problèmes, d'aide mutuelle et d'établissement de relations significatives en dehors du mariage (Toseland and Rivas, 1984; Ganley and Harris, 1978). La pression des pairs est utile pour composer avec le déni et la projection, tous deux étant des mécanismes de défense communs chez les [abuseurs] [notre traduction] » (*Ibid.*, p.54).

#### **2.4.3 Les facteurs d'adhésion et leur impact sur l'issue du programme**

On remarque que les informations partagées en ce qui a trait aux données recueillies et qui traitent des auteurs de violence conjugale dans bon nombre de recherches sont issues d'une population d'hommes qui ont participé à un programme d'aide aux conjoints violents. L'un des éléments qui intéressent les chercheurs qui s'adressent à cette population est certes de comprendre les facteurs qui facilitent l'adhésion des hommes à un programme. En fait, comme nous l'apprend Brodeur (2006), les recherches ont démontré que le taux d'abandon des hommes qui approchaient une ressource d'aide en violence est généralement élevé. Rondeau, Brochu, Lemire et Brodeur (1999, cité dans Brodeur, 2006) ont évalué qu'au Québec 44% des hommes qui entamaient une demande d'aide abandonnaient le processus avant même de se rendre à l'étape de la thérapie de groupe. Puis, le taux d'abandon du programme par les participants qui acceptaient d'assister à au moins une rencontre de groupe atteignait les 62,7% (*Ibid.*). Se

questionnant sur les éléments pouvant expliquer un tel niveau de désengagement par rapport à la démarche thérapeutique, les chercheurs ont donc souhaité en connaître davantage sur les caractéristiques communes aux personnes qui abandonnent le suivi en cours de route. Ils ont identifié : « ... le jeune âge, la sous-scolarisation, la vulnérabilité au chômage, le statut socioéconomique inférieur, la présence d'antécédents judiciaires, la précarité des relations avec la partenaire et la consommation abusive d'alcool ou de drogues (Cadsky, Hanson, Crawford et Lalonde, 1996; Daly et al., 2001; Rondeau et al., 1999) » (Ibid., p.52). Par ailleurs, Ouellet, Lindsay et Saint-Jacques (1993) en sont arrivés aux mêmes conclusions, mais en y ajoutant quelques caractéristiques pouvant elles aussi prévenir l'abandon. Ils insistent entre autres sur le fait que l'obligation de consulter et le fait d'être impliqué dans des démarches judiciaires peuvent influencer sur le choix de poursuivre ou non la démarche thérapeutique.

Dans le même ordre d'idées, devant des taux d'abandon aussi élevés, il n'est pas étonnant que des auteurs aient plutôt cherché à comprendre quels étaient les facteurs qui influent sur la décision des hommes qui poursuivaient le programme de s'engager dans ce dernier. Ce faisant, des facteurs d'adhésion à un de ces programmes d'aide ont été soulevés dans quelques recherches sur le sujet. Les travaux de Rondeau, Gauvin et Danwort (1989) nous proposent une réponse à cette question. Ils permettent de dresser un portrait des motifs de consultations de ces hommes, selon ce qu'ont pu en comprendre ces chercheurs. Dans leur recherche, les auteurs en sont venus à la conclusion que trois raisons principales pouvaient avoir mené les participants rencontrés à adhérer à un programme d'aide aux conjoints violents. Tout d'abord, ils ont observé que « la crainte de perdre leur conjointe » (Ibid., p31) avait motivé les uns. Dans d'autres cas, ils

adhéraient à un programme par « crainte des conséquences légales » (*Ibid.*), ont-ils compris. Enfin, ils expliquent qu'un troisième motif de consultation ressort de leurs observations. « Dans les cas où les participants sont sous ordonnance de tribunal, la motivation au changement sera aussi marquée par le désir de se soustraire à des sanctions légales sévères. » (*Ibid.*, p32).

D'autre part, Brodeur (2006) avance que l'intervention en tant que telle pourrait avoir son effet sur l'adhésion à un programme d'aide aux conjoints violents. Il soutient que « [l]e développement de l'alliance thérapeutique, de la motivation et de la congruence entre les visées du programme et les attentes des participants constituent des facteurs plus dynamiques et plus prometteurs pour la réduction des taux d'abandon » (*Ibid.*, p.52).

Et puis, force est de constater que, dans la majorité des évaluations de programmes visant à vérifier l'effet que la démarche thérapeutique pourrait avoir eu sur les hommes qui ont adhéré aux services proposés, le critère premier considéré par les chercheurs est celui de la récurrence. En fait, les recherches s'intéressent fréquemment au degré de violence rapporté une fois le programme complété (Eisikovits et Edleson, 1989, p.395). Il va sans dire que les études cherchent majoritairement à vérifier si la violence décroît chez l'homme qui a terminé un programme d'aide aux conjoints violents.

À titre d'exemple, intéressons-nous de plus près aux résultats d'une recherche menée par Feazell, Mayers, and Deschner (1984, p. 217-223, cité dans Eisikovits et Edleson, 1989) au cours de laquelle les chercheurs ont évalué 90 programmes nord-américains d'aide aux conjoints ayant adopté des comportements de violence. Selon leur lecture des actes de violence perpétrés un an après avoir terminé un programme, des taux variant de 66% à

75% des hommes enquêtés étaient associés à la réduction des comportements violents, dépendamment du programme spécifique suivi.

Dans le même ordre d'idées, en ce qui a trait à la récidive, Eisikovits et Edleson (1989) citent Pirog-Good et Stets-Kealey (1985, p.8-12) qui sont arrivés à des résultats concordant avec les chiffres avancés ci-haut avec une moyenne de 16% de récidive auprès des auteurs de violence conjugale qui avaient terminé leur programme de groupe depuis 4 mois. Au Québec cette fois, les chercheurs Farley et Magill (1988) arrivèrent eux aussi à la conclusion que les hommes qui ont fait partie d'un groupe de traitement pour leurs comportements violents présentaient des « ...changements significatifs par rapport au respect du fonctionnement social humain et dans la cessation de la violence physique envers leur partenaire [notre traduction] » (*Ibid.*, p.62).

On le voit, pour les auteurs présentés, l'intervention thérapeutique auprès des conjoints violents semble entraîner des changements positifs chez les uns, mais il arrive aussi qu'il n'enclenche pas de modification au niveau des comportements de violence chez les autres. C'est d'ailleurs pourquoi des chercheurs se sont demandé s'ils ne pouvaient pas identifier des facteurs déterminants influençant un tel résultat. À ce propos, citons cette étude de Taft et al. (2003) qui a été menée aux États-Unis et qui s'intéressait aux facteurs d'adhésion au traitement qui favorisent la diminution des violences physique et psychologique après la fin d'un programme de thérapie de groupe de type cognitivo-comportemental d'une durée de seize semaines. Les chercheurs en sont arrivés à la conclusion que, outre le programme en soi, l'alliance thérapeutique du client avec son intervenant de même que la bonne cohésion au sein du groupe seraient des facteurs favorisant l'absence de violence physique et psychologique dans les six mois suivant le

traitement (*Ibid.* p. 816). En parlant de cohésion dans le groupe, Taft et al. (2004) se sont intéressés aux facteurs favorisant l'alliance thérapeutique dans le même groupe. Les chercheurs présentent leur compréhension selon laquelle le facteur le plus déterminant sera simplement le « motivational readiness », ou tout simplement le fait d'être prêt à intégrer un tel groupe. Ils ajoutent aussi que d'autres facteurs pourraient aider à prédire la bonne intégration au groupe. De ceux-ci, ils ont identifié un bas niveau de traits attribuables à la personnalité limite ainsi que peu de problèmes interpersonnels, le fait d'avoir initié la demande à la ressource d'aide, le statut civil, le fait d'être plus âgé ainsi qu'un haut revenu économique. Ces différents facteurs leur ont semblé jouer un rôle par rapport à l'alliance qui pouvait naître au sein d'un groupe thérapeutique d'hommes ayant commis des comportements de violence.

Par ailleurs, un peu différente des autres études présentées, une recherche menée par Babcock et al. (2011) visait quant à elle à comparer deux modèles d'intervention. Le premier cherchait à éduquer l'homme à l'aide d'un module *d'apprentissage d'habiletés* [traduction libre], alors que le second permettait à l'homme d'apprendre l'outil du *temps-mort*, du retrait, le tout alors que l'intervention du professionnel était menée au cœur d'une argumentation avec sa conjointe. Les résultats de cette étude révèlent que les chercheurs sont d'avis que les auteurs de violence conjugale sont généralement en mesure d'apprendre de nouvelles habiletés de communication. De plus, ils ont observé que cet apprentissage entraînait des répercussions positives en ce qui a trait au ton émotif se dégageant par la suite de leur argumentation en contexte conjugale. Ce faisant, les auteurs tendent vers l'hypothèse qu'il serait possible d'adopter une approche éducative afin de favoriser l'abandon des comportements de violence en situation de conflit de couple.

#### **2.4.4 Les critiques adressées à ces programmes**

Certes, des études se sont intéressées aux résultats obtenus par les programmes, de même qu'aux impacts attribuables à leur existence. Par contre, bon nombre de chercheurs ont constaté des lacunes durant leurs recherches et ont formulé certaines critiques à l'endroit de ces programmes.

Une critique qui revient fréquemment en est une relative à un constat que nous avons abordé dans la section précédente. Il s'agit de celle du taux élevé d'abandon chez les hommes qui adhèrent à un programme de traitement pour conjoints violents, critique qui n'est d'ailleurs pas étrangère à la nécessité selon plusieurs de s'intéresser aux facteurs d'adhésion au traitement présentés ci-haut. « Cette question apparaît d'autant plus importante que dans certaines études, on a observé des niveaux plus élevés de récidive chez les hommes abandonnant avant la fin du traitement » (Ouellet, Lindsay et Saint-Jacques, 1993, p. 26).

Enfin, certains avanceront qu'une des critiques pouvant être adressées par ceux qui privilégieraient une approche plus répressive à l'égard des auteurs de violence conjugale pourrait être que « ...cette façon de faire ne constitue qu'une échappatoire permettant aux hommes violents de s'en tirer à peu de frais » (Ouellet, Lindsay et Saint-Jacques 1993, p19). Cette dernière critique ne cible toutefois pas la composition des programmes d'aide aux conjoints violents comme tels, ni même les résultats qui peuvent découler de leurs démarches. Elle porterait plutôt sur les instances qui décident de les adopter en guise d'alternative à l'emprisonnement, par exemple. Ce faisant, ce sera plus souvent qu'autrement les acteurs du système pénal ainsi que leurs choix qui seront visés par cette critique.

À ce sujet, la popularité croissante de ces programmes au Québec pourrait, entre autres, s'expliquer par la référence accrue des hommes mis en contact avec les différents acteurs du monde judiciaire depuis le resserrement des lois canadiennes en matière de violence conjugale tel que nous l'aborderons dans la section suivante. En effet, dans son *Répertoire canadien des programmes de traitement pour les hommes violents envers leur conjointe*, Santé Canada (1994), à peine une dizaine d'années après l'arrivée de ces programmes, expliquait :

« ...par suite des directives données durant les années 80 concernant l'application de politiques de mise en accusation obligatoire dans l'ensemble des provinces et des territoires, il a fallu trouver des peines non carcérales pour pallier à l'augmentation du nombre de causes devant les tribunaux. Les programmes sont devenus une solution de rechange viable à l'inefficacité de l'incarcération et une mesure appropriée pour les femmes qui souhaitaient uniquement que la violence cesse et non que leur conjoint soit incarcéré » (*Ibid.*, p.2).

On avance ici que ces programmes sont prisés à la fois par les acteurs du système judiciaire et par certaines femmes qui subissent les comportements de violence de leur conjoint, ce qui porte à réfléchir sur la critique voulant que les hommes reconnus coupables de violence conjugale ne fasse pas l'objet de mesures pénales plus sévères.

## **2.5 La prise en charge judiciaire en réponse à la violence conjugale**

Nous nous sommes intéressés à la représentation de la violence, à ses différentes formes puis au contexte conjugal dans lequel on peut la retrouver, de même qu'aux caractéristiques qui ont été attribuées à l'auteur des comportements dénoncés. Maintenant, il conviendrait, dans une perspective à la fois criminologique et sociologique, de se questionner quant à la réponse sociale devant un tel phénomène. Il

importe, à ce moment-ci, de se pencher sur la manière dont on réagit socialement à une problématique ainsi identifiée.

Au fur et à mesure que la violence conjugale s'est établie dans le temps comme problématique reconnue et dénoncée au sein de la société, les instances gouvernementales n'ont eu d'autre choix que celui de prendre position. C'est d'ailleurs pourquoi l'on a vu arriver, au début des années 1980, une affirmation claire quant au caractère criminel de certains des actes de violence pouvant être perpétrés au sein d'une relation de couple. C'est ainsi qu'en 1986, l'adoption d'une *Politique conjointe d'intervention en matière conjugale* dans la province du Québec a visé à « ...proposer la judiciarisation comme l'une des réponses au problème... », en plus d'avoir comme objectif celui d' « ...humaniser l'intervention judiciaire, notamment auprès des victimes, et [d'] abaisser le seuil de tolérance sociale face à la violence conjugale » (Ministère de la Santé et des Services Sociaux 1995, p.14). Le but de cette politique apparaissait novateur. Non seulement souhaitait-on ainsi statuer sur le caractère jugé inacceptable et criminel d'un acte de violence conjugale, mais l'on travaillait à faciliter le recours aux procédures judiciaires pour les victimes de violence conjugale. Allant encore plus loin dans ce raisonnement, le ministère de la Justice du Québec a même pris la décision d'« ... ordonn[er] aux policiers de porter plainte devant les tribunaux, indépendamment de la volonté de la femme, lorsqu'il y a violence conjugale » (Rinfret-Raynor et Cantin 1994, p.4).

Aujourd'hui, des chercheurs ont été en mesure de s'intéresser aux répercussions mesurées depuis l'adoption d'une telle politique quant à la prise en charge judiciaire de la problématique que représente la violence conjugale. C'est entre autres le cas de Boivin et



Ouellet (2013). Les résultats de leur analyse des données policières et judiciaires recueillies spécifiquement en ce qui a trait aux voies de fait commis en contexte conjugal suggèrent que l'adoption de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* a, jusqu'à présent, eu comme effet d'augmenter le nombre de cas qui ont été traité au Québec par le système judiciaire. Les auteurs expliquent que ce résultat ne serait, selon eux, pas étranger au fait que la Politique ait comporté une directive voulant que les policiers n'aient pas besoin du consentement de la victime pour que des accusations soient portées.

D'un point de vue sociologique, on pourrait se demander si la réponse à la violence conjugale par le biais de l'intervention judiciaire présente réellement un avancement. Cette avenue qu'est la criminalisation d'un phénomène social peut soulever des interrogations à savoir si elle permet réellement d'intervenir sur les fondements mêmes de la problématique. Au sujet de la réponse à privilégier en matière de violence conjugale, Dobash, Dobash, Cavanagh et Lewis (2000, p.11) sont d'avis que :

« Les réponses à la violence, peu importe leur source, se doivent de poursuivre plusieurs buts à la fois : Elles reflètent les perceptions publique et institutionnelle par rapport au sérieux d'un événement particulier, servent de baromètre aux préoccupations publiques et professionnelles par rapport au problème général et démontrent l'intention de décourager la violence subséquente du prédateur ou encore d'offrir support et protection à ses victimes [notre traduction]».

Bien que plusieurs pourraient y voir là un avancement social en matière de traitement de la violence faite aux femmes, certains auteurs sont plus prudents et soulèvent qu'une erreur peut être commise lorsque l'accent n'est mis que sur la répression. C'est entre autres le cas de Cools (2008) qui, faisant référence à l'adoption de politiques punitives pour les auteurs de violence conjugale, souligne que l'on s'est détourné de l'aide apportée

aux familles touchées par la violence en se concentrant sur la punition des hommes violents. Selon elle, les pratiques judiciaires adoptées ne devraient pas que viser la coercition. Elles devraient favoriser le processus de guérison au sein des familles.

Si l'auteure insiste sur le traitement à privilégier pour le bien-être de la famille, c'est que plus d'un membre de cette dernière risque d'être touché par les actes de violence. Bien qu'il n'en ait pas été explicitement question jusqu'à présent, il importe de spécifier que la présence de violence conjugale au sein d'une famille a été aussi reconnue comme un facteur de risque en ce qui a trait au développement de l'enfant qui en est témoin. C'est d'ailleurs pourquoi cet élément fait aujourd'hui partie des nombreux facteurs de risque qu'englobe la *Loi sur la protection de la jeunesse* (Lessard *et al.*, 2015). D'ailleurs, il a été établi au fil des recherches sur le sujet que « [l]a violence conjugale influe sur l'exercice de la maternité ou de la paternité (Bourassa *et al.*, 2008 ; de la Sablonnière et Fortin, 2010)... » (*Ibid.*, p.8) S'il nous importe d'apporter cette précision, c'est que les instances chargées de faire appliquer cette loi qui vise la protection des enfants au sein de leur famille font elles aussi partie de celles qui sont susceptibles de référer les hommes aux programmes d'aide aux conjoints violents dont il a été question dans la section précédente (Lessard *et al.*, 2010, cité dans Lessard *et al.*, 2015). Puisque, en effet, si le recours à l'aide thérapeutique n'est pas automatiquement lié à la judiciarisation du conjoint violent, il faut savoir qu'il s'agit là d'une avenue qui est fréquemment empruntée. Que ce soit pendant les procédures criminelles ou encore lors de l'implication d'acteurs issus de la protection de l'enfance, la condition de suivre un programme en violence peut être suggérée, voire même imposée lors, par exemple, d'une mise en probation ou d'une remise en liberté après détention (Turcotte *et al.*, 2002).

Par ailleurs, depuis que le système judiciaire québécois a été désigné comme l'une des avenues à emprunter en réponse à la problématique de la violence conjugale, Ouellet, Lindsay et Saint-Jacques (1993, p.10), nous informent qu' « ... un nombre important de participants aux groupes de traitement pour conjoints violents sont référés aux organismes par le Tribunal à un moment ou l'autre de leurs démêlés avec le système judiciaire. » Selon leur interprétation de la mise en application des politiques en matière de violence entre conjoints, la coercition dont on faisait auparavant état pourrait se voir davantage attribuer aussi une fonction réhabilitatrice plutôt que punitive. C'est du moins ce qu'ils avancent :

« Cette notion de réhabilitation semble par ailleurs prioritaire dans les cas de violence conjugale compte tenu du fait que la violence est souvent dirigée à l'endroit d'une seule et unique personne : la conjointe. », argumentent-ils. Ils poursuivent : « D'autre part, (...) il faut tenir compte que plusieurs femmes violentées retournent vivre avec leur partenaire, et que même si elles le quittent, rien ne dit que ces hommes ne pourront pas reprendre contact avec elles» (*Ibid.* p.10).

Devant le nombre croissant de prises en charge judiciaires et donc, par le fait même, de références aux ressources offrant des services thérapeutiques aux hommes ayant adopté des comportements de violence au sein d'une relation conjugale, certains auteurs ont tenu à rappeler que des inquiétudes pouvaient être soulevées. En effet, une des critiques pouvant être adressées à cette directive permettant le dépôt d'accusations sans la participation active de la victime serait qu'elle augmente possiblement les risques qu'un acte unique et isolé puisse mener un conjoint devant les tribunaux. Il en va donc de même pour l'orientation d'un conjoint judiciairisé vers une ressource d'aide. À ce propos, Dobash, Dobash, Cavanagh et Lewis (2000) répondront que, selon leur étude de la question, il est plutôt rare que le premier acte de violence posé par un homme n'enclenche un processus de référence à un programme d'aide aux conjoints violents.

Dans la même veine, l'intervention auprès de la victime n'a souvent lieu que longtemps après le premier épisode de violence au sein du couple, observent-ils. C'est d'ailleurs pourquoi les autorités ne sont habituellement pas mises au courant des premiers actes de violence qui auraient pu être criminalisés. « Il est généralement sécuritaire de prendre pour acquis que [les auteurs de violence conjugale] qui reçoivent leur première intervention formelle en ce sens ne se retrouvent pas là après leur première attaque violente [notre traduction] » (*Ibid.*, p. 11). Ainsi, selon leurs dires, la référence d'un homme à un programme de traitement pour conjoints violents effectuée par des acteurs du système judiciaire serait fréquemment justifiée par plus d'un acte jugé répréhensible.

## **2.6 La référence judiciaire : un contexte de contrainte**

Nous avons parlé précédemment des programmes de traitement et de la place grandissante qu'ils ont prise en guise de réponse au problème social que présente la violence conjugale. Nous avons vu que certains hommes peuvent être dirigés vers une ressource d'aide lors de leur prise en charge par le système judiciaire. Il apparaît donc logique de se questionner sur les implications possibles de l'imposition d'une telle condition sur le cheminement thérapeutique d'un homme référé à un service dans un tel contexte.

Il faut rappeler que, dans la situation spécifique des hommes ayant adopté des comportements de violence, la grande particularité de la demande d'aide vient très souvent du fait qu'elle est effectuée de manière contrainte, alors qu'un tiers fait pression sur l'homme pour qu'il entreprenne une démarche thérapeutique (Broué et Guèvremont, 1999). En effet, nous l'avons vu, bon nombre des hommes qui sont dirigés vers un programme d'aide, le sont de manière contrainte. Cette demande d'aide qui vient d'une

tierce personne, Broué et Guèvremont (1999) l'ont mise en mots. Ils traduisent : « ... [L]es référents font une demande au conjoint violent qui pourrait se formuler ainsi : *Nous voulons que vous vouliez changer* » (*Ibid.*, p.19). Puis, ils poursuivent en nous offrant leur interprétation de la demande formulée plus spécifiquement envers le professionnel vers qui on dirige l'homme violent : « Les référents font aussi une demande au psychothérapeute : *Nous voulons que le conjoint violent change et nous voulons que vous vouliez l'aider à résoudre le problème que nous postulons qu'il a* » (*Ibid.*). Ainsi, selon les auteurs, la demande induite par l'imposition d'une référence thérapeutique serait double. Les attentes seraient à la fois portées envers l'auteur de violence conjugale, mais aussi envers le programme de traitement qui l'accueille.

Et, si un homme est forcé de formuler une demande d'aide, rien n'indique qu'il acceptera ou sera d'avis qu'il a besoin d'aide. Il arrive, bien entendu, que les hommes acceptent la référence proposée. Par contre, il arrive aussi que l'homme à qui l'on impose de l'aide se montre résistant à l'idée de travailler sur lui-même. De ce fait, plusieurs seront d'avis que « [l]es clients en obligation de soin sont classiquement décrits comme montrant plus de résistance initiale que les clients qui viennent d'eux-mêmes » (Chamberlain, Patterson, Reid, Kvanagh et Forgatch, 1984, cité dans Miller et Rollnick, 2006, p.122). À ce propos, Rondeau, Lindsay, Brodeur et Beaudoin (1997) tiennent à souligner que la contrainte à entrer en thérapie comporte très certainement ses difficultés pour le professionnel qui reçoit l'homme dans ses services, les deux ne poursuivant pas toujours le même objectif. Ils précisent ainsi leur compréhension de la dynamique thérapeutique qui peut s'installer en début de processus :

« Au moment de la référence, le client judiciairisé est rarement souffrant et motivé au changement. (...) Bien souvent, le client consent à participer à un programme d'aide dans le but de minimiser ou d'éviter une sentence ou encore afin de retirer un bénéfice au niveau de la libération conditionnelle ou de la probation » (*Ibid.* p.11).

Dans un tel état d'esprit, on comprend que le client accueilli ne semble pas avoir comme préoccupation première celle de travailler sur la problématique, telle qu'un acteur du système judiciaire l'exige implicitement ou explicitement.

Dans la même optique, penchons-nous brièvement sur la recherche menée par Chudzik et Réveillère (2013), laquelle s'intéressait globalement aux personnes ayant nié leurs comportements de violence, conjugale et/ou sexuelle, tout au long du processus judiciaire et qui se plient aux exigences de consultation thérapeutique malgré tout. À la lumière des données qu'ils ont recueillies lors de cette étude, ces auteurs en sont venus à la conclusion générale que l'aveu de l'adoption du comportement reproché était bénéfique pour le processus thérapeutique. À l'inverse, le fait de nier l'acte criminalisé rendait l'inclusion à un programme d'aide beaucoup plus difficile pour les auteurs de violence. Les chercheurs avancent que les hommes qui atterrissaient dans des programmes thérapeutiques sans avoir reconnus les gestes reprochés, et surtout ceux dont le déni des faits persistait au fil du temps, présentaient un parcours moins engagé que ceux qui avouaient leur délit. Toutefois, malgré la présence chez certains auteurs de violence de déni tout au long de la démarche, tant judiciaire que thérapeutique, Chudzik et Réveillère (2013) en concluent aussi que le déni ne devrait pas suffire à invalider le recours à la contrainte de consultation. Par ailleurs, ils proposent « ... de considérer le déni comme un processus interpersonnel qui peut être infléchi par l'attention portée aux contextes relationnels dans lesquels évolue la personne (relation thérapeutique comprise). Cette

façon d'envisager le déni plaide pour des approches collaboratives dans les obligations de soins » (*Ibid.*, p.492). Dans cette optique, on sera donc porté à croire que, même en présence de déni, il est possible que des influences extérieures puissent interférer en faveur d'une éventuelle reconnaissance des faits. Les résultats de leur étude laissent entendre que la relation thérapeutique, tout comme d'autres facteurs non-explicités, pourraient faire en sorte que le déni ne persiste pas forcément dans le temps chez tous les auteurs de violence qui ne reconnaissent pas leur problématique à la base. L'obligation thérapeutique n'apparaît donc pas vaine ici, mais porteuse de possibilités transformatrices.

Lorsque l'on fait référence aux facteurs externes pouvant venir influencer la démarche d'un homme violent, il faut se rappeler que l'on a établi que la demande d'aide provient souvent d'un tiers, comme dans le cas de l'imposition d'une contrainte thérapeutique. Seulement, les acteurs judiciaires ne sont pas les seuls à pouvoir faire pression sur un homme pour qu'il adhère à un programme d'aide. Souvent, les hommes qui consultent le font aussi « ... à la suite des pressions exercées par leur conjointe, ou le tribunal, ou leurs parents, ou les policiers, ou l'employeur, ou dans le cadre de mesures de protection de leurs enfants » (Broué et Guèvremont 1999, p.31). C'est à tous ces contextes que Broué et Guèvremont (1999) associent le concept de l'aide contrainte.

Devant un tel éventail d'influences extérieures capables de faire pression sur un auteur de violence conjugale, une question pourrait être soulevée quant à l'éthique de travail d'un professionnel lorsqu'il fait face à la démarche thérapeutique contrainte. À cet égard, Broué et Guèvremont (1999) suggèrent que « [l]'enjeu de la demande [consisterait] préalablement à favoriser une réappropriation de la demande d'aide et de changement par

le conjoint violent » (*Ibid.*, p.19). Ainsi, selon eux, le travail premier du thérapeute en contexte de contrainte serait donc celui de partir d'une demande extérieure pour en arriver à cibler une motivation interne chez le conjoint violent qu'on lui réfère. C'est dans ce contexte que l'on comprend l'importance accordée précédemment au déni des actes commis. Pour plusieurs, « [l']intervention judiciaire et l'intervention thérapeutique auprès des hommes poursuivent un objectif commun de responsabilisation », rappellent Rondeau, Lindsay, Brodeur et Beaudoin (1997, p11). C'est d'ailleurs, aux yeux de ceux qui adhèrent à cette perspective, la responsabilisation qui permet d'accéder à une démarche thérapeutique dite efficace.

On en comprend alors que, selon cette vision, tant que la responsabilisation ne se fait pas, que la réappropriation de la demande d'aide n'a pas lieu et que le déni des actes commis persiste, la démarche de changement n'est pas enclenchée. Et ce, même si la thérapie est imposée. Par contre, la contrainte semblerait avoir cette capacité d'ouvrir la voie à une démarche qui nécessitait un point de départ, une origine. C'est ailleurs la raison pour laquelle Vézina (2012) avance que « ...pour certains, la judiciarisation agira comme un élément déclencheur à la prise de conscience du problème » (*Ibid.*, p.245).

D'autre part, ce ne sont pas tous les chercheurs qui se montrent favorables au recours à l'obligation thérapeutique en vue d'induire un changement chez le conjoint violent. En fait, Rondeau, Lindsay, Brodeur et Beaudoin conviennent que « ...la fonction d' « aide » exercée par les organismes et celle de « contrôle social » exercée par le système judiciaire sont perçues par certains intervenants comme incompatibles (Bélanger, 1984) » (1997, p11). Certains s'opposeront à cette idée que le premier peut avoir besoin du second pour prendre racine. D'autres, plus nuancés, avanceront plutôt que « ...tant que le conjoint



violent se situe en victime du système référent, la psychothérapie s'avère une mesure de contrôle extérieure et non une démarche de changement » (Broué et Guèvremont 1999, p. 19). En bref, la finalité associée à une imposition d'obligation thérapeutique dépendra essentiellement, pour plusieurs, de l'homme qui la reçoit, de ce qu'il en fait, et de ses interactions à la fois avec le référent et avec l'intervenant qui accueille sa demande, quelle qu'elle soit.

### **III. CADRE CONCEPTUEL**

#### **3.1 Gestion des problèmes sociaux par l'intervention psychosociale**

Nous avons parlé de la réponse socio-judiciaire et de la place qu'elle a prise au courant des dernières années face à la problématique sociale posée par la violence conjugale. Et ce, depuis que les instances gouvernementales ont pris position contre le mutisme d'autrefois relatif à certains comportements adoptés par des conjoints envers leur partenaire. Dans le même esprit, prenons le temps de nous interroger sur la place qu'a prise l'intervention psychosociale en générale, catégorie d'intervention à laquelle appartient évidemment le traitement des hommes violents, en guise de réponse aux problèmes sociaux.

En faisant référence au champ un peu plus spécifique de l'intervention psychosociale, Bellot et al. (2014) avancent que, selon eux, celui-ci va de pair avec le contrôle social puisqu'il a été bâti dans le but de répondre aux normes définies par la socialisation. Pour eux, il ne fait nul doute que cette intervention est ni plus ni moins qu'une institution en

soi. L'institution, aux termes où ils l'entendent, « ... produit la norme, la diffuse, l'inculque aux membres de la société, évalue son respect, mesure les écarts et met généralement en œuvre des procédures et outils pour assurer son respect sous peine de sanction » (*Ibid.*, p.14). Si l'on adhère à cette vision de l'intervention psychosociale en guise d'outil de production de la norme, on ne sera pas surpris d'apprendre que nombre d'auteurs voient l'intervention qui en découle comme un instrument de conformité à la règle établie, un moyen de régulation sociale (Laplante, 1995).

La particularité de l'intervention psychosociale résiderait, entre autres, dans le fait qu'elle a la capacité de produire la « maladie » qu'elle doit traiter, puisqu'elle est en mesure d'établir les comportements dits normaux de ceux considérés comme socialement inadaptés. De plus, l'intérêt de se pencher sur l'intervention psychosociale vient aussi du fait qu'elle est très souvent mise au service d'autres institutions, responsables justement d'agir sur ces problèmes sociaux que l'intervention sociale a pu identifier. C'est d'ailleurs le cas en contexte de réponse socio-judiciaire alors que l'intervention psychosociale fait partie d'un mécanisme de contrôle exercé par les instances judiciaires (Bellot et al., p.14).

Pour Laplante (1995, p. 71) l'intervention psychosociale s'intéresse précisément à « ... [l']asociabilité, [l']inadaptation, [l']irresponsabilité et même à [la] normalité [de l'autre], qu'il s'agit de rendre plus performante. » Son utilité en guise de gestion de problèmes sociaux réside dans sa finalité recherchée, laquelle est de ramener l'individu qui en fait l'objet à un modèle plus socialement acceptable et fonctionnel. Surtout lorsqu'elle est appelée à intercéder en contexte de contrainte, l'intervention psychosociale poursuit un but bien précis au sein de la société; elle « ...cherche à adapter l'individu à son milieu »

(Laplante, 1995, p.86). En donnant l'exemple de prisonniers à qui l'on impose l'intervention psychosociale, Laplante (1995, p.96) décrit : « ... le traitement vise à cueillir et à évaluer toutes les données pertinentes au « comportement social du délinquant » ; à définir la cause et la « motivation profonde de ce comportement » pour le changer... ».

Dans le contexte particulier de la contrainte thérapeutique, Laplante (1995) avance qu'un décalage peut avoir lieu entre l'institution ayant commandé l'intervention psychosociale et celle qui la met en application. Selon lui, un écart peut parfois être perceptible surtout au niveau des données recueillies, de l'utilisation de ces données et de l'interprétation de celles-ci lorsque, par exemple, on s'attend à étiqueter les individus au cœur des problèmes sociaux. Cet écart, il se manifeste entre « ...les spécialistes de la gestion sociale et les techniciens du soin... », tels que les nomme Laplante (1995, p.102). Là encore, comme on l'avait soulevé dans la section portant sur l'aide en contexte de contrainte, les mandats de « contrôle » et « d'aide » inhérents à l'un et l'autre des deux institutions peuvent entrer en conflit. « Ainsi se dessine une division du travail entre ceux qui montent les dossiers et ceux qui décident, ceux qui soignent et ceux qui gèrent », ajoute Laplante (1995, p.102). Cette division, nous le verrons, apparaîtra notamment à certains auteurs comme obstacle ou difficulté additionnelle par rapport à l'intervention adressée à la clientèle porteuse de ces problématiques sociales.

## **3.2 La résistance**

### **3.2.1 Résistance et clientèle récalcitrante**

Avant de s'intéresser à la manière dont les intervenants réussissent à composer avec certains des obstacles qui peuvent survenir au cours d'un processus thérapeutique, il

importe de jeter un coup d'œil sur ce que la littérature nous dit à propos de la résistance. D'abord, il convient de se doter d'une définition globale du phénomène de la résistance. Dans cette optique, nous retiendrons ici les propos de Turkat et Meyer (1982, cité dans Verhulst et van de Vijer, 1992) qui avancent que la résistance se dit d'un comportement du client que le thérapeute considère comme étant anti-thérapeutique.

Toujours dans cette compréhension du comportement faisant obstacle à la thérapie, certains écrits associent la résistance à une clientèle souvent qualifiée de récalcitrante. Chez cette clientèle ainsi désignée, on avance parfois que les comportements créant obstacles à la thérapie ne se limitent pas à ceux pouvant être observés en rencontre. En fait, il arrive fréquemment que la résistance d'un client apparaisse dès le début de la demande d'aide, avant même d'avoir réellement entamé la thérapie. C'est ce qu'en conclue du moins Brodsky (2011) qui avance que « [I]es clients oppositionnels et récalcitrants peuvent être compris comme des individus qui expérimentent d'une modeste hésitation à de sérieuses réserves à propos du commencement d'une thérapie [notre traduction] » (*Idid.*, p. 18).

À titre d'exemple et pour illustrer un comportement pouvant être identifié comme résistant, prenons la situation hypothétique utilisée par Guay (2009) dans son ouvrage portant sur les clientèles récalcitrantes. Tout indiqué pour la présente recherche, il dépeint le portrait suivant : « Un homme violent, sous le coup d'une interdiction d'entrer en contact avec sa femme, proteste de son innocence, affirme que c'est sa femme qui le rend agressif et se dit victime d'une grande injustice » (*Ibid.*, p.7). D'emblée, avant même que ce client ne soit arrivé en thérapie, Guay laisse présager que cet homme pourra être défini comme récalcitrant par le seul fait qu'il n'admet pas sa culpabilité. De son côté, Leahy

(2001) souligne que certains comportements semblent faire l'unanimité ou être généralement considérés comme résistants au sein de la plupart des thérapies et par la grande majorité des thérapeutes. De ceux-là, ressortent le fait de « ... ne pas se présenter à des sessions, arriver en retard, ne pas payer le traitement, dévaluer le thérapeute ou le traitement ou encore le fait de se dissocier... [notre traduction] » (*Ibid.*, p.10). On parle alors de comportements non-coopératifs de la part du client et qui interfèrent dans sa relation avec le thérapeute (Verhulst et van de Vijer, 1992).

De façon plus théorique cette fois, Guay (2009) précise par la définition qu'il associe quant à lui à la clientèle récalcitrante en expliquant, qu'au sein d'un processus thérapeutique, ces clients « ... résistent aux interventions des professionnels et (...) refusent le diagnostic de ces derniers, ainsi que le traitement qui leur est offert » (*Ibid.*). Il introduit alors ici une notion de désaccord entre la conclusion à laquelle arrive le professionnel qui tente d'intervenir devant une problématique et le client qui peut avoir une lecture différente des événements l'ayant poussé à entrer en contact avec l'intervenant en question.

À l'instar de Guay, Brenot (2008) illustre, de son côté, sa représentation de la résistance en reprenant les paroles recueillies d'un auteur de violence conjugale : « ... Et puis l'irritabilité et une certaine agressivité font partie de mon caractère. Je suis quelqu'un qui démarre au quart de tour. Je n'y peux rien, je suis comme ça! », disait le conjoint violent à son thérapeute (Brenot, 2008, p. 62). L'auteur rapporte cet exemple afin de bien faire comprendre au lecteur que la résistance, telle qu'il l'observe dans sa pratique, peut transparaître dans le discours du client. Devant une telle argumentation visant à expliquer la résistance au changement de la part du client, Brenot (2008) précise aussi sa

compréhension de l'utilité de la résistance au changement chez le client, spécifiquement chez l'homme qui consulte suite à un épisode de violence conjugale. Selon lui, l'attitude qui ressort des paroles rapportées découlerait bien souvent d'un désir de protection, d'un besoin de défendre non pas les actes reprochés qui ont mené à l'intervention thérapeutique mais bien l'identité que le client s'est forgé autour de ceux-ci. « Cette résistance accompagne naturellement l'aveuglement envers les autres (...) et l'absence de regard sur soi » (*Ibid.*, p. 63), a-t-il pu observer dans son expérience. Dans le discours de l'homme, Brenot, comme plusieurs confrères, entend que celui-ci résiste au changement proposé par son thérapeute pour des raisons sous-jacentes et que cette résistance induit des obstacles thérapeutiques, tels que l'absence de regard sur soi.

En plus des comportements observables et qui peuvent être soulignés par le thérapeute, plusieurs auteurs s'intéressent aux idées, aux pensées associées à l'apparition de résistance chez la clientèle récalcitrante au changement. C'est d'ailleurs le cas de Leahy (2001) qui, basée sur une compréhension cognitivo-comportementale du phénomène, est venue préciser sa compréhension de la résistance en prenant soin d'y inclure non seulement les comportements typiquement associés mais aussi les modes de pensée attribuables aux clients. La résistance sera caractérisée par tout ce qui viendra « ... interférer dans l'habileté d'un client à utiliser le traitement et à acquérir les habiletés nécessaires à la gestion de ses problèmes à l'extérieur de la thérapie ou même après que la thérapie soit terminée, et ce, que ce soit au niveau de son comportement, de sa pensée, de sa réponse affective ou de son style interpersonnel [notre traduction] (2001, p. 11). Ici, selon lui, la résistance est chose appartenant au client qui intègre peu ou pas les notions présentées en traitement, peu importe ce qui crée cette interférence.

De son côté, loin de n'attribuer l'apparition de la résistance au sein du processus thérapeutique qu'au client, Guay (2009) insiste sur ses propriétés interactives et systémiques. Il est aussi d'avis que les résistances sont le fruit du contexte dans lesquels les comportements sont adoptés. En fait, il avance même que, loin de n'être que le propre du client, les résistances seraient plutôt le produit de l'interaction entre ce dernier et son thérapeute. En effet, nous l'avons vu, certains auteurs miseront sur le caractère changeant de la résistance, dépendamment des interactions auxquelles elle est soumise. C'est pourquoi il importe pour eux de s'intéresser à tous les acteurs de la relation thérapeutique.

Selon Leahy (2001), il serait aussi primordial de définir d'abord ce que l'on attend du client pour ensuite pouvoir préciser ce qui sera considéré comme étant résistant. C'est d'ailleurs pourquoi, dans une perspective plus constructiviste, l'auteur propose de voir la résistance comme « ... un construit contextuel se référant à la manière dont un client ne se conforme pas au rôle spécifique qui aura été défini par le thérapeute [notre traduction] » (*Ibid.*, p. 9). En ajoutant cette nuance, l'auteur introduit l'idée que plusieurs comportements qui seront considérés comme résistants au sein d'une forme de thérapie, par un thérapeute donné, seront plutôt considérés comme adéquats par un autre. Ainsi, il serait difficile d'isoler un comportement et de le qualifier de résistant sans le remettre en contexte, sans d'abord s'être intéressé aux attentes du professionnel et à sa conception de la réponse du client devant la thérapie. En d'autres termes, si l'on en croit cette définition, ce ne serait donc pas le comportement en tant que tel qui poserait ici problème mais plutôt le contexte dans lequel ce dernier est adopté ainsi que la lecture que le professionnel en fait.

Miller et Rollnick (2006) ont eux aussi des réticences à avancer que la résistance n'appartiendrait qu'au client. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les auteurs introduisent le concept de consonance-dissonance, faisant davantage référence au continuum d'évolution d'une conversation en contexte thérapeutique. Pour eux, la résistance pourrait davantage être présentée comme une discordance, comme une mésentente sur les termes de la direction thérapeutique. Ils sont de ceux qui s'intéressent au système créé par les différents acteurs qui interviennent au sein de la relation thérapeutique. « Nous sommes partisans d'une vision plus relationnelle dans laquelle le comportement de résistance du client est, tout au plus, un signal de dissonance dans la relation » *Ibid.* (p.53). En bref, Miller et Rollnick expliquent que, ce qu'ils entendent par la dissonance lors d'un entretien patient-intervenant, survient « ... au cours de toute interaction où le niveau d'exigence de changement d'un côté rencontre une faible disposition au changement de l'autre » (Amrhein cité dans Miller et Rollnick, 2006, p.54).

À cette critique, Guay (2009) rappellera toutefois que plusieurs auteurs s'étant penchés sur le sujet suggèrent que la résistance fait partie du processus de changement et qu'il ne faut pas nécessairement la voir uniquement comme un obstacle. Pour lui, il peut s'agir d'une étape intégrée au processus de modification d'un comportement ciblé en thérapie. Dans cette optique, la résistance serait alors plutôt comprise comme étant un mécanisme naturel d'adaptation qui a une utilité, une fonction pour le client et qui pourrait donc être intégrée à la thérapie par l'intervenant qui est en interaction avec celui-ci. Guay explique d'ailleurs ce phénomène ainsi :

« Les clients ne se définissent jamais comme résistants, ils ont plutôt développé des mécanismes d'adaptation à leurs problèmes, les



meilleurs qu'ils ont pu trouver, et ils ne sont pas prêts à s'en défaire. Leur résistance n'exprime donc pas leur opposition au thérapeute, mais les efforts qu'ils font pour maintenir les stratégies élaborées au cours des années » (*Ibid.*, p.7).

En fait, sans contredire cette idée de l'utilité possible de la résistance, Miller et Rollnick (2006) utilisent même ce terme afin de se référer à « ...certaines formes de réponses des clients, tout en reconnaissant qu'elles surviennent dans le contexte d'interactions interpersonnelles et sous leurs influences » (*Ibid.*, p. 55). En bref, pour eux, la résistance n'est ni plus ni moins qu'un terme employé pour décrire le comportement d'un client en réponse à un contexte donné, en l'occurrence ici, celui de la thérapie. Il s'agit donc d'un comportement de réponse aux attentes du thérapeute, d'opposition à l'influence, voire même de refus du pouvoir que l'autre pourrait tenter d'instaurer au sein de la relation.

### **3.2.2 Composer avec les résistances**

Si l'on a vu que des chercheurs s'intéressent aux résistances qui surviennent parfois en contexte thérapeutique et à la lecture qu'il est possible de faire de ces comportements d'opposition, on doit maintenant se questionner sur la réponse du thérapeute face à la résistance de son client. Pour ce faire, plusieurs se sont penchés sur la façon d'agir ou de réagir propre aux professionnels qui se retrouvent devant un comportement qu'ils identifient comme étant de la résistance de la part de leurs clients.

En premier lieu et avant même de penser aux stratégies conscientes adoptées par les professionnelles de la relation thérapeutique, il faut savoir que Miller et Rollnick (2006), qui croient au caractère interactif de l'apparition de la résistance en concept thérapeutique, rappelons-le, sont partis du principe que « ... certaines réactions de l'intervenant ...tendent à faire naître ou à renforcer la résistance » (*Ibid.*, p.59). Selon

eux, l'influence qu'un intervenant a sur les résistances présentes en thérapie doit prendre appui sur la reconnaissance de sa propre influence sur la relation. Les auteurs ont élaboré une nomination propre à ces comportements adoptés par l'intervenant et qui favorisent la résistance et les ont appelés « réactions-plaidoyers ». Ils ont d'ailleurs identifié six catégories de « réactions-plaidoyers » qui, une fois adoptées par l'intervenant, tendent à attiser les résistances au sein de la relation. Ils nomment : 1. Argumenter en faveur du changement ; 2. Jouer un rôle d'expert ; 3. Critiquer, culpabiliser ou blâmer ; 4. Cataloguer ; 5. Être pressé ; 6. Affirmer sa prééminence (*Ibid.*). Le fait de prendre conscience de l'adoption de comportements pouvant mener à une augmentation des résistances du client permettrait au thérapeute, selon ce qu'ils avancent, de réajuster ses réactions afin de ne pas encourager la résistance et par le fait même de réduire son opposition.

De la même manière, notons que Chamberlain, Patterson, Reid, Kavanagh et Forgatch avaient déjà mené, en 1984, une recherche qui « ... démontre clairement que l'ampleur de la résistance est massivement déterminée par le style de l'intervention » (*Ibid.* p.122). À l'instar de Miller et Rollnick (2006) qui les suivirent, les auteurs étaient d'avis que non seulement le thérapeute a un rôle à jouer dans l'apparition de résistances, mais qu'il se devait d'être conscient que ses choix thérapeutiques peuvent induire des comportements d'opposition chez sa clientèle. Ainsi, plusieurs auteurs avancent que la capacité d'adaptation de l'intervenant ainsi que le style d'intervention choisi pourraient grandement contribuer soit à diminuer ou à augmenter la résistance manifestée par le client.

De plus, notons qu'au lieu de faire face aux résistances et de les combattre, certains chercheurs adoptent plutôt une position qui encourage plutôt l'accueil de la résistance. « Un principe de base est de réagir à la résistance par la non-résistance. Le simple fait de reconnaître et d'accueillir les désaccords, sentiments ou perceptions peut permettre une exploration plus poussée plutôt qu'une attitude défensive évitant le piège de devoir prendre parti » (Miller et Rollnick, 2002, p. 100 dans Guay, 2009, p. 38). Un des moyens de réagir à la résistance serait alors de la remarquer, de la vivre mais sans tenter de la contrer en imposant un pouvoir, une position. Inspirés du concept de transfert – contre-transfert bien connu dans le milieu de la psychothérapie, Miller et Rollnick (2006) proposent ici l'idée d'un concept similaire qu'ils nomment la contre-résistance (*Ibid.* p.58). Il s'agirait alors au thérapeute d'être conscient de la dynamique perçue et de demeurer attentif à sa propre influence sur la relation.

Pour accepter et accueillir la résistance, il faut d'abord être en mesure de la comprendre, sont d'avis les deux auteurs. Guay (2009) propose à l'intervenant de miser sur un « ...compréhension empathique des fonctions adaptatives de la résistance... » (*Ibid.*, p. 40) chez le client plutôt que d'entrer dans une lutte de pouvoir. Il suggère de concentrer ses efforts à contrer le mode réactionnel vers lequel le thérapeute qui décèle de la résistance chez son client pourrait tendre. Plutôt, il conseille d'adopter une position d'intérêt et de voir la résistance comme la manifestation de l'éveil affectif du client. « Il faut se poser la question : que serait la personne si elle n'était pas résistante? Cette question amène à nous rendre compte que, plus la résistance est tenace, plus la détresse et la souffrance seraient intolérables pour la personne » (*Ibid.*, p.40).

En adoptant cette position de compréhension plutôt que de réaction à la résistance, Guay mise ainsi sur la qualité de la relation thérapeutique. Pour lui, la réponse au défi posé par ceux qu'il qualifie de clients récalcitrants réside au cœur de l'alliance thérapeutique. Sa compréhension du phénomène de la résistance est telle que plus un lien de confiance s'établit entre le client et son thérapeute, plus ce dernier sera « ...enclin à abandonner ses mécanismes d'adaptation » (*Ibid.*, p. 8) et moins les comportements attribuables à la résistance seront soulevés. Ainsi, suivant cette école de pensée, il serait juste d'avancer que l'interaction entre l'intervenant et le client n'aurait pas seulement le pouvoir de faire naître des résistances mais aussi d'en faire disparaître, ou du moins de les diminuer.

De cette interaction, un élément apparaît être primordial à prendre en compte pour Todd et Wade (2004), spécifiquement dans le cas de l'intervention auprès d'une clientèle d'hommes ayant adopté des comportements de violence. Il s'agit du discours tenu en rencontre thérapeutique. En effet, les auteurs insistent sur le fait que la parole, le ton et le choix des mots sont à prendre en considération lorsque l'on s'intéresse aux résistances présentes dans la thérapie auprès des conjoints violents. Ils rappellent, notamment, que le discours peut être en soi une manifestation courante des comportements de violence pour lesquels le client est amené en thérapie. En effet, Todd et Wade (2004) considèrent que les auteurs de violence ont tendance à combiner l'utilisation d'un langage stratégiquement choisi en combinaison avec les autres formes de pouvoir et de contrôle exercés, que ce soit pour « ... isoler ou menacer leur victime, manipuler les apparences publiques [ou encore pour] éviter la responsabilisation » (*Ibid.*, p.145). Selon cette compréhension, la parole pourrait à la fois être associée aux comportements problématiques ciblés et être porteuse de résistance face à l'intervention thérapeutique. Si

l'on en croit cette conception de l'échange thérapeutique, l'intervenant qui interagit avec un conjoint violent se devrait alors d'être attentif au langage verbal de son client, guidé par le principe que ce discours fait partie des outils mis à sa disposition pour permettre l'accès aux comportements ciblés comme étant problématiques.

### **3.3 Résistance, Pouvoir et Gouvernementalité**

Dans le cadre de la présente recherche, nous nous efforcerons de poser un regard critique sur les différentes composantes du travail des intervenants œuvrant auprès d'une clientèle d'hommes ayant adopté des comportements de violence et qui peuvent faire face au contexte très particulier de l'imposition d'une démarche thérapeutique. Pour ce faire, il importe de se doter d'un cadre théorique qui permette d'enrichir l'analyse d'un tel phénomène, en s'intéressant d'une part aux rationalisations derrière la compréhension des concepts clés puis, d'autre part, au processus d'intervention permettant d'agir sur les comportements reprochés à la clientèle ciblée.

Nous débuterons par la présentation de la notion de pouvoir, telle que conceptualisée dans les travaux de Michel Foucault à partir de la fin des années 70 (Lascousmes, 1993). Puis, nous enchaînerons en traitant brièvement des processus de subjectivation et d'objectivation des individus précisant ce concept. Enfin, nous nous intéresserons plus précisément à la notion de gouvernementalité, énoncée et développée par Michel Foucault qui permettra de désigner la direction ainsi que les éléments de base à prendre en considération lorsque vient le temps d'aborder l'objet de recherche. Nous verrons alors en quoi la résistance telle que nous l'avons préalablement définie est un concept-clé à lier avec celui du pouvoir tel que compris et présenté par Foucault.

### 3.3.1 Pouvoir

Le pouvoir, tel que conceptualisé par Michel Foucault, est une des facettes qui se dégage du traitement des actes jugés comme antisociaux dans la société moderne. En effet, notons que dans un entretien ayant eu lieu en 1976, l'auteur expliquait qu'il observait déjà à l'époque des changements importants influant sur ce concept au sein de la société et plus précisément au niveau de la gestion de ses problématiques sociales. « Nous sommes entrés dans un type de société où le pouvoir de la loi est en train non pas de régresser, mais de s'intégrer à un pouvoir beaucoup plus général : en gros, celui de la norme », avançait alors Foucault (2001, p.75). « [L]a condamnation veut passer pour une prescription thérapeutique. (...) Nous devenons une société essentiellement articulée sur la norme » (*Ibid.*). En adoptant cette vision, Foucault explique sa conception de l'intervention judiciaire qui adoptait, par le passé, une fonction plutôt répressive par rapport à un acte précis ayant été jugé répréhensible. Dorénavant, la justice tendrait plutôt à adopter une fonction de normalisation des individus. Ce qu'il avance, c'est que, ne se limitant désormais plus seulement à la punition d'un acte isolé, on tendrait davantage à vouloir intervenir socialement sur l'individu dans son ensemble, en cherchant à le conformer aux attentes de la collectivité. Suivant cette lecture du pouvoir légal, on comprend que le concept du pouvoir fait davantage référence, pour Foucault, à l'opportunité d'agir, de façon globale et entière, lorsque l'on identifie une déviance à une norme sociale établie.

Dans le même état d'esprit, Rose (2005) s'est intéressé aux travaux de Foucault et a aussi tenté d'en comprendre l'essence du message par rapport à sa conception du pouvoir. Il en vient à la conclusion que « [l]es relations de pouvoir sont une façon de façonner les

conduites des autres, les actions des autres ainsi que leurs intentions et leurs décisions... [notre traduction] » (*Ibid.*, p.4). Le pouvoir pourrait donc être associé à une position de transformation prise par un protagoniste social mis en interaction avec un autre dont les actions traduisent une transgression à la norme.

De plus, pour Rose, il importe de souligner que le pouvoir, bien qu'il puisse être associé à la coercition, ne s'y limite pourtant pas. La relation de pouvoir à laquelle il fait référence peut évoluer à l'intérieur ou encore à l'extérieur d'un contexte de contrainte. En fait, sa compréhension du concept du pouvoir l'amène plutôt à ouvrir ses horizons et à le voir s'installer au sein de plusieurs types de relations. À titre d'exemple, Rose nomme les relations de tutelles, de maîtrise ou encore de soumission. Et c'est ainsi qu'il introduit, par le fait même, l'idée que la relation de pouvoir ne devrait être négligée lorsque vient le temps de s'intéresser aux échanges et interactions issus de la démarche thérapeutique.

En effet, Rose invite à la réflexion quant à la manifestation du pouvoir au sein de la relation thérapeutique. Il remarque que la relation qui s'installe entre un client et son thérapeute en est une où les rôles sont habituellement bien prédéfinis, l'un ayant comme objectif celui d'aider l'autre à se conformer, à se normaliser davantage. L'auteur s'intéresse d'ailleurs, entre autres, au pouvoir exercé sous le coup d'une obligation de consultation thérapeutique alors qu'il qualifie les clients contraints judiciairement d'entrer en relation d'aide de « pseudo-volontaires » (*Ibid.*, p.3).

À ce sujet, voyons précisément en quoi la notion de pouvoir peut apparaître centrale dans une telle relation. Cette relation, elle est comprise par Rose comme en étant une où le rôle de l'un est d'agir sur l'autre. En fait, l'un des protagonistes est appelé, de par la définition

de son rôle, à mettre en application le pouvoir qui lui est attribué. À titre d'exemple pratique permettant d'illustrer cette relation, Rose rappelle que, pour qu'une rencontre entre thérapeute et client ait lieu, il revient à une seule et même personne de « ...contrôler le temps, la fréquence, les lieux physiques, la disposition de la pièce dans laquelle l'activité se produit [notre traduction] » (*Ibid.*, p.2). Ce rôle, c'est celui du thérapeute. De la même façon, c'est celui qui intervient auprès du client qui sera appelé à « ... établir le rythme, la direction, la structure, la séquence, l'étiquette et le langage de la rencontre [notre traduction] » (*Ibid.*, p.3).

D'ailleurs, pour aller dans le même sens que Rose, notons que Foucault (2001) proposait lui aussi une vision selon laquelle le pouvoir organisé autour de la conformité à la norme sociale allait de pair avec « [u]ne classification permanente des individus, une hiérarchisation, une qualification, l'établissement de limites [ainsi qu']une mise en diagnostic » (*Ibid.*, p.75). Foucault amène ici la notion de la catégorisation de l'individu, de l'évaluation du client. Il avance que l'intervention du pouvoir, et notamment celui issu du milieu judiciaire, s'apparente de plus en plus à l'intervention médicale, ce qui n'est pas étranger à la lecture de la relation thérapeutique présentée par Rose (2000). En fait, ce dernier rappelle même que ce regard visant à qualifier l'autre a plutôt tendance à être à sens unique dans la relation de pouvoir. Seul le client partagera ses expériences, rappellera-t-il. L'autre protagoniste impliqué dans la relation, la thérapeute, demeure habituellement peu ou pas engagé personnellement dans la relation. Ses expériences, ses comportements ne font pas l'objet d'une analyse ni d'une critique alors que les attentes vis-à-vis la thérapie, telles que présentées par Rose, sont que le client accepte que l'on pense et repense ses actions.



Enfin, ajoutons que Rose considère le contrat d'engagement auquel le thérapeute demande au client d'adhérer pour la poursuite de la relation comme une manifestation évidente du pouvoir. Ce contrat, explique-t-il, ne représente pas une entente commune, une négociation ayant eu lieu entre deux partis. Il représente plutôt les attentes auxquelles le thérapeute, celui qui exerce donc le pouvoir, s'attend que le client se conforme. Et si Rose considère que les choix thérapeutiques en sont ainsi limités pour le client, ce dernier pourrait alors être plus à risque de réagir à l'imposition du cadre proposé.

Cette réaction du client n'est pas sans rappeler le concept de la résistance à la thérapie qui a été soulevé dans la section précédente. En fait, l'apparition de résistances au sein d'un échange a elle aussi fait l'objet de réflexions de la part de Foucault (1982). Selon son interprétation de la résistance, celle-ci pourrait en fait être considérée comme une manifestation observable du pouvoir au sein d'une relation. C'est ainsi que Foucault suggère de s'intéresser aux formes de résistances soulevées et même plus précisément aux tentatives de dissociation par rapport à la relation qui seront menées par le sujet visé par l'exercice du pouvoir. Selon cette lecture du phénomène de la résistance, l'arrivée de cette dernière dans la relation pourrait permettre de mettre en lumière la direction poursuivie par la relation de pouvoir. En d'autres termes, Foucault en vient à proposer de porter attention aux déclencheurs de résistance afin de comprendre sur quoi la relation de pouvoir se concentre.

### **3.3.2 Subjectivation et objectivation**

Maintenant que la notion du pouvoir telle que comprise et pensée par Foucault et les auteurs qui l'ont suivis a quelque peu été éclaircie, il importe à ce stade-ci de préciser

brèvement les concepts de subjectivation et d'objectivation qui reviennent aussi dans les travaux foucauldien. En s'intéressant à l'intervention visant à transformer, à réformer les comportements dans une relation où le pouvoir peut être exercé, Foucault a aussi consacré une partie de son œuvre à définir et préciser un concept qui lui semblait en découler ; la subjectivation. La subjectivation pourrait être grossièrement expliquée comme étant le résultat d'un processus par lequel on fait de la personne un « sujet ». C'est cette personne, ce sujet, qui est ciblée par l'intervention dans la relation de pouvoir. La subjectivation permet non seulement à l'intervention de viser le changement comportemental chez la personne mais aussi d'en inciter la modification globale par le biais d'un apprentissage, d'une évolution. Ce faisant, l'intervention devient alors un moyen, une stratégie d'exercice de pouvoir qui vise la création de sujets susceptibles de s'autoréguler par la suite.

Afin de présenter la manière dont s'opère la subjectivation, Foucault (2001) explique que, au courant de sa carrière, ses travaux ont notamment visé à rendre compte de ce processus par lequel on en arrive, dans la société actuelle, à cibler certains individus et à les rendre l'objet d'une intervention. Pour ce faire, l'auteur introduit alors aussi le concept de l'objectivation, lequel pourrait être présenté comme le fait d'attribuer à la personne la qualité d'objet de connaissance. Il s'agit alors de la cible des actions entreprises dans le but de modifier une façon d'agir jugée incompatible à la norme sociale établie. Aux termes de son analyse, il a d'ailleurs identifié « ...trois modes d'objectivation qui transforment les êtres humains en sujets » (*Ibid.*, p. 1042). Aux fins de la présente recherche et dans l'optique de se doter d'une grille de lecture cohérente avec la démarche scientifique recherchée, nous retiendrons plus particulièrement l'un de

ces modes d'objectivation identifiés par Foucault, soit celui des pratiques divisantes du sujet (Foucault, 1982).

Cette pratique consiste en une division entre ce que l'on pourrait appeler l'« acceptable et l'inacceptable », selon les normes en vigueur dans la société. Foucault explique que « [l]e sujet est soit divisé à l'intérieur de lui-même ou divisé des autres [notre traduction] » (Foucault, 1982, p.778). On pourrait donc objectiver un individu, puis par après le rendre sujet par le biais de l'intervention, en insistant sur la distance entre ce qu'il est et/ou ce qu'il représente et les attentes sociales attribuables à la norme. Le conjoint violent versus le « bon mari », l'homme contrôlant versus l'« homme aimant », le père abusif versus « bon père », sont autant d'exemples que nous pourrions avancer et qui se rattachent au champ de l'étude ci-présente. De son côté, Foucault oppose, à titre d'exemples et sans s'y limiter, le criminel et le « gentil garçon », de même que « le fou et l'homme sain d'esprit » (Foucault, 2001, p.1042 ; 1982, p.778).

Une fois l'individu étant ainsi objectivé, Foucault avance qu'une relation de pouvoir pourra ensuite s'articuler et résulter enfin en une subjectivation de l'individu au sein de la société.

### **3.3.3 La Gouvernamentalité**

Afin de bien saisir de quelle manière l'exercice du pouvoir est mis en application au sein de la société actuelle, il importe d'introduire la notion de gouvernamentalité telle que la développe Foucault dans l'ensemble de son œuvre. On comprendra alors mieux comment le pouvoir en est venu à cibler la réforme des individus qui dévient de la norme.

La gouvernementalité est née de l'intérêt de Foucault par rapport aux relations de pouvoir, mais aussi des instruments utilisés au sein de ces mêmes relations ainsi que des effets attribuables à celles-ci. Ce concept fait donc plus précisément référence à « ...un mode spécifique d'exercice de pouvoir » ainsi qu'à « une forme de rationalité politique », tels que décrits par Lascoumes (2004, p.13). Il s'agit, selon lui, de la suite logique sur laquelle ont débouché les travaux de Foucault alors que ce dernier concentrait jusque-là ses analyses sur le pouvoir disciplinaire. Et c'est pourquoi l'auteur insiste sur le fait que « [p]arler de gouvernementalité, c'est pour Michel Foucault souligner un changement radical dans les formes d'exercice du pouvoir par une autorité centralisée, processus qui résulte d'un processus[sic] de rationalisation et de technicisation » (*Ibid.*, p.4).

Par ailleurs, notons qu'au sujet du terme « gouvernementalité », Foucault (2001) lui-même annonce :

« ... j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir, l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité » (*Ibid.*, p.653).

En d'autres termes, on parlera alors de gouvernementalité lorsque l'on fera référence à l'exercice du pouvoir basé sur le mariage du savoir, donc de la connaissance, avec l'application de techniques permettant la modification, voire le développement de la population. Et ce pouvoir, il est exercé par des instances en position d'autorité face à la population visée. De la même façon, Laborier (2014) présente cette conception selon laquelle la gouvernementalité vise davantage l'étude des « ... techniques mises en place (...) pour gouverner les individus, ou autrement dit, pour « conduire leur conduite »... »

(*Ibid.*, p. 172) plutôt que de s'intéresser uniquement à l'État en soi ou au pouvoir qu'il exerce en tant qu'institution.

Et, dans cette optique, trois éléments apparaissent indissociables à la gouvernementalité en tant qu'exercice de pouvoir pour Foucault : la population ciblée, le savoir dégagé et les techniques utilisées. « Il ne s'agit plus de conquérir et de posséder, mais de produire, de susciter, d'organiser la population afin de lui permettre de développer ses propriétés. », affirme Lascoumes (2004, p.4) en comparant la mise en application étatique de la gouvernementalité aux formes d'exercice du pouvoir qui l'ont précédée. Le concept de gouvernementalité a, entre autres, permis ce regard nouveau sur le concept du pouvoir tel qu'on le définissait précédemment et qui fait qu'on ne se limite plus à l'imposition de conduites ou à la punition d'actes jugés répréhensibles. Selon ce qu'avance Foucault et ses successeurs, les instances en position d'autorité encourageraient désormais plutôt le changement de l'individu.

Tel que décrit par Topçu (2013), la naissance de la notion de la gouvernementalité chez Foucault « ... supposait (...) de passer d'une approche centrée sur l'étude des « fonctions » assurées ou non par telle ou telle institution à l'analyse des stratégies et des tactiques plus globales qui prendraient appui également sur les déficits fonctionnels eux-mêmes » (*Ibid.*, p.80). À l'aide de cette notion foucauldienne, on s'intéresse davantage à la mise en application des stratégies de pouvoir et non seulement à leur raison d'être. C'est d'ailleurs pourquoi, considérant la gouvernementalité comme un angle nouveau à partir duquel aborder les relations de pouvoir à la base des institutions, Laborier (2014) suggère que ce concept incite à « ...se demander « comment le pouvoir s'exerce-t-il ? » et non «

qu'est- ce que le pouvoir ? » » (*Ibid.*, p. 174). Ce que la gouvernementalité permet, c'est plutôt une lecture des processus sous-jacents à l'exercice du pouvoir.

En bref, on peut synthétiser en avançant que la gouvernementalité permet de s'intéresser non seulement à l'État, mais surtout à son fonctionnement ; « ... quelles sont ses techniques, ses stratégies, quels sont, historiquement, les instruments et les outils qu'il déploie pour gouverner les hommes et les choses, les territoires et les populations » (Topçu, 2013, p.80). Comme nous l'avons précédemment présenté, la gestion des problèmes sociaux par le biais de l'intervention thérapeutique peut s'apparenter à l'une de ces stratégies d'intervention étatiques que la gouvernementalité permet d'approfondir.

### **3.3.4 La gouvernementalité et l'objet de recherche**

La gouvernementalité de Foucault a notamment été introduite ici et choisie comme lunette conceptuelle aux fins de la présente recherche pour son intérêt marqué quant à la manière dont cette alliance du savoir et des techniques peut être appliquée auprès d'une population devenue sujette à l'intervention thérapeutique de par son écart à la norme. Ces quelques précisions apportées au concept foucauldien de la gouvernementalité ne sont pas sans rappeler l'objet de cette étude, lequel consistera globalement, nous le verrons, en l'éclaircissement des stratégies (*techniques*) mises en place auprès d'une clientèle récalcitrante (*population*) à partir de la compréhension et des rationalisations faites par les intervenants en ce qui a trait phénomène observé, soit celui de la résistance (*savoir*). On comprendra alors que l'intérêt porté ici aux travaux de Michel Foucault quant à l'exercice du pouvoir découle directement de cette théorisation d'une problématique

définie et observable au sein d'un organisme dont la clientèle peut être contrainte par l'État de se soumettre à une démarche de changement.

De plus, on doit se rappeler que, pour Foucault, « [l]État n'est pas simplement un ensemble d'instruments de coercition et de répression ; il existe aussi à travers des instruments de production normative, orientant les pratiques collectives et individuelles, normant les comportements, instituant les règles de droit. » (Lascoumes, 1993, p.48). Ainsi, l'application de la gouvernementalité en guise de cadre conceptuel permet à une recherche telle que la nôtre d'avoir accès aux instruments, aux pratiques qui sont utilisées de même qu'à l'explication de la création d'un savoir sur le sujet.

Enfin, Lascoumes (2004) est d'avis qu'à partir du concept de la gouvernementalité, Foucault « ... propose une conception disciplinaire qui repose sur des techniques concrètes de cadrage des individus et permet de conduire à distance leurs conduites » (*Ibid.*, p.5). Cette affirmation n'est certes pas sans rappeler le mandat que reçoivent les intervenants travaillant auprès d'une clientèle contrainte comme c'est le cas au sein de programmes d'aide aux conjoints violents et qui sont appelés à intervenir directement sur les comportements, ou conduites, de leurs clients.

#### **IV. PROJET DE RECHERCHE**

S'inscrivant dans le très vaste champ d'intérêt que constitue la problématique de la violence conjugale, ce projet de recherche se concentre dans un premier temps sur l'intervention qui est effectuée auprès des hommes qui adoptent des comportements de

violence au sein de leurs relations de couple et/ou familiales. Parmi cette clientèle, il existe des conjoints dont la démarche thérapeutique provient d'une obligation de consultation, d'une imposition thérapeutique. On parlera alors ici d' « aide contrainte ». L'accueil d'une clientèle contrainte peut poser des défis pour les intervenants qui sont souvent aux prises avec des personnes présentant des résistances à leurs interventions.

De ce fait, les organismes qui œuvrent auprès de cette clientèle particulière se doivent parfois d'adapter leurs pratiques afin d'être en mesure de venir en aide à certains clients qui pourraient être qualifiés de « récalcitrants ». Nous avons vu que l'imposition d'une condition judiciaire de consultation thérapeutique en matière de violence conjugale par les différents acteurs du système fait désormais partie de pratiques courantes. Nous avons aussi vu que, bien que certains se questionnent sur la compatibilité de la vocation d' « aide » de la thérapie par rapport à celle de « contrôle » des instances judiciaires, les programmes qui interviennent auprès des conjoints violents sont de plus en plus sollicités. Il en va de même pour l'aide contrainte qui, on se le rappelle, inclut la contrainte judiciaire sans s'y limiter et qui est soutenue par plusieurs lorsqu'elle favorise la réappropriation de la démarche d'aide par la responsabilisation des auteurs de violence, favorisant ainsi le changement. Cependant, force est de constater que l'obligation de consultation peut parfois susciter à de la réticente, voire même à des résistances, chez la clientèle contrainte. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la présente étude vise à se questionner sur la manière dont une ressource d'aide compose avec les clients réticents au changement dont la demande d'aide n'est pas issue d'une prise de conscience au niveau de la problématique vécue. Plus précisément encore, cette recherche vise à mettre en lumière les rationalisations des intervenants qui œuvrent au sein de cette même



ressource et dont la compréhension du phénomène de l'aide contrainte teinte les stratégies leur permettant de composer avec les résistances de leurs clients.

L'organisme *Donne-toi une chance*, situé en Outaouais, fait partie de ces ressources qui travaillent auprès d'une clientèle masculine présentant des antécédents de comportements violents. Il a donc été ciblé afin de permettre l'étude des phénomènes ci-haut mentionnés. Une très brève présentation de ses activités s'impose alors.

D'abord, il faut savoir que certains des clients de *Donne-toi une chance* contactent l'organisme sur une base volontaire et que d'autres se voient contraints d'aller chercher de l'aide auprès de celui-ci. Même si la présente étude n'a pas comme objet de recherche celui d'évaluer l'approche thérapeutique à privilégier en contexte d'intervention auprès des auteurs de violence conjugale, nous considérons tout de même pertinent de nous renseigner sur l'approche privilégiée par la ressource visée par la recherche. *Donne-toi une chance* privilégie une approche thérapeutique dite multi-modale. En effet, l'organisme a choisi d'adopter « ... une combinaison de diverses approches » pour intervenir auprès de sa clientèle. Il explique son choix ainsi :

« Nous croyons que les approches se chevauchent, ne sont pas à elles seules exclusives et sont donc complémentaires. (...) L'approche multimodale favorise donc le choix, parmi les diverses techniques, de celles qui (...) semblent le mieux indiquées pour répondre adéquatement aux besoins de chaque client » (*Donne-toi une chance*, 2013, p.14).

Cette multitude d'approches comprend, dans un premier temps, deux modalités principales. Il faut savoir que les bases du programme offert chez *Donne-toi une chance* sont ancrées dans ces approches principales. L'organisme avance que la première,

l'approche humaniste, lui a permis de créer un « ...programme visant la responsabilisation de l'individu et adaptée à son rythme, selon ses priorités et ses besoins » (*Ibid.*). La deuxième, l'approche cognitivo-comportementale, a été privilégiée afin de favoriser la « ... rééducation qui vise l'arrêt d'agir violent (comportemental) et la modification du schème de la pensée (cognitif) » (*Ibid.*). Puis, au besoin, des techniques issues de six autres approches secondaires peuvent être adoptées par les intervenants : pro-féministe, biologique, analyse transactionnelle, systémique et psychodynamique. Enfin, et nous le verrons davantage dans les sections qui suivent, notons que les services offerts aux conjoints violents par *Donne-toi une chance* comportent principalement : des rencontres individuelles dites *exploratoires*, des rencontres plutôt éducatives au sein d'un groupe de *sensibilisation* puis des rencontres plus thérapeutiques lors de la participation à un groupe de *responsabilisation*. Pour répondre aux buts poursuivis par les différents services énumérés, nous verrons que les intervenants de la ressource ont pu avoir à adapter leurs interventions à différents niveaux.

Conséquemment, la présente recherche aura comme but celui de proposer une réponse à la question suivante : « Quelles sont les rationalisations et perceptions qui permettent aux intervenants œuvrant auprès d'hommes ayant commis des actes de violence conjugale d'adapter leurs stratégies d'intervention de sortes qu'ils composent avec les résistances induites chez leur clientèle en contexte d'aide contrainte? »

Afin de répondre à la question, des entretiens ont été effectués auprès d'employés de la ressource ciblée. La présente recherche nous permettra de mettre en lumière leur compréhension de la résistance ainsi que d'en identifier les manifestations selon eux. Puis, elle nous permettra de cibler leur compréhension des dimensions apportées à leur

rôle en contexte de contrainte en plus de nous éclairer les rationalisations sur lesquelles ils basent leurs stratégies d'adaptation à ce même contexte.

## **V. MÉTHODOLOGIE**

Dès lors, il importe de préciser que la présente recherche utilisera une approche qualitative. Ce choix méthodologique vient du fait qu'il permet l'accès à l'opinion ainsi qu'à la perception qu'ont les participants du contexte de travail dans lequel ils sont appelés à intervenir auprès de la clientèle contrainte desservie par l'organisme *Donne-toi une chance*. De plus, l'emploi de cette stratégie de recherche leur permettra de s'exprimer sur les moyens qui sont à leur disposition afin de composer avec certaines des difficultés qui découlent du contexte particulier dans lequel certains de leurs clients leurs sont référés. C'est ainsi une compréhension de leur vécu et de la motivation derrière leurs actions à laquelle l'approche qualitative permettra d'avoir accès (Dumez, 2013, p.12).

La méthode qualitative apparaît toute indiquée pour mener ce type de recherche puisque, dans un premier temps, il s'agit d'une forme d'analyse qui est reconnue par de nombreux chercheurs comme étant centrée sur le « point de vue du sujet » (Lüders and Reichertz, 1986, cité dans Flick, 2007, p. 10). Et c'est à partir du point de vue des participants que le présent projet de recherche vise à dépeindre la réalité telle qu'elle est vécue et perçue au sein de leur équipe de travail. Cette approche s'intéresse « ... [aux] discours, [aux] intentions (le pourquoi de l'action), [aux] modalités des actions et interactions (le comment de l'action) » (Popper, 1988/1956, p. 198 dans Dumez, 2013, p.12). Son

utilisation devrait non seulement mettre en lumière les stratégies d'adaptation adoptées par la ressource afin de composer avec sa clientèle contrainte mais aussi les raisons ayant motivées ces choix. Enfin, notons que l'approche qualitative est associée au souci du détail et de la complexité du phénomène étudié et se prête donc surtout au domaine clinique, au social et à l'histoire (Hammersly, 1990, p.89), ce qui représente bien le champ d'étude de la présente recherche.

## **5.2 Approche méthodologique**

Afin de mieux saisir l'univers ou l'état d'esprit dans lequel la recherche a été pensée, il importe de s'attarder brièvement aux grandes lignes définissant le paradigme constructiviste. Guba et Lincoln (2004) parlent d'ailleurs du relativisme associé au constructivisme. Ils expliquent que ce dernier « ... prend pour acquis que des réalités sociales multiples, appréhendables et parfois conflictuelles sont le produit de l'intellect humain, mais qui pourraient changer selon que les personnes qui les construisent deviennent plus informées et sophistiquées [notre traduction] » (*Ibid.*, p.27). Dans la présente recherche, on s'intéressera en effet à l'expérience des participants, à la construction de leur réalité selon le vécu mais aussi selon leur propre compréhension et définition du phénomène. Le paradigme constructivisme permettra, entre autres, d'appréhender la réalité vécue par les intervenants du milieu thérapeutique ciblé par le biais d'une « ... construction mentale multiple, intangible, basée sur les expériences sociales de nature localisée et spécifique (...) et dépend de la forme et du contenu des individus ou groupes qui détiennent les constructions [notre traduction] » (*Ibid.*, p.26).

Les auteurs parlent d'ailleurs de la possibilité pour le chercheur qui se rattache à ce paradigme de comprendre et de reconstruire, par le biais d'un travail rigoureux et

l'application stricte d'une stratégie d'analyse, les constructions ayant été partagées à la fois par les participants mais aussi par le chercheur lui-même (*Ibid.*, p.30). Nous sommes donc ici ouverts à l'interprétation des données recueillies, surtout par le biais des expériences subjectives qui auront pris naissance de l'interaction entre la chercheuse et les participants.

## **5.2 Collecte des données**

### **5.2.1 Entretiens semi-structurés**

Avant toute chose, il convient de préciser que les données recueillies l'ont été par le biais d'entretiens semi-structurés conduits par la chercheuse. Comme le but de cette recherche était d'accéder aux perceptions personnelles ainsi qu'au vécu des participants par rapport aux moyens mis à leur disposition pour répondre aux résistances parfois présentées par une clientèle contrainte rencontrée dans le cadre de leurs fonctions, l'entrevue semblait être la méthode principale permettant le plus efficacement l'accès à ces informations. En effet, le recours à l'entretien permet, dans la même veine que l'approche qualitative, « ... de saisir (...) le point de vue des individus, leur compréhension d'une expérience particulière, leur vision du monde, en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage sur un objet donné » (Baribeau et Royer, 2012, p. 26). Cette méthode permet à la fois d'accéder à l'expérience humaine, tout en préservant la complexité (Van der Maren, 1995, dans Baribeau et Royer, 2012, p. 25).

Ainsi, nous le verrons ultérieurement, plusieurs dimensions ont pu être traitées auprès des participants, telles que leurs perceptions, leurs observations et leurs points de vue, selon ce que leurs expériences les ont amené à partager lors de l'entretien. La forme semi-structurée d'une entrevue permet au chercheur de proposer une direction tout en laissant

de la latitude au participant en ce qui a trait au partage de son vécu, au sens qu'il lui donne et, surtout, au lien qu'il fait entre les différents éléments rapportés (Barbour, 2008, p.121). Dans la présente recherche, cette forme particulière d'entretien a été retenue en raison du contexte spécifique d'intervention dans lequel les participants doivent travailler et qui ciblé en entrevue. L'entretien semi-structuré a été privilégié par la chercheure dans le but de soulever les particularités relatives à l'intervention qui dépendent à la fois de la perception personnelles des participants et des liens qu'ils feront entre leurs observations et ce même contexte propre à leur pratique. Enfin, opter pour l'entretien semi-dirigé comme outil de collecte de données favorise l'interaction entre le chercheur et le participant, lui permettant de reformuler, d'approfondir, de préciser au besoin.

### **5.2.2 Construction du protocole d'entrevue**

Dans le but de cibler les objectifs de la présente recherche tout en laissant place à l'interprétation et à l'expérience vécue par les participants, un guide d'entretien semi-dirigé a été élaboré. Ce dernier, accessible à l'annexe A, était en premier lieu constitué d'une consigne de départ, d'une introduction à la recherche afin de mettre le participant en contexte. Puis, s'en suivaient sept questions ouvertes, lesquelles pouvaient être appuyées, au besoin, par des sous-questions ajoutées par la chercheure au cours de l'entretien. Les questions portaient, entre autres, sur l'interprétation et les expériences personnelles des participants, de même que sur les actions entreprises pour répondre à ce qu'ils identifient comme étant des résistances.

### **5.3 Chercheure comme instrument de recherche**

Avant même d'entrer en contact avec les participants, au tout début de l'étude, nous avons pris soin de réfléchir sur la propre expérience personnelle de la chercheure ainsi

que sur les possibles biais qui pouvaient en découler. Il est à noter qu'elle avait auparavant travaillé, durant près de deux ans, auprès d'une clientèle d'hommes adoptant des comportements de violence au sein d'une organisation similaire à celle approchée aux fins de l'étude, mais située ailleurs au Québec. Les présomptions suivantes sont ressorties de cette réflexion :

1. La chercheure prenait ici pour acquis que certains clients sont identifiés comme résistants;
2. La chercheure avançait qu'une différence existait au niveau de la réceptivité des individus dans l'obligation de consulter par opposition à ceux dont la démarche est volontaire;
3. La chercheure partait du principe que l'intervenant peut influencer sur les résistances d'un client.

Soulignons que les lectures effectuées sur le sujet ainsi que le travail fait pour reconnaître l'existence de ces possibles biais ont contribué à permettre à la chercheure de garder en tête le souci de se concentrer spécifiquement et uniquement sur le vécu de chacun des participants rencontrés.

#### **5.4 Recrutement des participants**

Le recrutement des participants a d'abord débuté par le recrutement d'un organisme communautaire acceptant que ses employés soient sollicités aux fins de l'étude. Les critères de sélection de l'organisme étaient d'être un établissement dont la mission est d'offrir des services à une clientèle d'hommes ayant adopté des comportements violents, de même que de recevoir, au sein de sa clientèle, des hommes contraints de fréquenter leurs services. Seulement deux agences ont eu à être approchées puisque la première des

deux a donné une réponse positive dans un délai de quelques semaines à peine après que le projet ait été présenté à la direction de l'établissement. L'organisme choisi fut donc *Donne-toi une chance*. Les démarches de recrutement ont eu lieu en juin et juillet 2014.

Comme seuls critères de sélection des participants, la chercheure avait établi que les participants devaient travailler au sein de l'organisme choisi, soit *Donne-toi une chance*, être en contact direct avec la clientèle visée, soit celle des hommes contraints, et être appelés à intervenir de façon thérapeutique auprès d'eux. Au sein de cet organisme, six personnes répondaient à ces critères.

Après avoir accepté de recevoir par courriel la lettre d'information relative à la recherche de même que l'invitation à distribuer aux employés concernés (voir annexes B et C), la direction a plutôt décidé d'inviter la chercheure à venir présenter le projet en personne aux potentiels participants, lors d'une réunion d'équipe. La présentation a eu lieu en décembre 2014. Au courant de cette rencontre, le projet de recherche a été présenté, de même que les dispositions éthiques (qui seront détaillés à la section suivante). Les employés intéressés à participer ont été invités à communiquer personnellement avec la chercheure et ont été mis au courant du caractère volontaire de la participation. Chacune des six personnes visées s'est montrée intéressée à participer. Compte tenu du petit nombre qui ne garantissait pas l'atteinte de saturation d'information, les six intervenants ont donc été retenus comme participants.

Les entretiens ont rapidement été effectués, tous en décembre 2014. Même si le choix d'être rencontrés dans une salle du département de criminologie de l'Université d'Ottawa a été offert à chaque participant, tous ont préférés l'option de participer à l'étude dans les



locaux de l'organisme, en dehors des heures d'ouverture. Les participants ont tous eu à signer un formulaire de consentement (annexe D) et se sont vus remettre une liste de ressources mises à leur disposition au cas où les questions concernant leurs expériences auprès de la clientèle leur feraient vivre un quelconque inconfort émotionnel.

Les entrevues ont fait l'objet d'un enregistrement audio et ont duré entre 30 et 90 minutes. Par la suite, la chercheuse a retranscrit les enregistrements sous forme de verbatim.

### **5.5 Implications éthiques de la recherche**

Préalablement à la réalisation des entretiens et même au recrutement des participants, le présent projet de recherche a été soumis au Bureau d'éthique et d'intégrité à la recherche de l'Université d'Ottawa et a reçu un *Certificat d'approbation déontologique* en septembre 2014 (voir annexe E). Puis, lors du recrutement des participants, tel que mentionné, une lettre (voir annexe C) leur présentant le projet de recherche, sa pertinence et ses implications a été remise à tous les employés de l'organisme choisi, soit *Donne-toi une chance*. Cette lettre faisait notamment état des inconforts émotionnels que les entretiens auraient pu soulever chez certains participants, puisque ceux-ci portaient à la fois sur leurs expériences vécues mais faisait aussi référence à la clientèle auprès de laquelle ils sont appelés à intervenir et dont l'histoire de vie peut être émotionnellement exigeante pour les intervenants. Chacun d'entre eux a reçu et signé un formulaire de consentement (voir annexe D) et s'est vu remettre une liste de ressources à contacter en cas d'inconfort émotionnel. Ils ont été mis au courant de leur droit de ne pas répondre à une question s'ils le désiraient, de se retirer à tout moment de l'étude, même après la réalisation de l'entretien et ont été assurés de l'anonymat relatif au traitement des

données (un nom fictif a été attribué à chacun d'entre eux par la chercheure). De plus, les participants ont été informés du fait que leur employeur ne serait pas mis au courant de leur décision de participer ou non. Enfin, l'employeur a confirmé qu'aucune mesure ne serait prise afin d'encourager ou de décourager la participation à l'étude.

Il a été entendu avec la direction de *Donne-toi une chance* que les résultats de la recherche seraient partagés avec l'ensemble des employés, qu'ils aient participé ou non à l'étude, après que cette dernière soit terminée.

### **5.6 Traitement des données par théorisation ancrée**

Plus précisément maintenant, il est temps de s'intéresser à la stratégie d'analyse ayant été choisie afin de permettre aux matériaux, dont nous avons vu la provenance dans les sections précédentes, de donner naissance à des résultats proposant une réponse aux questions de recherche poursuivies. Pour ce faire, nous avons décidé de nous inspirer de la théorisation ancrée, plus largement décrite dans la littérature sous le terme de *grounded theory*, parfois aussi traduit sous le terme « théorisation enracinée ». Aux fins de la présente étude, la chercheure a choisi d'appliquer la méthode d'analyse par théorisation ancrée telle qu'elle a été présentée par Pierre Paillé (1994), lequel s'est largement inspiré bien entendu des travaux de Glaser et Strauss qui furent les précurseurs de cette approche en 1967.

Mais avant de voir plus en détails la stratégie d'analyse mise en application, rappelons d'abord en quoi consiste globalement cette approche. « La MTE [méthodologie de la théorisation enracinée] est une approche inductive dont la finalité est de produire une théorie », résume Corbin dans le tout début de sa préface présentant l'ouvrage de

Leckerhoff et Guillemette (2012, p.VI) et qui vise à démystifier cette méthodologie. « Essentiellement, les méthodes de théorisation ancrée consistent en des balises systémiques et inductives de collecte et d'analyse de données dans le but de créer un cadre théorique général qui explique les données collectées », précise quant à elle Chamaz (2000, p. 509).

La théorisation ancrée apparaît tout indiquée dans le cas qui nous intéresse puisque, comme il a été mentionné, l'idée de départ est de partir du vécu des participants, de leurs réalités, et de voir si leur mise en commun nous offre un portrait global des stratégies mises en place au sein de l'organisation qui les emploie pour influencer sur les résistances induites par le contexte précis de l'aide contrainte. Cette méthode est cohérente avec le but de la recherche puisqu'elle part du principe « ...qu'il existe de multiples vérités selon les définitions que font les personnes d'un phénomène donné, définitions qui varient et évoluent en fonction du temps, du lieu, du point de vue de l'observateur et de la situation » (*Ibid.* p. VIII). Ainsi, on peut s'attendre à ce que, dans le cas qui nous intéresse, une réalité vécue puisse être propre à l'organisme *Donne-toi une chance* et espérer y accéder à travers nos données.

À la lecture du titre que porte cette méthode d'analyse, nul n'est surpris d'apprendre que cette dernière vise la production d'une théorie. « Or, qu'est-ce que théoriser? », s'est demandé Paillé (1994, p.149) dans son chapitre portant sur l'application de la théorisation ancrée spécifiquement dans un contexte de recherche sociologique. Théoriser, « [c']est dégager le sens d'un événement, c'est lier dans un schéma explicatif divers éléments d'une situation, c'est renouveler la compréhension d'un phénomène en le mettant différemment en lumière », explique-t-il (*Ibid.* p. 149). C'est alors que l'on comprend

que la théorisation ancrée souhaite innover, non pas dans sa présentation d'un phénomène mais bien dans sa compréhension, dans son interprétation. À l'instar de Paillé, pour Corbin, théoriser, c'est « ... saisir la variabilité et la complexité du comportement humain » (Leckerhoff et Guillemette, 2012, p. IX). C'est l' « ...élaboration d'une interprétation théorique qui [permet] de mieux saisir et de mieux comprendre les phénomènes humains quotidiens... » (*Ibid.*). Il s'agit d'une méthode qui explore, qui découvre comment les phénomènes sont perçus, vécus et gérés. Le but étant autre que celui de produire une connaissance universelle.

### **5.6.1 Mise en application de la théorisation ancrée**

Une des particularités associées à l'application de la théorisation ancrée consiste en ce que Glaser et Strauss (1967, cité dans Dey, 1999, p.7) ont appelé la « constante comparative », laquelle pourrait être expliquée comme un procédé encourageant « ... la simultanéité de la collecte et de l'analyse [des données]... » (Paillé, 1994, p.152). Ce qu'explique Paillé (1994), c'est que les premières étapes de l'analyse se font à même la collecte de données, durant les entretiens pour le cas qui nous intéresse ici. Puis, elle se poursuit plus en profondeur durant la transcription des données et la création des verbatim. L'état d'esprit dans lequel le chercheur se retrouve alors en est un de « processus de questionnement » durant lequel il analyse, « ... tentant de toujours mieux comprendre, cerner, expliciter, théoriser le phénomène faisant l'objet de son étude » (Paillé, 1994, p.152).

Cependant, malgré toute la minutie et le souci de transparence du chercheur, il convient de souligner que l'analyse effectuée par théorisation ancrée en demeure une dont le caractère interprétatif pourrait être perçu comme une limite. C'est d'ailleurs la raison

pour laquelle Strauss et Corbin (1994, cité dans Paillé, 1994) mettent l'accent sur le fait que la rigueur de son application est indissociable de la prise de responsabilité que prend le chercheur par rapport aux résultats obtenus. Par ailleurs, la théorisation du phénomène étudié pourrait aussi se voir être limitée par contexte dans lequel la théorie a été produite.

Ceci étant dit, l'analyse du phénomène ciblé par la présente recherche sera effectuée, tel qu'annoncé, par théorisation ancrée. Pour ce faire, nous appliquerons plus précisément cette méthode d'analyse en respectant la marche à suivre proposée par Paillé (1994). L'auteur, nous le verrons plus en détails, détaille six étapes à respecter lors de l'élaboration d'une théorie : la codification, la catégorisation, la mise en relation, l'intégration, la modélisation et la théorisation. Voyons donc les grandes lignes de chacune de ces étapes et la façon dont leur application nous permettra d'arriver à la présentation d'une théorie issue des données recueillies.

### **5.6.2 La théorisation ancrée en six étapes**

Dans un premier temps, Paillé (1994, p. 147) propose de procéder à une codification initiale, laquelle consiste à « ... dégager, relever, nommer, résumer, thématiser, presque ligne par ligne, le propos développé à l'intérieur du corpus sur lequel porte l'analyse ».

Puis, une fois que cette codification est effectuée, il est temps de procéder à ce que Paillé (*Ibid.*, p.157) appelle la catégorisation. Lors de cette étape, il est important de regrouper les codes initialement dégagés par la première étape de l'analyse. L'étape de la catégorisation « ... consiste [...] à porter l'analyse à un niveau conceptuel en nommant de manière plus riche et plus englobante les phénomènes, les événements qui se dégagent des données » (*Ibid.*, p.159). Ce qu'on vise ici c'est d'arriver à une compréhension plus

globale et plus ordonnée du phénomène étudié par le regroupement et l'organisation des codes sous formes de catégories. Il s'agit d'une étape qui demande d'être travaillée et retravaillée. Pour en arriver à une catégorisation riche sur laquelle peut se fonder une théorie valable, la minutieuse relecture et réorganisation des codes est essentielle durant cette deuxième étape.

Par la suite, Paillé (*Ibid.*, p.167) met en garde le lecteur à l'effet que « ... ce n'est pas uniquement la récurrence d'une catégorie ou d'un phénomène qui en indique la solidité théorique... ». Et c'est pourquoi la troisième étape à observer consiste en une mise en relation des catégories dégagées à l'étape précédente. Et c'est là, selon l'auteur, que la véritable théorisation ancrée prend naissance. En effet, la théorie produite naîtra des liens que le chercheur mettra en lumière au fil de son analyse. Plus précisément et pour le cas qui nous intéresse ici, nous retiendrons une approche bien précise de mise en relation des catégories : l'approche empirique. Selon Paillé (*Ibid.*, p.170), la mise en relation par approche empirique « ... se rapporte à la mise en relation des catégories à partir d'elles-mêmes et des phénomènes auxquels elles sont associées ». Il précise que « [l'on] s'intéresse alors aux catégories et au corpus correspondant en posant des questions de mise en relation (Ce que j'ai ici est-il lié avec ce que j'ai là? En quoi et comment est-ce lié? » (*Ibid.*). Répondre à cette question nous permettra en effet de mettre en évidence des liens, une relation entre certaines catégories qui mènera par la suite à une compréhension du phénomène étudié.

Par contre, avant d'en arriver à l'élaboration complète d'une théorie, l'auteur propose de passer par une étape d'intégration. Cette étape consiste ni plus ni moins en une réflexion par rapport à la question de départ. Qu'est-ce que les données nous disent? C'est

l'intégration qui « ... [donnera] lieu à la délimitation de l'objet précis que deviendra l'analyse » (*Ibid.*, p.172). L'auteur va même jusqu'à avancer que, lors de cette étape, le chercheur se rend fréquemment compte qu'il s'éloigne de son cadre initial, ce qui ne devrait selon lui pas témoigner d'une difficulté au niveau de l'analyse.

Comme cinquième et avant-dernière étape, Paillé propose de passer par la modélisation qui permettra de mettre en lumière toute « ... l'organisation des relations structurelles et fonctionnelles caractérisant un phénomène, un événement, un système, etc. » (*Ibid.*, p. 174). Pour ce faire, il propose que cette étape d'analyse soit menée à travers la réponse à cinq questions bien précises :

« De quel type de phénomène s'agit-il?  
Quelles sont les propriétés du phénomène?  
Quels sont les antécédents du phénomène?  
Quelles sont les conséquences du phénomène?  
Quels sont les processus en jeu au niveau du phénomène? » (*Ibid.*, p.174-176).

C'est ainsi, avance l'auteur, que le chercheur arrivera à rendre justice à la complexité du phénomène étudié en proposant un modèle de relations fidèle à la réalité relatée.

Enfin, la dernière étape, et non la moindre, à respecter lors de l'analyse par théorisation ancrée consiste, bien évidemment, à la théorisation elle-même. Paillé propose ici d'adopter une stratégie qui permettra la consolidation de la théorie et en augmentera la fiabilité. Aux fins de la présente recherche, nous retiendrons l'induction analytique comme stratégie à appliquer. Selon Paillé (1994, 179), il s'agit d'un « ... procédé consistant à confronter constamment l'explication d'un phénomène aux cas qui défient (ou qui en dévient) cette explication ». Ainsi, les « cas négatifs », ceux qui ne confirment

pas nécessairement la règle, doivent être pris en compte, permettant de raffiner la théorie avancée. La théorisation effectuée par cette stratégie en est d'autant plus fiable que le chercheur tient compte de données qui ne vont pas nécessairement dans le sens de sa proposition d'explication d'un phénomène.

## **VI. RÉSULTATS**

Tel que nous l'avons vu dans la section précédente, l'analyse du corpus a été effectuée en suivant les étapes de la mise en application de la méthode de théorisation ancrée (Paillé, (1994). Rappelons que le but était de vérifier s'il était possible d'établir une théorie rapportant les pratiques choisies par les intervenants d'un organisme afin d'intervenir sur les résistances observées chez sa clientèle et de présenter le raisonnement derrière l'adoption de ces stratégies.

### **6.1 Le contexte de contrainte**

D'abord et avant tout, les données recueillies nous permettent d'avancer que, pour les participants rencontrés, le terme « contrainte » est utilisé de façon synonyme avec celui d'obligation. Et cette obligation, les participants rencontrés la comprennent comme n'appartenant pas à la personne qui en fait l'objet. Elle est plutôt extérieure à lui. « Donc, c'est une tierce personne qui a un pouvoir sur la vie de cette personne-là [le client] compte tenu de comportements XYZ [d'ordre violent] », en déduit Ève, l'une des participantes qui a accepté de partager sa compréhension du concept de la contrainte. Elle renchérit d'ailleurs que, dans la réalité de son emploi, elle note que ce tiers, par sa



contrainte, passe un message perçu par certains des clients qu'elle rencontre de la façon suivante : « Tu es dans l'obligation de compléter une thérapie, un programme. ». En effet, selon ce qu'observent les intervenants rencontrés, c'est souvent suite à la réception de ce message qu'une partie de la clientèle de *Donne-toi une chance* se présente dans les services de l'organisme.

L'obligation, la contrainte donc, elle est aussi définie chez *Donne-toi une chance* par l'opposition au concept de la démarche volontaire qui, elle, implique plutôt que l'homme qui a adopté des comportements de violence déciderait par lui-même d'effectuer une demande d'aide. Pour les participants à l'étude, la contrainte témoigne fréquemment de la source de la motivation du client. « Moi, je vois ça comme une motivation extrinsèque », affirme Jean. Lorsqu'il est question de contrainte, précise-t-il, la motivation de départ des clients auxquels il offre des services réside surtout dans le fait qu'il y aura des conséquences négatives associées au fait de ne pas s'engager dans la démarche d'aide. En définitive, les intervenants rencontrés soulèvent que l'obligation de consultation thérapeutique irait donc souvent de pair avec une menace de réprimande envers le sujet qui déciderait de ne pas suivre la recommandation du tiers.

### **6.1.1 Contrainte légale**

Les données recueillies démontrent très clairement que la majorité des participants considèrent avoir affaire à deux types de contraintes distinctes au sein de leur clientèle. La première, celle à laquelle nous avons fait référence jusqu'ici, est celle que nous appellerons la contrainte légale.

Il s'agit d'une contrainte qui apparaît plutôt évidente à l'intervenant qui la cible habituellement avant même d'avoir rencontré l'homme. Elle est généralement nommée très clairement, dès la première prise de contact téléphonique, alors que l'homme informe l'organisme du référent qui lui demande de s'adresser à lui. Il s'agit en fait de l'une des premières informations recueillies par la ressource. « Comment as-tu entendu parler de nous? », nous donne Julie comme exemple de question d'introduction qu'elle utilise lors de la réception d'une demande de service. C'est à ce moment que l'homme dévoile s'il entame ces démarches suite à la demande d'un référent. Il leur importe de détenir cette information dès le début des procédures d'accueil puisque, soulèvent-ils, leur équipe de travail tend à mettre déjà en place certaines stratégies, sur lesquelles nous élaborerons bientôt, afin d'ajuster l'intervention à ce contexte bien distinct. Enfin, précisons aussi que, lorsque les intervenants de l'organisme rencontré parlent de « référent », ils font surtout référence à un agent de probation, aux tribunaux et aux Centres Jeunesse. La référence sous contrainte légale, elle provient donc pour eux d'une institution en position d'autorité.

### **6.1.2 Contrainte de l'entourage**

Puis, fréquemment semble-t-il, apparaît dans les observations des intervenants, une deuxième sorte de contrainte, une contrainte plus difficile à percevoir, qui n'est très souvent identifiée qu'après quelques rencontres avec le client. Les participants rencontrés ont fait référence à l'obligation de venir consulter sous peine d'avoir à subir des conséquences au sein de la famille, de l'entourage, des relations sociales et/ou professionnelles. La demande, elle vient classiquement de la conjointe, des enfants, de l'employeur. À ce sujet, Julie illustre :

« La conjointe qui dit « Là, ça suffit. Tu vas consulter sinon je m'en vais. Je m'en vais avec les enfants. » L'employeur qui dit « Ouf! Tu [ne] te comportes pas très bien sur le milieu du travail, j'ai des craintes pour ton emploi, j'aimerais que tu ailles consulter. » Des fois, c'est le syndicat en milieu de travail aussi. Il se passe des actes de violence au niveau du travail pis là, ils sont référés chez nous. Des fois c'est les enfants aussi qui nomment à papa « écoute, tu me fais peur, tu me fais mal. [Je ne]t'aime plus. »

Ce type de contrainte, telle que résumée par Julie, est appelée par les intervenants de la ressource d'aide la « contrainte de l'entourage ». Par opposition au premier type de contrainte observé et identifié par les intervenants, la contrainte de l'entourage leur apparaît plus difficile d'accès. En effet, celle-ci ne leur est que rarement nommée dès la prise de contact. Selon les participants interrogés, la façon d'identifier la présence de cette contrainte demande à l'intervenant d'être attentif à certaines indications qui pourraient laisser croire que l'homme qui les consulte n'est pas aussi volontaire que ce qu'il énonçait au départ.

Comme premier indice de contrainte, les intervenants relèvent que les informations générales leur semblent habituellement plus difficiles à aller chercher auprès des hommes dont la démarche ne découle pas d'une initiative entièrement volontaire. Les clients dans une telle position peuvent être réticents à l'idée de répondre aux questions qui leur sont posées à l'accueil et qui visent à détailler leur demande d'aide. « ... [Les hommes sous contraintes] sont peu volubiles, ne parlent pas beaucoup. Ils pèsent beaucoup leurs mots », observe Paul. Le discours peu fluide ou la conversation difficile sont autant d'indices qui laisseraient croire à l'intervenant qu'il s'affaire à accueillir la demande d'un homme dont la motivation derrière la démarche de changement peut lui être extérieure.

Puis, lors du partage de leur compréhension de contexte de contrainte, les intervenants de *Donne-toi une chance* ont insisté sur le fait que l'obligation d'entrer en thérapie s'accompagne habituellement de résistances de la part du client. La présence de résistances serait d'ailleurs d'autant plus marquée lorsqu'il est question d'une contrainte de type légal. C'est pourquoi, à cette étape-ci, il apparaît nécessaire de s'attarder à ce que les participants ont identifié comme étant des manifestations de la résistance d'un client.

## **6.2 La résistance**

Pour intervenir sur les résistances, il faut tout d'abord se doter d'une grille de lecture permettant de les reconnaître lorsqu'elles font irruption au cœur d'une dynamique thérapeutique. C'est du moins ce que les participants à l'étude ont avancé en appuyant sur l'importance, au sein de leur équipe de travail, de s'entendre sur ce qu'est la résistance et sur ses différents manifestations.

Puis, pour vouloir intervenir à ce niveau, les intervenants ont aussi marqué la nécessité pour eux d'essayer de comprendre les raisons pour lesquelles les résistances sont adoptées par les clients rencontrés. Tout comme l'importance de s'attarder à ce qui peut contribuer à les soulever, ajoutent-ils.

Des résistances, surtout en contexte de contrainte, les intervenants de *Donne-toi une chance* considèrent en rencontrer très souvent. « ... [C']est notre quotidien! », avance même Ève dès qu'elle est informée de cette dimension de la présente recherche. Les intervenants ont donc l'impression de faire face aux résistances de leurs clients, à chaque jour, sous plusieurs formes et à différentes étapes de la démarche d'aide. Afin de mieux saisir en quoi leur représentation de la résistance influe sur leur travail au quotidien,

voyons tout d'abord ce qu'ils identifient comme étant une manifestation de la résistance d'un homme ayant adopté des comportements de violence et qui se voit contraint à faire appel à leur expertise dans le domaine.

## **6.2 Compréhension du phénomène de la résistance**

### **6.2.1 Manifestations de la résistance**

#### *Le discours*

En premier lieu, il apparaît clairement aux participants rencontrés que, dans le cadre de leur travail auprès de la clientèle desservie par chez *Donne-toi une chance*, une des façons d'avoir accès aux résistances, c'est simplement de porter attention au discours de l'homme rencontré. Tout d'abord, notons que c'est plutôt l'absence de discours qui attire en premier l'attention des intervenants. En fait, à ce propos, Paul explique que « poser une question ouverte pis [sic] avoir une réponse fermée » est interprétée comme une indication de fermeture chez le client. Il s'agit pour lui d'un signe d'une résistance à l'intervention.

Typiquement, toutefois, les participants observent que les hommes contraints qui s'engagent dans une conversation avec un peu plus d'ouverture avec l'intervenant qui les reçoit commencent leur récit en niant leurs comportements de violence. « Moi, j'ai pas de problème de violence. Moi, je sais pas pourquoi il [le référent] m'amène ici. », donne comme exemple Marie, en spécifiant que la tenue de ce genre de discours n'est pas rare dès le tout premier contact. Alors donc, à la réception d'une demande d'aide qui comporte une négation des faits reprochés, l'intervenant dépeint le portrait d'un homme qui résiste.

Ainsi, les participants ajoutent que le fait de nier les actes reprochés, nier la problématique, mènera très souvent, selon eux, à l'adoption d'un discours empreint de banalisation. Les détails de la situation ayant mené à la demande d'aide seront parfois amoindris. C'est du moins ce que les intervenants en comprennent, notamment lorsqu'ils reçoivent, de la part d'un référent en contexte d'autorité, un rapport détaillé de l'événement relaté. « Il est arrivé une niaiserie », entend souvent Jean lorsqu'il demande à son client des explications relativement à un acte de violence perpétré. Il s'agit là, pour lui, d'un indice de résistance qui lui indique déjà qu'il pourrait être appelé à ajuster son intervention s'il désire contrer cette dynamique.

Si toutefois les faits reprochés sont reconnus par l'homme rencontré, les intervenants n'en viennent pas nécessairement à la conclusion que d'autres résistances ne pourraient pas tout de même se glisser dans son discours. Bien au contraire. Les intervenants rencontrés s'entendent pour dire qu'ils décèleront aussi la résistance par la présence de justifications dans le discours. Pour eux, la justification d'un comportement de violence survient lorsque l'homme tente d'expliquer les raisons pour lesquelles il a agi ainsi. En plus de chercher à expliquer son comportement, les participants à l'étude remarquent que, bien souvent, l'homme argumentera que ce n'est pas sa faute s'il a agi ainsi. Dans ces cas-là, la faute sera rejetée sur l'autre, souvent sur la conjointe. « T'sais, c'est ma conjointe, là, qui est une (...) folle. », illustre Luc, en rapportant des propos qu'il a entendus à de nombreuses reprises.

Pour les intervenants de *Donne-toi une chance*, un tel comportement ne peut être interprété que comme une résistance à la démarche thérapeutique entamée. L'homme fait

alors preuve de déresponsabilisation, notion qui, nous le verrons d'ailleurs, est centrale dans le choix des interventions au sein de cet organisme.

### *Langage non-verbal*

En second lieu, les intervenants avancent aussi qu'il est possible d'observer des résistances chez leur clientèle en demeurant attentifs à l'attitude, aux comportements, au langage non-verbal des hommes qu'ils accueillent. Ils s'entendent sur certaines postures, certains signaux physiques qui leur indiqueraient que l'homme n'est pas réceptif à leur intervention. Des bras croisés, des soupirs, un roulement des yeux ou encore des mains qui jouent avec un objet sans porter attention sont autant d'exemples apportés par l'ensemble de l'équipe.

Il s'agit d'une disposition physique de fermeture que les intervenants imagent difficilement, mais qu'ils rapportent plutôt ressentir. Plusieurs parlent d'un « *feeling* » qu'il faut écouter, d'une résonance expérimentée par l'intervenant et qui lui indiquerait que le client résiste. « ... [L'] impression de lui taper sur les nerfs », résume Paul. Pour d'autres participants, un bon indicatif qu'un client résiste à ses interventions, c'est de sentir que l'on déploie plus d'énergie et d'efforts dans la relation thérapeutique que le client n'en investie lui-même. En fait, plusieurs ont insisté sur le niveau d'énergie personnelle ressentie en présence d'un client qui résiste, exprimant une impression de travailler sans obtenir de réponse ou d'implication de la part du client.

### *Opposition au processus thérapeutique*

En troisième lieu, notons que les participants à l'étude conceptualisent la résistance en l'associant à des comportements observables adoptés par l'homme et qui concordent

difficilement avec le processus thérapeutique tel qu'il a été conçu par la ressource d'aide. Ce type de résistances, nous les catégoriserons comme appartenant à un ensemble de comportements adoptés en réponse au processus thérapeutique.

Chez *Donne-toi une chance*, l'assiduité et la ponctualité sont considérés comme de bons indicateurs de l'investissement d'un client dans sa démarche d'aide. Les absences répétées témoigneraient donc de la résistance d'un client à intégrer la démarche de thérapie, selon les participants rencontrés. À ce propos, Marie souligne que, parfois, un homme peut prendre jusqu'à trois rendez-vous avant de se présenter. Ses collègues ajoutent, quant à eux, que certains hommes se rendent sur place mais restent dehors, dans le stationnement, n'osant pas pénétrer à l'intérieur des locaux de l'organisme. Ils s'expliquent ce phénomène par le fait que le premier pas serait le plus difficile à franchir.

Même après s'être présenté en rencontre, les résistances de l'homme pourraient toutefois se manifester alors qu'il refuse ou peine à se fixer des objectifs thérapeutiques jugés valables par les intervenants. Dans le même ordre d'idées, une autre forme de résistance par opposition au processus thérapeutique consisterait au fait que certains hommes argumenteront sur chacun des outils proposés, mettront leur efficacité en doute et refuseront de les mettre en application en dehors des rencontres. Selon les dires des participants à l'étude, c'est notamment le cas des hommes qui se présentent sous contrainte, alors qu'ils sont présents physiquement mais considérés comme souvent peu investis dans le processus de changement. « C'est une stratégie pour sortir de prison », note à titre d'exemple Luc relativement à la seule présence physique d'un client contraint. Au contraire, une forme de résistance pourrait aussi être d'adopter un discours de changement dans le but de « plaire » à l'intervenant, mais sans faire preuve de réflexion



réelle. Acquiescer aux suggestions de l'intervenant, sans toutefois les mettre en application dans sa vie personnelle.

Enfin, des participants soulèvent que l'une des manifestations de la résistance peut aussi passer par le doute. Douter de la démarche, de l'organisation, et même des compétences de l'intervenant. L'incrédulité ou la méfiance leur apparaît dans un tel contexte comme une forme de résistance. À ce propos, Luc illustre : « T'es qui toi? C'est quoi ton diplôme? T'as quel âge? T'as-tu des enfants? Pourquoi est-ce que j'écouterais ce que tu es en train de me dire? »

### *Comportements de violence*

Le participant cité dans le dernier exemple dénotait en plus une pointe d'agression dans les paroles qu'il rapportait. Cet exemple introduit aussi bien la dernière grande catégorie de manifestations de résistance qui est ressortie des exemples avancés par les participants à l'étude : l'adoption de comportements de violence en contexte thérapeutique. Ces hommes consultent pour des comportements qui leur ont été reprochés et qualifiés de problématiques. Les intervenants ne se disent alors pas surpris de voir certains de ces comportements se répéter au sein de la relation thérapeutique. Pour eux, l'adoption de ces comportements consiste simplement en une autre forme de manifestation de résistance face à l'intervention dont les clients font l'objet.

D'abord, soulignons aussi que les participants conçoivent cette forme de résistance comme pouvant être insidieuse. Ainsi, ils considèrent pouvoir faire l'objet de manipulation de la part d'un client récalcitrant au changement. Cette manipulation, les participants la comprennent comme une tentative de prise de pouvoir sur l'intervenant ou

de contrôle sur l'intervention, comme un refus d'adopter une position où le pouvoir est détenu par l'autre protagoniste impliqué dans la relation.

Puis, plus directement cette fois, les intervenants se disent parfois confrontés au dénigrement de leur programme, du système judiciaire, des partenaires avec lesquels ils font affaire. La résistance pourrait alors, dans un cas comme celui-là, avoir une cible précise, évidente. Il arrive également que la résistance se manifeste sous forme de provocation : « J'm'en [fous]! (...) Pfff! Envoye, fais tes affaires, là! », s'est parfois fait répondre Julie en tentant d'intervenir auprès de clients. Une attitude « arrogante » est aussi nommée comme étant caractéristique d'un comportement résistant en contexte thérapeutique. « Il y a des fois qu'ils me pètent une coche, là! » s'exclame Ève avant de spécifier que la ressource n'accepte pas que son équipe soit traitée de la sorte. Nous développerons d'ailleurs cette idée dans une section ultérieure.

### **6.2.2 Les sources de résistance**

Nous avons dépeint les formes les plus communes de manifestation de résistance, telles qu'elles sont identifiées par l'équipe clinique de l'organisme *Donne-toi une chance*, lesquelles ont pu être regroupées sous quatre grandes catégories (discours, langage non-verbal, opposition au processus thérapeutique et adoption de comportements de violence). Il apparaît désormais nécessaire, à la lumière des propos tenus par les participants à l'étude, de se pencher sur l'interprétation que font les intervenants rencontrés par rapport à l'apparition de résistances, puisque c'est leur compréhension propre de celles-ci qui teinteront leurs interventions en contexte thérapeutique.

### *Contrainte et appréhensions*

Selon les participants rencontrés, leur lecture de la résistance ne saurait être dissociée de leur compréhension des phénomènes desquels elle prend source. Il importe donc aux intervenants interviewés d'aller cibler les sources, les raisons, les motivations profondes qui font qu'un homme adoptera l'un ou l'autre des comportements de résistance énumérés précédemment. En articulant de la sorte leur interprétation du phénomène de la résistance, les intervenants se considèrent à même de cibler plus adéquatement leurs interventions et d'adapter leurs stratégies.

Ceci étant dit, il importe de souligner que, pour les intervenants rencontrés, la contrainte de consultation comme telle représente une source massive de résistance. Les intervenants rapportent que l'obligation légale a habituellement un impact négatif sur la vision que l'homme entretient de l'organisme auquel il a été référé. Souvent, les intervenants se voient aux prises avec des hommes qui voient en eux une extension du système judiciaire plutôt qu'une ressource d'aide.

D'autres fois, les intervenants associent plutôt la résistance d'un client à de mauvaises expériences passées qu'il aurait pu vivre auprès d'autres organismes, que ceux-ci soient judiciaires ou thérapeutiques. Dans un cas comme celui-là, l'équipe observe que les expériences passées viennent ternir les attentes que l'homme qu'elle accueille aura envers *Donne-toi une chance*. D'ailleurs, l'idée selon laquelle les idées préconçues sont source de résistance chez la clientèle en début de parcours fait l'unanimité chez les intervenants rencontrés. À ce sujet, chacun des participants rencontrés rapportent, à la blague, faire face à la crainte des hommes de se présenter chez *Donne-toi une chance* et d'être « fouetté », « de se faire traiter [de manière cavalière] », de recevoir « une tape » ou de « se

faire chicaner ». Ils imagent ainsi la peur chez le client d'être réprimandé pour des actions reprochés, laquelle pourrait le rendre moins enclin à s'engager dans le processus thérapeutique et, surtout, dans une démarche de changement. Enfin, la crainte d'être jugé s'entremêlerait parfois aussi, selon la ressource, aux sentiments de honte et de culpabilité qui expliqueraient une partie des résistances adoptées par certains clients en regards aux gestes qui les ont menés à leurs services.

### *Détresse et souffrance*

En plus des sentiments ressentis par rapport aux gestes de violence, les intervenants rappellent que nombre de leurs clients se présentent à eux en état de souffrance, voire même de détresse. Une souffrance qu'ils pourraient craindre de partager. « La peur d'en dire trop. La peur d'ouvrir des portes qui sont fermées depuis longtemps », avance Paul en guise d'hypothèse. De son côté, Ève tente de paraphraser le discours interne qu'elle détecte chez certains clients de la manière suivante : « Ouvrir la porte, ça veut dire peut-être révéler des choses que [sic] je ne veux pas parler ».

Les sujets que les hommes craignent d'aborder, les sujets tabous, les intervenants rencontrés considèrent qu'ils sont nombreux. D'ailleurs, l'équipe explique qu'une partie de leur clientèle tait des abus vécus dans l'enfance. Des abus physiques, sexuels, psychologiques. Selon eux, ce sont ces traumas du passé qui expliquent en partie l'adoption de comportements de résistance. Ils y voient là un mécanisme de défense, voire même un mécanisme de survie pour le client. La démarche thérapeutique proposée demande à l'homme de changer, de mettre un terme à ses comportements de violence et d'apprendre à gérer certaines situations conjugales et/ou familiales d'une autre façon. Or, la résistance au changement n'étonne pas les intervenants puisque l'homme qu'ils

rencontrent fait face à l'inconnu et qu'il avait appris par le passé à se défendre d'une certaine manière. À ce sujet, Julie suppose : « ...ils [les clients] ont développé des mécanismes d'offense face à la perception d'une attaque. (...) Ça leur a permis de survivre, la plupart du temps ». C'est notamment dans cette optique que les intervenants disent accorder une grande importance à la résistance au sein de la relation thérapeutique puisqu'il leur arrive de l'interpréter comme un signal de détresse.

### *Intervention comme source de résistance*

Souvent en contexte de contrainte, les participants à l'étude remarquent que les clients se sentent « attaqués » par le simple fait de devoir faire face à un intervenant. C'est pourquoi il importe de noter que l'intervention en elle-même leur apparaît pouvoir être source de résistance. Selon les intervenants, ça dépendra beaucoup de la manière dont l'intervention est menée. « Souvent, il y a des gars qui sont hyper judiciarisés qui arrivent ici (...) pis on les voit comme un casier sur pattes », mentionne Jean, en expliquant que le biais d'un intervenant face à son client fera fort probablement naître des résistances au sein de la relation thérapeutique. Pour lui, la résistance de l'homme qu'il reçoit peut venir d'un accueil quelque peu bureaucratique, alors que l'on porterait trop attention au dossier rattaché à l'homme rencontré.

Dans la même veine, Ève affirme que le fait de confronter un client à tout prix par rapport à ses comportements de violence, sans tenir compte s'il est prêt à « porter la responsabilité » de ses actes violents, crée une résistance chez ce dernier. « Il faut comprendre que la résistance, ça ne veut pas dire « je ne me responsabilise pas ». C'est « je ne peux pas le porter au complet » », avance-t-elle. Elle introduit ici la notion du

rythme thérapeutique que la majorité de ses collègues appuient. Pour eux, le fait de presser un client, de le bousculer dans le temps peut suffire à le rendre récalcitrant.

### *Socialisation masculine*

Enfin, l'organisme *Donne-toi une chance* accorde une grande importance à l'influence de la socialisation masculine. Selon les intervenants rencontrés, cette dernière jouerait un grand rôle dans l'apparition de résistances chez ses clients. En effet, ce que les intervenants perçoivent, c'est que ce qui est demandé à l'homme en contexte thérapeutique est tout simplement incompatible avec l'apprentissage social que ce dernier a reçu. La socialisation masculine, pour eux, sert à dicter la façon dont un homme devrait se comporter. À ce propos, Paul résume ainsi la vision de cette socialisation masculine à laquelle adhère l'organisme :

« L'homme qui ne doit pas pleurer, l'homme qui ne doit pas être vulnérable, l'homme qui doit être prêt à faire face à toutes les situations. (...) Toute la demande d'aide, tout l'aspect thérapeutique d'un programme, d'une thérapie, c'est tout le contraire de ce que la socialisation masculine envoie comme message. »

Ainsi, la ressource d'aide part du principe que sa clientèle a été socialement programmée à agir différemment de ce qu'on attend d'elle en thérapie.

### **6.3 Contourner les résistances**

Jusqu'à présent, nous avons ciblé le contexte de contrainte dans lequel l'équipe clinique de *Donne-toi une chance* est appelée à travailler. De plus, nous nous sommes penchés sur les comportements, attitudes et discours que la ressource d'aide identifie comme étant des résistances chez ses clients, en plus d'avoir étayé les sources que les différents intervenants qui y travaillent attribuent à l'apparition de ces résistances. Une fois le

phénomène de la résistance conceptualisé par les intervenants, leur travail comporte la tâche de composer avec cette notion, d’agir auprès de leur clientèle. Pour ce faire, il faut savoir que l’équipe clinique rencontrée base ses interventions sur les connaissances qu’elle a produites au fil du temps, de même que sur sa compréhension de la résistance au sein de la relation thérapeutique. C’est d’ailleurs ce que les intervenants interrogés avancent.

La résistance, chez *Donne-toi une chance*, est associée à la fermeture. Cette fermeture, elle est vue comme venant du client. Elle est toutefois rarement considérée comme finale, c’est-à-dire qu’elle est plutôt vue comme pouvant être travaillée. C’est pourquoi, dans la section qui suit, nous verrons tout d’abord les méthodes utilisées par la ressource et ses intervenants pour agir face aux résistances de leurs clients. Notons que l’analyse a permis de dégager quatre grands domaines dans lesquels des stratégies sont adoptées par les intervenants. Puis, nous enchaînerons avec un bref survol des raisons évoquées par les intervenants qui expliquent pourquoi ils choisissent de cibler les résistances auprès de leurs clients.

### **6.3.1 Comment travailler les résistances**

Tel que mentionné dans le chapitre précédent, les verbatim des entretiens effectués ont fait l’objet de lectures et relectures rigoureuses, de codification puis de catégorisation avant que les données ne soient regroupées, ordonnées, mises en relation et questionnées. À la lumière du travail analytique effectué, nous proposons ici quatre grands volets que *Donne-toi une chance* a ciblés, pensés et modelés afin de composer avec les résistances présentées par sa clientèle, le tout en se basant sur sa compréhension du phénomène

étudié. Ces volets sont : la présentation de l'organisme, l'accueil de la demande, l'intervention thérapeutique et les choix organisationnels.

### *La présentation de l'organisme*

Au fil des ans, l'équipe de *Donne-toi une chance* s'est rendue compte que nombre de résistances peuvent être présentes avant même la première prise de contact du client avec leur organisme. La ressource a donc développé le souci de sa présentation, adaptant le plus possible les paramètres extérieurs à l'intervention à l'homme susceptible de faire l'objet d'une référence.

Pour ce faire, l'organisme a commencé par miser sur ses partenaires. Plus un partenaire connaît la ressource d'aide, plus il est à même de dresser un portrait réaliste à l'homme qu'il réfère à l'équipe de *Donne-toi une chance*. Ces partenaires qui réfèrent la plupart des clients à l'organisme, rappelons-le, sont aussi ceux qui sont identifiés par les intervenants comme ayant le pouvoir de contraindre légalement l'homme à les consulter. Ainsi, les intervenants s'attendent à ce qu'un homme contraint de les contacter à la suite de l'imposition de l'un de ces partenaires risque de se présenter avec moins d'appréhensions. « [A]u fil du temps, il y a une crédibilité qui s'est bâtie. Et il y a une croyance que ce qu'on dit qu'on fait, on le fait. Ce qu'on fait, on le fait bien », résume Ève par rapport aux commentaires qu'elle entend de la part des référents avec lesquels elle est appelée à travailler. Elle en vient donc à la conclusion que la crédibilité auprès des partenaires a son rôle à jouer, indirectement, dans l'orientation d'un nouveau client vers ses services.



Une autre stratégie adoptée par l'organisme, toujours avant même la prise de contact, consiste à s'assurer que la publicité faite autour de ses services d'adresse à la gente masculine. Pour les intervenants rencontrés, il importe que le message publicitaire soit adapté à la réalité des hommes susceptibles d'avoir besoin de *Donne-toi une chance* et qu'il concorde avec leur perception de la problématique. « Ça ne va pas bien dans ton couple? Viens nous voir », donne comme exemple Ève. Puis, elle explique cette stratégie : « Là, je suis en train de parler au gars (...) qui ne le sait peut-être pas qu'il y a de la violence conjugale dans son couple ». Dans le même état d'esprit, d'autres intervenants suggèrent d'adapter le message passé lors d'une prise de parole en public. L'idée générale, pour eux, c'est de s'ajuster par rapport à la clientèle visée afin qu'elle se reconnaisse dans les propos tenus. De cette façon, l'organisme tend à se présenter davantage comme une ressource d'aide pour les hommes vivant une difficulté plutôt que comme un endroit où l'on réforme des comportements dénoncés socialement.

Enfin, il faut noter que la grande majorité de l'équipe clinique s'est entendue sur ce qu'elle considérait être la plus grande force de l'organisme concernant le contournement des résistances avant même l'étape d'admission au programme en violence. Selon leur point de vue, il s'agirait de l'effort mis dans l'aménagement des lieux ainsi que le souci constant de l'ambiance générale qui y règne. Les participants à l'étude insistent sur le fait que *Donne-toi une chance* a eu le souci de faire de ses locaux un endroit différent qui apparaîtrait plus convivial et accueillant que ce à quoi les hommes sont habitués lorsqu'ils font affaire avec les référents qui les ont orientés vers l'organisme. En effet, les intervenants considèrent primordial pour faciliter leurs interventions le fait que les lieux physiques marquent une distance par rapport aux institutions susceptibles d'initier la

contrainte. D'abord, ils notent qu'à l'extérieure, aucune affiche n'indique où vous vous trouvez. Seule une discrète inscription vous confirme la porte à emprunter. Puis, arrivés à l'intérieur, les participants rapportent qu'il leur apparaissait important que les clients découvrent des locaux décorés et des intervenants vêtus de façon décontractée. Tout ceci a été réfléchi, dans le but avoué d'amoindrir la résistance. D'ailleurs, Julie fait la description suivante de leur accueil : « Quand ils arrivent ici, il y a un chien. Ça a l'air d'une maison. (...) Les hommes qui se présentent pour la première fois chez nous rencontrent habituellement la plupart des membres de l'équipe ». À ce sujet, il importait en effet à plusieurs des participants rencontrés de nommer cette pratique qui consiste à permettre aux hommes d'avoir un premier contact avec l'ensemble des intervenants qu'ils sont susceptibles de croiser par la suite. « [S']ils ont besoin de support, ils ne se priveront pas d'appeler parce qu'ils vont avoir un visage de qui est [chacun des membres de l'équipe] », développe Julie. Le souci de mettre à l'aise, d'installer un climat de confiance entre les clients et l'équipe revient dans plusieurs des témoignages recueillis.

Puis, une fois les présentations faites, l'équipe a développé une procédure d'accueil qui consiste systématiquement à faire le tour des lieux avec le nouveau client et à l'inviter à y circuler à leur aise. Le but visé est qu'il puisse en venir à s'appropriier le milieu. À ce sujet, Paul décrivait d'ailleurs l'accueil d'un nouveau client de la façon suivante :

« [J]e lui fais un tour des lieux. (...) Je lui dis « ça c'est notre salle de bain. Si jamais tu veux y aller, vas-y. Sens-toi à l'aise. Ici c'est la cuisine. Un moment donné, tu vas voir, tu vas te faire tes cafés toi-même. Ici on a les tasses, la cafetière est là... Ça c'est les lieux de rencontre. (...) Fait que, sens-toi à l'aise. Tu peux t'installer en [m']attendant. (...) Promène-toi dans le centre. Sors, va fumer, rentre en-dedans... Tu ne déranges personne. Il n'y a pas de trouble. »

En effet, les participants à l'étude soulèvent leur souci que l'homme remarque qu'ils ne se montrent pas méfiants envers lui de prime à bord. Ils espèrent ainsi contribuer au développement du lien de confiance. Ils ajoutent que leur conception de la résistance les amène à croire que le fait d'encourager un sentiment d'appartenance contribuera à diminuer l'opposition du client face à la démarche thérapeutique. Afin d'illustrer le climat souhaité, Luc présente la salle d'attente avec un sourire : « Je m'assois pis, les magazines qui sont à côté de moi, c'est pas juste des Clins d'œil! ». Il se souvient d'hommes ayant été marqués par ce détail.

Alors donc, avant même d'intervenir avec l'homme, avant d'adresser ses comportements de violence et de voir avec lui le processus thérapeutique, il importe à l'équipe de *Donne-toi une chance* d'offrir une présentation claire, adaptée aux particularités associées à la clientèle masculine, en plus d'un lieu accueillant, confortable. Si ces conditions sont réunies, l'équipe est d'avis qu'elles contribuent, dès lors, à déconstruire certaines des résistances qui auraient fait surface dans un contexte plus rigide, plus institutionnel.

### *Accueil de la demande*

Une fois la table mise de la sorte, les intervenants laissent maintenant place à l'accueil comme tel de la demande d'aide en soi. À l'unanimité et selon ce qu'ils ont expérimenté, les intervenants s'entendent pour dire que la meilleure façon de contrer les résistances lors de l'accueil est de démystifier la démarche thérapeutique. C'est pourquoi l'explication des services, l'énoncé de la mission et des valeurs de l'organisme ainsi que le rôle de l'intervenant sont autant d'éléments que les participants priorisent dès le départ. Ce que les intervenants prônent, c'est de nommer clairement qui ils sont et ce qu'ils font. À ce propos, Marie partage son interprétation de la situation : « Après avoir su comment

on fonctionne pis c'est quoi le déroulement (...) du suivi ici, des fois ils [les clients] font « Ok, ben c'est pas ce que je pensais que c'était. » Pis là Oups!, il y a des barrières (...) qui tombent ». Notons que cette stratégie n'est certes pas sans rappeler les résistances qui ont été associées aux préjugés que les clients peuvent avoir envers la démarche thérapeutique, tel que présenté précédemment.

En plus d'expliquer leur fonctionnement, les intervenants rencontrés soulignent aussi que l'une des stratégies qu'ils qualifient d'efficace pour contourner les résistances, chez leur clientèle contrainte spécifiquement, est de miser sur la distinction à faire entre leur organisme et le référent. Une façon de le faire est de rappeler que la contrainte ne vient pas de *Donne-toi une chance* et de se dissocier de la figure d'autorité puisqu'une position de coercition est comprise par les participants à l'étude comme étant une source de résistance. « C'est les Centres Jeunesse, c'est la probation qui t'obligent à venir ici. Nous, on est juste un partenaire. On ne travaille pas pour eux », énonce nettement Jean lorsqu'il identifie que la contrainte pourrait faire naître des résistances chez l'homme qu'il accueille.

Enfin, avant d'entrer dans la démarche thérapeutique à proprement parler, les intervenants insistent sur la nécessité d'obtenir un consentement éclairé de la part de leur clientèle. Ils sont d'avis que si le client sait exactement à quoi il consent, il risque beaucoup moins de résister aux interventions dont il fera l'objet. Suivant cette pensée, les intervenants avancent qu'un manque de clarté par rapport au cadre dans lequel un client s'engage pourrait nuire à sa coopération tout au long du processus thérapeutique. À titre d'exemple, Jean explique que la confidentialité est au cœur des sujets qui seront traités dès l'accueil de l'homme, de même que ses limites. Il exprime :

« [O]n leur explique vraiment d'avance (...) c'est quoi la confidentialité pis jusqu'ou ça va. Évidemment, on nomme la protection de l'enfance qui est une des priorités ici. « Si tu me dis que... je vois que le développement de ton enfant est en danger, on va le faire ensemble le signalement. (...) [J]e ne te le ferai pas dans le dos » ».

Pour s'assurer que le consentement obtenu est libre et éclairé, Julie a le souci de présenter en quoi l'acceptation du cadre proposé peut être aidant, mais en quoi aussi il peut créer une difficulté si l'homme ne le respecte pas. Auprès des clients contraints, elle a pris l'habitude de présenter les obligations imposées par le référant de la sorte :

« Tu sais, au niveau de l'assiduité, c'est une lame à double tranchant. Tu es conscient de ça? Si je partage ton assiduité à ton agent de probation pis que tu arrêtes de te présenter, que tu es tout le temps en retard, ça peut t'aider mais ça peut te nuire. Es-tu conscient de ça? »

À partir de leurs expériences passées, les intervenants rencontrés ont partagé en être arrivé à la conclusion qu'il valait mieux prévenir certains éléments susceptibles de déplaire au client en cours de suivi plutôt que d'attendre d'y faire face.

### *L'intervention thérapeutique*

Pour les participants à l'étude, intervenir auprès d'un homme dont la résistance leur paraît probable demande que ce dernier soit accueilli, qu'un climat favorable soit installé, que les services lui soient expliqués et que l'homme ait consenti de manière éclairée aux services proposés. Puis, seulement après avoir réalisé ces étapes, les intervenants de *Donne-toi une chance* abordent le sujet central, celui des comportements de violence. Il convient ici aux participants de l'étude d'apporter un bémol : même si elles ont été abordées dès le départ et déconstruites lors des étapes précédentes, les résistances telles qu'ils les observent peuvent survenir à n'importe quel moment et tout au long de la démarche thérapeutique. C'est pourquoi ils ont tenu à souligner qu'ils doivent

constamment se tenir prêts à faire face à des obstacles qui se dresseront tout au long du parcours de l'homme.

À la base, les intervenants interviewés ont l'impression que l'efficacité de l'intervention et la capacité à poursuivre la démarche thérapeutique malgré l'apparition de résistances sont en partie teintées par les qualités personnelles et professionnelles de l'intervenant. La tolérance, l'authenticité, la disponibilité, la cohérence et la congruence sont autant de termes qui ont été employés lors des entretiens pour parler de l'attitude qu'ils considèrent être à privilégier face aux résistances d'un client. « Sentir que tu as le savoir-être, que t'as le savoir-faire aussi », permettra à l'homme rencontré d'avoir davantage confiance et de s'ouvrir à l'intervention, selon Paul.

Dans la même optique, pour les participants à l'étude, l'intervention thérapeutique doit absolument s'appuyer sur un lien de confiance à développer entre le client et l'intervenant. Il leur apparaît difficile de cheminer sans cet élément de base qui leur semble garant d'une résistance nettement atténuée. Cela étant dit, on pourrait se demander comment, au cœur de l'intervention, les intervenants s'assurent de construire ce lien. Il ressort des entretiens effectués deux facteurs que les intervenants considèrent indissociables à l'établissement du lien de confiance, ceux du respect du rythme du client et de l'écoute.

En ce qui a trait au rythme, les intervenants considèrent qu'il s'agit de ne pas imposer de changement au client rencontré, mais plutôt de l'amener à réfléchir sur la nécessité de modifier certains comportements pour atteindre les objectifs qu'il se sera fixés lui-même. Par écoute, les participants entendent plus que la simple oreille attentive. Ils font plutôt

référence à l'ouverture dont ils considèrent devoir faire preuve vis-à-vis leur clientèle et de l'histoire de l'homme qu'ils rencontrent. S'ils souhaitent en arriver à intervenir de façon thérapeutique auprès de ce dernier, les intervenants rencontrés sont d'avis qu'ils doivent être prêts à accueillir les propos tenus par leur client. Écouter, pour eux, c'est donc accepter d'entendre la version de l'homme par rapport à ses comportements de violence, mais aussi par rapport à son vécu. « Ils [les clients] vont arriver avec la violence comme problématique, explique Jean. Mais là ils vont arriver avec d'autres affaires pis le fait de les écouter pis de les comprendre, (...) pas d'accepter ce qu'ils font, mais de comprendre que ce n'est pas juste (...) un gars violent en avant de toi, là ».

Les témoignages des intervenants qui ont été recueillis dans le cadre de la présente étude abondent tous dans le même sens : l'équipe de *Donne-toi une chance* part avec la prémisse qu'elle doit offrir à son client de travailler avec l'homme qu'il est, et non seulement avec la problématique qu'il représente. Devant l'affirmation « Je suis un homme violent », Ève considère primordial de tempérer et de recadrer : « Tu as des comportements de violence. Sinon, on n'existerait pas. (...) Laisse-nous la chance de pouvoir travailler quelque chose ». En agissant ainsi, Ève insinue que le changement est possible. Durant les entretiens, les intervenants ont partagé leur vision de l'intervention selon laquelle le fait de démontrer cette ouverture au changement est une façon de contrer le fait qu'un homme puisse leur résister par manque de pouvoir décisionnel.

À ce propos, une autre stratégie utilisée en cours d'intervention va dans le même sens que cette reprise de pouvoir sur la vie du client, et c'est celle des choix. En effet, en raison du grand nombre de clients qui sont contraints de les fréquenter et qui n'ont eu d'autre choix que celui d'entamer une démarche thérapeutique, les intervenants de *Donne-toi une*

*chance* ont développé le souci d'offrir à leur clientèle la possibilité de choisir certains paramètres de l'intervention. À titre d'exemple, l'équipe nomme la possibilité pour le client de choisir entre un intervenant homme ou une intervenante femme. Ils ajoutent avoir, au fil du temps, diversifié les plages horaires pour faciliter les présences aux rencontres. De plus, l'organisme a souhaité réorganiser son offre de service de sorte que le client ait la possibilité aussi de choisir, à un moment stratégiquement choisi selon leur compréhension du cheminement typique de leur clientèle, de poursuivre ou de mettre fin à la démarche thérapeutique. De ce fait, l'homme peut décider d'approfondir sa démarche en intégrant le second volet du programme en violence ou encore de mettre un terme au processus thérapeutique à la fin d'un premier volet lui suffisant habituellement à respecter la contrainte imposée par le référent (nous survolerons ce volet dans la section suivante).

Mais avant, soulignons une dernière stratégie adoptée par les participants et qui est ressortie du lot lors de l'analyse des entretiens, celle consistant à adresser directement les résistances. Pour les intervenants, nommer d'emblée ce qu'ils observent et s'intéresser aux raisons pour lesquelles la réceptivité du client leur semble avoir changé apparaît être une façon de mettre un terme à la « lutte » qui s'installe au courant d'une rencontre thérapeutique. Ève suggère de ne pas passer sous silence ces observations : « On leur pose la question : « Qu'est-ce qui se passe? Là, présentement ». On leur expose (...) la plupart du temps notre questionnement de où il est. On va dire : « Bien, j'ai une petite théorie sur ce qui est en train de se passer, moi » ». Ainsi, non seulement cette intervenante décide-t-elle de rapporter ses observations au client, mais elle est aussi



d'avis que le fait de partager son interprétation de la situation tend à clarifier la dynamique de résistance qui s'y installe.

### *Choix organisationnels*

En dernier lieu, les entretiens effectués auprès des intervenants de *Donne-toi une chance* ont révélé que l'organisme avait, au fil des années, fait des choix que les intervenants considèrent utiles afin de leur permettre d'être davantage outillés en matière de résistances au sein de la clientèle.

D'abord, nous expliquerons très brièvement en quoi consistent les différents volets du programme en violence proposé. Celui-ci a été pensé et bâti de la sorte justement dans le but de minimiser le plus possible les risques de voir apparaître des résistances suffisamment fortes pour compromettre la démarche thérapeutique. Les participants pointent très clairement le fait que ce programme a été modifié, au cours des années, afin d'être ajusté à leur compréhension du phénomène de la résistance. Pour ce faire, l'organisme s'est basée sur les expériences de son équipe clinique.

Ceci étant dit, le résultat est le suivant. Une fois la demande accueillie par téléphone, le nouveau client est appelé à effectuer des rencontres dites « exploratoires ». Et c'est justement durant ces rencontres que la majeure partie des stratégies pour composer avec les résistances présentées précédemment est mise en application par les intervenants. Puis, dans un parcours-type, un homme sera ensuite dirigé vers le premier volet du programme en violence, celui de la sensibilisation. Ces rencontres de groupe ont comme but d'introduire les différents concepts relatifs à la violence ainsi que la mise en application d'outils thérapeutiques, en plus de permettre à l'homme de s'approprier sa

démarche et de se situer par rapport à sa problématique. C'est lors de ce volet que la ressource base son intervention thérapeutique sur sa vision du phénomène de la violence, le but étant de formater la conception de l'homme à la fois par rapport à ce qui a été identifié comme problématique et par rapport à la thérapie en soi. Le deuxième volet, quant à lui, est celui de la responsabilisation. Comme son nom l'indique, les intervenants s'attendent à ce moment à ce que l'homme ait suffisamment cheminé pour être prêt à ce qu'ils appellent « porter la responsabilité » de ses comportements de violence.

Si de telles étapes ont vues le jour, c'est que *Donne-toi une chance* s'est appuyé sur son expérience auprès des hommes et a forgé son savoir par rapport à celle-ci. Et c'est, encore une fois, la notion de rythme qui est à retenir, selon les intervenants rencontrés. Auparavant, racontent-ils, les hommes dans leurs services étaient plus rapidement confrontés par rapport à la responsabilisation de leurs comportements, ce qui avait pour effet, selon eux, de créer de la résistance. Depuis ce changement organisationnel, les intervenants disent voir une réaction positive chez leurs clients. « Ils restent beaucoup plus longtemps! », s'exclame Ève. « Quand on était dans [le modèle extrêmement responsabilisant], on en perdait beaucoup. Beaucoup, beaucoup! », se souvient Julie. Les participants avancent en plus que la diversification des approches thérapeutiques a aussi eu son effet. Rappelons que l'organisme a choisi, comme nous l'avons énoncé précédemment, de diriger ses intervenants vers une approche thérapeutique plus éclectique. On remarque ici que les propos des intervenants corroborent en effet ce que la ressource annonce lorsqu'elle qualifie son approche thérapeutique comme étant « multimodale » (*Donne-toi une chance*, 2014). Par contre, les participants rencontrés ont nettement identifié que c'était, à leur sens, en grande partie l'approche humaniste qui

teintait directement les choix organisationnels favorisant le contournement des résistances.

Dans un autre ordre d'idées, si plus de clients adhèrent au programme proposé par l'organisme, les intervenants croient que c'est aussi parce que ce dernier s'est employé, dans les dernières années, à développer son expertise. « [O]n a développé des connaissances sur qui est notre clientèle », fait remarquer Ève. Il ressort des entretiens effectués le fait que l'organisme s'est intéressé de près aux implications relatives à la socialisation masculine, aux caractéristiques qu'il identifie comme étant propres à la demande d'aide des hommes. Plusieurs intervenants faisaient remarquer que la ressource mise grandement sur la formation continue de ses intervenants, de même que sur la supervision clinique qui leur permet d'approfondir leurs interventions, notamment en contexte de résistance. Pour eux, le partage de connaissances et de perceptions des situations aident à les unifier vers une vision commune de l'intervention et de la manière de la mener.

Par rapport à l'équipe, les participants soulignaient que le support de celle-ci avait beaucoup à voir avec la capacité de l'organisme à obtenir de meilleurs résultats qu'auparavant. Ces résultats étaient perceptibles selon eux par une durée accrue et ce malgré les résistances omniprésentes chez sa clientèle. *Donne-toi une chance* prône par ailleurs le travail d'équipe, de sorte que chaque intervenant puisse s'appuyer sur les connaissances ou points de vue des autres en cas d'incertitude. La ressource encourage les intervenants à identifier des forces et des limites à chacun des membres de son équipe afin de faciliter un pairage qu'elle juge plus efficace des clients avec l'intervenant qui leur correspondrait le mieux.

Malgré toutes les stratégies mises en place, les participants présentent le fait que la résistance d'un client peut persister. Il arrive que l'intervenant ne puisse avancer dans le processus thérapeutique, rapportent-ils. Dans le cas d'un client jugé récalcitrant parce que l'intervenant observe de multiples résistances en dépit de ses efforts pour les contourner, une « rencontre de motivation » sera alors prévue avec la directrice de la ressource. Chez *Donne-toi une chance*, cette rencontre représente une stratégie d'intervention supplémentaire. Un contrat d'engagement personnalisé pourrait alors être proposé, dans lequel seraient stipulés les termes auxquels s'engage l'homme par rapport à sa démarche. Mais, si l'organisme atteint une limite où il lui apparaît impossible de travailler avec un client, la suspension peut être envisagée. « Il y a des suspensions de trois mois, six mois, neuf mois », nous informe Ève. « Ça ne veut pas dire que nos autres services, tu n'y auras pas accès. », tient-elle à spécifier. Alors, la trajectoire typique peut être momentanément interrompue sans toutefois que les rencontres individuelles ne puissent être poursuivies. Les participants à la recherche soulignent que, s'ils en arrivent à envisager de telles mesures plus exceptionnelles, leur but demeure celui d'accroître la réceptivité du client par rapport à l'intervention. Cette action n'est pas envisagée comme étant un acte punitif par eux.

### **6.3.2 Pourquoi travailler les résistances?**

Nous avons vu les nombreuses stratégies développées par les intervenants de *Donne-toi une chance* pour s'assurer de faire face à un minimum de résistance au sein de la démarche thérapeutique. Toutefois, avant de conclure, il importe de spécifier que les participants ont soulevé la question de l'utilité perçue par rapport au travail de déconstruction des résistances qu'ils opèrent dans leur rôle de thérapeute. Selon eux, le

contexte souvent involontaire dans lequel œuvre leur organisme les oblige à répondre aux comportements d'opposition des hommes auxquels leurs services d'adressent.

Tout d'abord, en contexte de contrainte, que cette dernière soit légale ou qu'elle prenne ses origines dans l'entourage, il faut savoir qu'un but semble toujours être poursuivi lors de la mise en application des stratégies visant la diminution des résistances : celui de la réappropriation de la démarche d'aide. Julie suggère cette vision de son travail selon laquelle l'absence de résistance aidera l'homme rencontré à devenir « complice de sa propre démarche contrainte ». Ainsi, pour elle comme pour certains de ses collègues, l'utilité de cibler les résistances apparaissait être qu'il risque d'avoir un impact direct sur la motivation du client à s'engager davantage dans sa démarche thérapeutique.

En plus d'attribuer à la déconstruction des résistances des résultats sur la démarche générale du client, les intervenants avancent que cette dernière peut engendrer un effet de soulagement chez certains hommes. Ils interprètent ainsi les propos de plusieurs hommes qui se disent rassurés et souvent surpris de la confiance qu'ils ont réussi à accorder en rencontre. « Je t'ai vraiment tout dit ça? », se fait fréquemment lancé Jean à la fin d'une rencontre. En fin de compte, les participants à l'étude s'entendaient pour dire que le fait de travailler les résistances est aidant et facilitant dans le cadre de leur travail. Ils considèrent que ça leur donne davantage accès aux pensées de leur client, à la façon dont un scénario de violence se construit dans sa tête avant d'être appliqué. Et ce n'est qu'ainsi que leur travail de réforme des comportements peut commencer, suggèrent-ils.

## VII. ANALYSE ET DISCUSSION

Cette thèse avait pour but la théorisation du processus stratégique mis en place par l'organisme *Donne-toi une chance*, une ressource offrant des services d'aide aux conjoints ayant adopté des comportements de violence, en réponse au défi posé par la résistance induite chez leur clientèle en contexte de contrainte thérapeutique et à partir de ses rationalisations sous-jacentes. Rappelons que des entretiens ont été menés auprès de six intervenants dont le travail demande d'être en contact direct avec la clientèle et dans le but de dispenser des services d'ordre thérapeutique. Afin d'analyser les données recueillies à la suite de ces rencontres effectuées entre la chercheuse et chacun des participants, la méthodologie retenue fut celle de la théorisation ancrée. Dans le but de diriger l'interprétation des résultats, le cadre conceptuel du pouvoir et de la gouvernementalité de Michel Foucault mis en relation avec le concept de la résistance a été utilisé, tout en ayant été introduit par la notion de la gestion des problématiques sociales par le biais de l'intervention thérapeutique. Rappelons que les travaux de Foucault suggéraient, entre autres, trois étapes à la mise en application de la gouvernementalité, soit la production d'un savoir, le choix des techniques utilisées dans le cadre de l'intervention au sein d'une relation de pouvoir ainsi qu'une clientèle ciblée pour ses comportements incompatibles avec la norme définie. Voyons donc de quelle manière ces différents éléments ont pu être mis en lumière tout au long de l'analyse des propos recueillis.

## 7.1 Pouvoir et gestion d'une problématique sociale

Avant toute chose, nous soulignerons que la prise en charge thérapeutique d'une problématique sociale a été soulevée tout au long des entretiens effectués alors que les participants à l'étude ont explicitement exposé leur point de vue quant au mandat qui leur a été confié, soit celui de viser la modification comportementale. En effet, les propos recueillis nous permettent d'avancer que les raisons pour lesquelles les clients rencontrés sont orientés vers la ressource d'aide, donc les actes posés jugés répréhensibles, ne sont ordinairement pas remis en question par les intervenants. Le caractère violent des actions rapportées au préalable était généralement reconnu, de sorte que les objectifs visés par l'intervention thérapeutique semblaient converger de façon assez automatique vers une responsabilisation de l'homme ayant adopté les comportements ciblés. Les intervenants rencontrés ont d'ailleurs mentionné que la résistance telle qu'ils la comprennent, rappelons-le, pouvait passer par la non-reconnaissance des gestes de violence posés. En ce sens, notons que la version des faits attribuables à l'élément déclencheur de la demande d'aide retenue par l'organisme prenait fréquemment en compte certains rapports obtenus par d'autres institutions plutôt que la version présentée d'emblée par l'homme à son arrivée dans ses services. Ce faisant, cette façon de procéder tend à positionner la ressource d'aide et ses intervenants de sorte qu'ils réaffirment le comportement social accepté par opposition à la norme sociale transgressée, et ce peu importe la nature des justifications que l'auteur de l'acte reproché puisse proposer. En choisissant d'agir de la sorte, on pourrait avancer que *Donne-toi une chance* contribue à renforcer les valeurs sociales qu'il défend et contribue à la production d'une norme, tel que le présentaient Bellot et al. (2014) ainsi que Laplante (1995).

De la même manière et à la lumière des résultats présentés ci-haut, il apparaît que l'utilisation du concept foucauldien de gouvernementalité en guise de lunette conceptuelle nous a permis d'enrichir l'analyse des données recueillies au fil des entretiens effectués auprès de l'équipe clinique de l'organisme *Donne-toi une chance*. Tout d'abord, les propos tenus par les participants rencontrés qui ont été analysés précédemment témoignent de la relation de pouvoir qui s'installe entre l'intervenant et son client, notamment de par le rôle qu'il joue et les objectifs qui lui sont confiés. En effet, la notion de pouvoir nous apparaît avoir été abordée en deux temps par les participants interviewés.

Pour commencer, soulignons que le pouvoir semblait se manifester en contexte de contrainte, alors qu'une institution étatique, ici principalement nommée par les participants comme étant de l'ordre des instances judiciaires ou encore des Centres Jeunesse, peut décider d'imposer légalement à l'homme une démarche thérapeutique visant la réforme de ses comportements de violence. Il ressortait, des propos analysés, l'idée selon laquelle il s'agit là d'une prise en charge institutionnelle de cette population à qui l'on demande de changer en raison d'un ou de plusieurs actes jugés socialement inacceptables. Cette clientèle ainsi identifiée par la ressource d'aide rappelle certes l'idée de la clientèle « pseudo-volontaire » à laquelle Rose (2005, p.4) faisait d'ailleurs référence en illustrant les relations de pouvoir issues de l'imposition d'une obligation thérapeutique.

Par la suite, l'exercice du pouvoir s'est aussi articulé au cours de l'analyse des données recueillies alors que les intervenants rappelaient leur mandat et l'objectif de leurs interventions. Nous retiendrons d'abord que l'objectif général de l'intervention thérapeutique tel que présenté par l'ensemble des participants visait l'acquisition, pour le



client, d'outils favorisant une gestion différente des situations de conflits conjugaux afin que leurs comportements soient davantage conformes à la norme établie. De ce fait, le rôle de l'organisme fut conceptualisé et nommé par certains intervenants rencontrés de sorte qu'il soit du domaine de la rééducation.

D'autre part, nous l'avons souligné, les participants à l'étude ont clairement indiqué que leur position par rapport aux actes de violence se devait, selon eux, d'être claire et définie. La conception de la violence se devait d'être uniforme et les comportements compris comme étant du domaine de la violence proscrits. Surtout lorsqu'ils risquaient de faire surface au sein de la relation thérapeutique. À ce sujet, ce souci de trancher auprès de la clientèle quant aux comportements acceptables versus ceux qui ne sauraient être acceptés rappelle ce procédé d'objectivation des individus que Foucault (1982) avait nommé les « pratiques divisantes » et qui témoigne du pouvoir de l'intervenant sur son client.

Puis, les intervenants ont aussi insisté sur la nécessité d'intervenir directement sur les résistances, d'adopter des stratégies leur permettant d'y faire face. Or, la résistance, telle que Foucault (1982) la concevait, pouvait être comprise comme un signe de l'instauration d'une relation de pouvoir. De leur côté, les intervenants rencontrés concevaient cette résistance comme un obstacle à la trajectoire définie par leur organisme, une difficulté à surmonter pour atteindre le but visé par leur intervention thérapeutique. Ils faisaient aussi remarquer que la restructuration des conduites adoptées par l'homme ne pouvait, selon eux, leur être accessible que lorsque ce dernier se montrait plus ouvert, engagé, motivé au changement. Et, pour y arriver, ils étaient d'avis que la résistance se devait d'être diminuée.

À ce propos, rappelons que les participants à l'étude ont témoigné de l'importance, selon eux, de se doter de techniques afin de réagir aux résistances qu'ils décelaient et identifiaient chez leur clientèle. Comme nous l'avons mentionné plus tôt, la gouvernementalité cherche d'autant plus à mettre l'accent sur les processus et techniques utilisées plutôt qu'à se concentrer uniquement sur l'institution exerçant un pouvoir (Lascousmes, 1994, 2004 ; Laborier, 2014). C'est d'ailleurs dans cette perspective que ce concept nous a permis le recouplement des rationalisations partagées par chacun des intervenants interviewés et mises en relation avec les stratégies d'intervention dépeintes. Ainsi, nous avons été en mesure de faire ressortir, des propos analysés, le procédé par lequel l'exercice du pouvoir semble être mis en application par l'équipe clinique de l'organisme *Donne-toi une chance*. Pour ce faire, trois grandes catégories d'éléments ont servi à encadrer et organisé l'analyse, soit ceux présentés précédemment : la clientèle visée, le savoir produit ainsi que les techniques adoptées.

## **7.2 La Clientèle**

Avant toute chose, nous tenons à faire remarquer que la clientèle visée par l'étude s'est quelque peu élargie au fil de l'élaboration de la thèse. En effet, au départ, nous visions la clientèle d'hommes ayant adopté des comportements de violence et qui se présentaient sous contrainte de consultation. Nous nous étions alors intéressés au concept de l'imposition d'une condition de consultation par un acteur judiciaire, de même qu'à celui de la gestion psychosociale des problèmes sociaux tel que présenté notamment par Laplante (1995) alors que l'écart à la norme permet d'intervenir socialement.

Certes, la clientèle que nous avons en tête, celle contrainte par une forme de pouvoir étatique tel que conçu par Foucault (1982; Rose, 2005) s'est avérée être touchée par les

interventions de l'équipe de *Donne-toi une chance*. À ce propos, permettons-nous d'ajouter que l'un des participants, Paul, estimait grossièrement à environ 50% le taux de clients qui se présentent à la ressource d'aide et qui font l'objet d'une obligation légale de consultation. Toutefois, nous considérons que la conception de la clientèle visée par l'étude s'est quelque peu modifiée puisqu'un deuxième type de contrainte est apparue dans les témoignages recueillis : celui de la contrainte exercée par l'entourage. Il s'agit d'une redéfinition de la clientèle importante à souligner puisque les participants s'entendaient pour dire que cette dernière, tout comme la contrainte légale, pouvait être source de résistance chez la clientèle. Bien que présentés de manière plus distinctive, les résultats en la matière ne diffèrent pourtant pas des observations partagés par Lepage, Guèvremont et Broué (2012) qui avaient eux aussi remarqué qu'une majorité de la clientèle qu'ils avaient étudiée était contrainte de formuler une demande d'aide. En effet, sans en proposer la catégorisation comme nous l'avons faite, les auteurs s'étaient aussi aperçus que la demande d'aide provenait fréquemment d'un tiers qu'ils avaient identifiés comme étant majoritairement « ... un représentant de la justice ou de la protection de la jeunesse, la conjointe qui envoie un ultimatum, ou les enfants » (*Ibid.*, p.219).

Puis, nous avons été en mesure de déterminer, à partir des propos recueillis, que les objectifs ultimes poursuivis par les intervenants auprès de leur clientèle n'étaient pas modulés par la provenance de la motivation extrinsèque. En fait, que la contrainte soit d'origine légale ou qu'elle prenne plutôt naissance dans l'entourage du client, les intervenants avancent que leur mandat demeure le même : il vise la rééducation, puis la responsabilisation par rapport aux conduites. L'importance pour eux de pouvoir identifier une démarche contrainte ou encore une demande d'aide volontaire semblait plutôt résider

dans la manière dont ils aborderont le cheminement du client. En effet l'équipe rencontrée nommait clairement que, selon son expérience, la contrainte tend à accroître les résistances face à la thérapie.

### **7.3 Le savoir**

Par la suite, l'analyse des résultats obtenus nous donne accès aux rationalisations produites par les intervenants de *Donne-toi une chance* et qui contribuent à la création d'un savoir propre à l'organisme en question. Les informations recueillies auprès des participants nous permettent de présenter le fait que la ressource d'aide a développé, au cours des années, des connaissances et une conception précises de ce qu'elle considère être la résistance. L'analyse effectuée a permis de dégager l'idée que la résistance est fréquemment associée, par les intervenants, à la fermeture, à l'opposition ainsi qu'au désengagement adopté par un client vis-à-vis le processus thérapeutique. Elle est aussi attribuée à plusieurs sources qu'il a été possible de rassembler sous quatre grandes catégories : contrainte et appréhensions, détresse et souffrance, l'intervention comme source de résistance ainsi que la socialisation masculine.

En ce qui a trait à la contrainte et aux appréhensions, le savoir développé par les intervenants nous apparaît différer quelque peu de l'interprétation qu'avaient avancé en ce sens Lepage, Guèvremont et Broué (2012). En effet, alors que les participants à la présente étude étaient d'avis que les exigences ou les attentes attribuables à l'intervention thérapeutique en soi puissent contribuer à l'augmentation des résistances, les auteurs semblaient plutôt d'avis que la crainte de représailles légales l'emportait sur le malaise des hommes faces à la thérapie. À ce sujet, ils affirment que « [l'] inconfort peut être lié à la crainte des conséquences des gestes posés (p. ex, crainte de perdre leur conjointe, leurs

enfants ; crainte de se retrouver en prison, etc.) plutôt qu'au fait de demander de l'aide » (*Ibid.*, p.219).

En revanche, notons que l'idée selon laquelle la résistance puisse être associée à une souffrance, voire même une détresse, chez l'individu ciblé par l'intervention fait écho aux travaux de Guay (2009) auxquels nous faisons référence plus tôt. En effet, rappelons que ce dernier était lui aussi d'avis que plus la résistance était grande, plus elle témoignait d'une souffrance présente. Au même titre, l'auteur suggérait explicitement que le lien de confiance contribuait grandement à limiter les résistances chez la clientèle en contexte thérapeutique. Cette vision de la relation thérapeutique va de pair avec la synthèse des propos des participants qui avancent que l'intervention en soi peut être source de résistance. De la même manière, Taft et al. (2004) appuyaient ces propos alors qu'ils identifiaient cet élément de lien de confiance comme facteur facilitant l'adhésion à un programme spécifiquement conçu pour venir en aide aux conjoints ayant adopté des comportements de violence. Arborant en ce sens, les participants à l'étude ont aussi fait valoir ce souci selon lequel la résistance pouvait selon eux témoigner d'un lien de confiance fragile.

Puis, afin d'agir sur la résistance, nous avons vu que les participants rencontrés ont dû se doter d'une définition de ce que ce concept représente pour eux. Ainsi, c'est en identifiant la manière d'observer, de reconnaître la résistance que les intervenants en sont venus à produire un savoir par rapport à celle-ci. C'est pourquoi toute une section de l'analyse a été consacrée aux manifestations de la résistance. À partir des nombreux exemples fournis par les participants, il a été possible de conclure que les intervenants considèrent être en mesure d'identifier les résistances à travers quatre grandes catégories de

manifestations, soit le discours, le langage non-verbal, l'opposition au processus thérapeutique et l'utilisation de comportements de violence.

Ces manifestations observées par les intervenants et attribuées aux résistances face à la thérapie se rapprochent des observations de Brenot (2008) qui, on se souvient, avançait lui aussi que le choix des mots d'un client, des explications fournies par lui, pouvait trahir sa résistance à la thérapie. De la même façon, Todd et Wade (2004) arboraient en ce sens alors qu'ils proposaient la vision selon laquelle le discours pouvait à la fois être indice de résistance mais aussi outil d'adoption de comportements de violence. Ainsi, les intervenants rencontrés disaient accorder de l'importance non seulement au langage utilisé mais aussi au ton adopté en rencontre puisqu'ils observaient qu'une dynamique de violence, voire même de contrôle, était susceptible de s'installer au sein de la relation thérapeutique. Enfin, les résultats obtenus et qui traitent de l'attitude et de l'engagement non-coopératif du client envers le processus thérapeutique nous portent à croire que les participants de *Donne-toi une chance* adhèrent à l'association de tels comportements au concept de la résistance qui avait été faite par Leahy (2011) de même que par Verhulst et van de Vijer (1992), auteurs dont la position avait été citée précédemment.

Dans un autre ordre d'idées, notons que les participants à l'étude cherchaient à développer davantage leur savoir en ce qui a trait aux facteurs sous-jacents à la résistance. C'est ainsi que, entres autres, ils tenaient à approfondir leurs connaissances de la clientèle masculine et de ses particularités. Notamment, une connaissance de la socialisation masculine ainsi que de ses répercussions sur la demande d'aide faisait l'objet d'un souci de la part de l'équipe clinique de *Donne-toi une chance*. À l'instar de Lepage, Guèvremont et Broué (2012), les intervenants ont développé le souci de

reconnaître le paradoxe que représente la demande d'aide en opposition aux fondements de la socialisation masculine. « ... Tremblay, Fonséca et Lapointe-Goupil (2004, cité dans) proposent que, pour appartenir au monde des hommes et accéder à la masculinité, l'homme doit se montrer indépendant, feindre la puissance et vouloir être dans un pseudo-contrôle de soi afin de masquer ses failles et de préserver son pouvoir » (*Ibid.*, p.220) alors que la demande d'aide consisterait plutôt en un dévoilement de soi.

Par ailleurs, la connaissance produite par les intervenants rencontrés à travers leurs expériences apparaissaient provenir aussi du souci de s'attaquer à la résistance de l'individu. En effet, avant d'agir pour contrer les résistances, les participants à l'étude déclaraient qu'il leur fallait comprendre à quoi leur servirait une telle intervention. Suite à l'analyse des propos recueillis lors des entretiens conduits auprès des six intervenants rencontrés, il semblait être clair pour eux que le but poursuivi par les interventions menées auprès des clients qui présentent des résistances consistait en une responsabilisation par rapport aux actes de violence reprochés. La nécessité d'en arriver à cette responsabilisation a d'ailleurs été appuyée par Farley et Magill en 1988 alors que leurs recherches supposaient « ... que les hommes se doivent de prendre connaissance de leur responsabilité par rapport à leur comportement avant de s'engager personnellement dans la cessation de la violence physique comme moyen de gérer leur frustrations au sein de leurs relations [notre traduction] » (*Ibid.*, p.62). Cette responsabilisation, elle sera atteinte à force de réflexion, en croient les intervenants rencontrés. Mais, selon eux, cette réflexion ne peut avoir lieu que lorsque les résistances sont atténuées puisqu'elle demande de la réceptivité par rapport aux concepts proposés par l'intervenant, de même qu'un investissement de la part de l'homme qui fait l'objet d'une consultation.

On peut donc supposer que l'intérêt marqué par l'analyse des compréhensions et attributions des intervenants relatifs à la résistance éclaire le processus par lesquels ils en viennent à manipuler leurs interventions. Les techniques adoptées par la suite leur paraissent en effet découler du savoir que leurs expériences les ont amenés à produire.

#### **7.4 Les techniques ou stratégies adoptées**

Effectivement, une fois le savoir, la connaissance bien établie et la clientèle précisément ciblée, il apparaît possible de s'intéresser à la façon dont la ressource étudiée réussit à mettre en application les stratégies d'intervention qu'elle développe ou, comme Foucault la présente, la technique avec laquelle le pouvoir s'établit dans la relation.

À ce sujet, nous en arrivons à la conclusion que la ressource ne se contente pas uniquement d'agir sur les résistances de ses clients lorsqu'elle y est confrontée. En fait, elle conserve notamment le souci constant de la manière dont ses intervenants entrent en relation et dispensent ses services auprès des hommes qu'ils rencontrent. Les participants à la présente étude ont d'autre part partagé leurs impressions selon lesquelles l'organisme qui les emploie a aussi modifié et travaillé l'essence même de son identité, de par sa présentation ainsi que par certains choix stratégiques adoptés.

Rappelons-nous des propos de l'une des participantes, Ève : « [la résistance], ça fait partie de notre quotidien ». Il apparaissait donc évident, pour les intervenants, qu'il leur fallait insister sur le fait que *Donne-toi une chance* ait, au fil du temps, articulé ses activités autour de cette impression. En sommes, nous avons réussi à distinguer quatre secteurs à l'intérieur desquels les intervenants de la ressource d'aide considèrent que celle-ci influe sur la résistance de sa clientèle : la présentation de l'organisme, l'accueil de la demande



d'aide, l'intervention thérapeutique et les choix organisationnels. Il apparaît alors pertinent de souligner que l'organisme étudié prend position et défend la théorie selon laquelle la résistance peut être contrée à la fois par les techniques relatives à l'intervention, mais aussi d'une façon qui a trait plutôt à la gestion et à la direction privilégiée.

À titre d'exemple du premier mode de contournement des résistances, celui relatif aux techniques d'intervention, rappelons-nous des intervenants qui étaient d'avis qu'il était aidant de remplacer le terme « homme violent » par celui d' « homme qui a des comportements de violence ». En choisissant de retirer une étiquette, *Donne-toi une chance* évite de « cataloguer », action de l'intervenant qui avait été identifiée par Miller et Rollnick (2006) comme catalyseur de la résistance du client. De façon subséquente, le respect du rythme du client a été prôné par les participants interviewés, encore une fois en accord avec la suggestion de Miller et Rollnick (*Ibid.*). Les auteurs identifient le fait d' « être pressé » comme l'une des erreurs que l'intervenant peut commettre et qui aurait, selon eux, pour effet de susciter des résistances chez son client.

D'ailleurs, l'équipe clinique rencontrée dans la présente recherche admet avoir modifié son rythme et ses attentes qu'elle jugeait trop rapides auparavant. Tel que nommé précédemment, Brodeur (2006), dans ses observations concernant les facteurs encourageant l'adhésion au traitement, en arrivait lui aussi à la conclusion que le réajustement des attentes d'un programme en violence afin de concorder davantage avec celles de sa clientèle était gage d'un plus grand engagement thérapeutique.

D'autre part, les participants à la recherche ont souligné la nécessité lors de l'accueil de la demande d'aide d'établir, spécifiquement auprès de leur clientèle contrainte, la différence entre leurs services et ceux proposés par le référé. Ils corroborent par le fait même les observations qui avaient d'abord été rapportées par Vézina (2012). À ce propos, l'auteur affirmait que « [l'] ambiguïté quant à la nature des mandats des acteurs judiciaires (agents de probation, agents de cas, procureurs, policiers, etc.) et des intervenants d'organismes œuvrant auprès des [conjoints ayant des comportements violents] peut créer une confusion importante dans l'esprit [de ces derniers] » (*Ibid.*, p.256).

Puis, les résultats présentés ci-haut nous indiquent que nombre des techniques utilisées visent l'établissement du lien de confiance, comme par exemple par le biais du souci de l'accueil prodigué au client. En effet, le lien à développer entre l'intervenant et son client a été identifié comme moyen permettant de contourner les résistances de ce dernier. Les intervenants adhèrent alors à l'avis de Guay (2009) qui avançait que la qualité de la relation thérapeutique pouvait influencer grandement sur la capacité d'intervenir auprès d'une clientèle récalcitrante. Ce lien de confiance, il avait aussi été abordé par Brodeur (2006) alors que ce dernier y voyait là un des facteurs prédictifs de l'adhésion au programme en violence. Notons toutefois que, dans les résultats que nous avons proposés, les données recueillies ne permettent pas d'avancer que la ressource étudiée ait observé un lien direct entre l'alliance thérapeutique et l'implication du client dans son processus thérapeutique. Dans le même ordre d'idées, bien que la relation de confiance ait été nommée par la majorité des participants, nul n'a partagé y attribuer un lien avec la modification comportementale au terme du processus thérapeutique comme l'avait fait Taft *et al* (2003).

En ce qui a trait à l'organisation de la séquence thérapeutique à privilégier selon les intervenants de *Donne-toi une chance*, nous avons vu qu'en plus de souhaiter respecter un certain rythme imposé par le client, la ressource tente de lui offrir certains choix dont celui de poursuivre ou non son cheminement après la réussite du premier volet de son programme. Rappelons-nous à ce sujet l'étude de Taft et al. (2004) présentée plus tôt et qui faisait état du fait que le « motivational readiness », le fait d'être prêt, aurait un effet non-négligeable sur les résultats qui devraient découler de l'entrée dans un groupe de thérapie pour conjoints violents. C'est en effet ce temps de préparation que les participants à l'étude disent avoir eu le souci d'incorporer aux pratiques de l'organisme. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'inscrit la compréhension de l'organisme selon laquelle l'homme doit « être prêt à porter la responsabilité de ses actes de violence ». Sans quoi, les intervenants croient que les résistances risquent de se manifester et de compromettre même l'adhésion au programme de thérapie ou encore d'en écourter la durée. Les résultats obtenus en ce sens tendent à confirmer les propos qu'avaient tenus Lepage, Guèvremont et Broué (2012) alors qu'ils avançaient que l'homme devait être accompagné par l'intervenant dans son cheminement, sous peine de le voir se braquer contre l'intervention. « Nous croyons qu'il est préférable de soutenir l'auteur de violence avant de le confronter. En effet, la confrontation comme seule stratégie peut faire augmenter les résistances liées au dévoilement », avaient-ils précisés (*Ibid.*, p.223).

## VIII. CONCLUSION

Somme toute, il importe de préciser que la thèse présentée ici se voulait une étude exploratoire du fonctionnement global d'une organisation appelée à offrir ses services dans un contexte d'aide contrainte. Plus précisément, cette étude s'intéressait au point de vue des acteurs dont le mandat est d'intervenir dans ce contexte. Nous nous sommes donc attardés, en premier lieu, à identifier les caractéristiques propres à la clientèle visée. Dans le cas présent, nous avons pu préciser que la population ciblée était celle des hommes contraints de façon légale ou encore par la pression de leur entourage. Puis, dans les propos recueillis, nous avons eu accès aux rationalisations mobilisées par les intervenants et qui expliquent la façon dont ils en arrivent à concevoir leur rôle ainsi que les obstacles auxquels ils font face tout au long du processus thérapeutique. Nous avons d'abord identifié comment les intervenants définissent la résistance, les diverses formes de manifestation qu'ils disent observer ainsi que les sources auxquelles ils l'attribuent. Puis, en définitive, nous avons pu identifier les différentes stratégies adoptées à partir de la lecture effectuée par les intervenants rencontrés dans le but de contrer la résistance. Les participants à l'étude ont partagé leur point de vue par rapport aux façons de contourner les résistances de même que le but visé par une telle démarche. Pour en arriver à ces résultats, nous nous sommes inspirés des notions de pouvoir et de gouvernementalité telles que présentées par Michel Foucault, ce cadre conceptuel permettant de cibler l'analyse des données recueillies en tenant compte du contexte à la fois d'aide contrainte et de la gestion d'un comportement jugé socialement comme étant problématique par le biais de l'intervention thérapeutique.

Il est important de noter que ce que nous souhaitions au départ réaliser par le biais de cette démarche de recherche était de présenter la réalité des intervenants telle qu'ils la vivent, avec les obstacles tels qu'ils les conçoivent et les résultats tels qu'ils les observent et interprètent. Il va sans dire que l'approfondissement de la recherche ne pourrait être qu'encouragé, notamment en supposant qu'une étude future pourrait être réalisée en tenant cette fois compte du point de vue de la clientèle sur la question. Nous n'avons pas ici la prétention de croire que des résultats concrets auprès des clients résistants aient été énumérés. Par contre, nous soulignons les observations des intervenants qui ont vu le taux d'abandon du traitement diminuer peu à peu, à force d'élaboration de stratégies appartenant aux catégories soulevées et de précision des connaissances produites au fil du temps.

À la lumière des informations recueillies et des résultats analysés, nous avançons donc que les résistances présentes chez les hommes ayant adopté des comportements de violence et qui ont été contraints de s'engager dans une démarche thérapeutique telles qu'elles sont comprises et identifiées par les intervenants de *Donne-toi une chance* leur apparaissent contournables. Les participants rencontrés ont tous partagé le même point de vue selon lequel les résistances pourraient être diminuées à condition que les connaissances de l'organisme en la matière soient définies clairement et approfondies de sorte que son équipe clinique en connaisse les manifestations, de même que les sources susceptibles de les soulever. Puis, d'autres conditions facilitant la tombée des barrières érigées par le client seraient que la ressource d'aide se soucie d'adapter sa présentation à cette clientèle, guide ses intervenants dans l'accueil à privilégier, leur propose des lignes directrices en matière d'intervention et se dote de politiques et pratiques ciblant

directement le phénomène observé. C'est dans ces conditions réunies que les intervenants qui œuvrent pour l'organisme *Donne-toi une chance* se sentent à même de relever les défis posés par le mandat qui leur est attribué.

## BIBLIOGRAPHIE

- À CŒUR D'HOMME (2015). « Comprendre », <<http://www.acoeurdhomme.com/comprendre>>, consulté le 11 octobre 2015.
- BABCOCK, Julia C. et al. (2011). « A Proximal Change Experiment Testing Two Communication Exercises With Intimate Partner Violent Men », *Behavior Therapy*, 42 (2011) 336–347.
- BARBOUR, R. (2008). *Introducing qualitative research a student's guide to the craft of doing qualitative research*. Sage Publications, London.
- BOIVIN, Rémi et Frédéric OUELLET (2013). « La Politique d'intervention en matière de violence conjugale, dix-huit ans plus tard : évaluation de l'impact sur le système judiciaire québécois », *Service social*, vol. 59, n° 2, p.51-64.
- BOWEN, Erica (2011) *The rehabilitation of partner-violent men*. Éditions Wiley-Blackwell, Oxford.
- BRENOT, Philippe (2008). *Les violences ordinaires des hommes envers les femmes*. Odile Jacob, Paris.
- BRODEUR, Normand (2003) « Le discours des défenseurs des droits des hommes sur la violence conjugale : une analyse critique », *Service social*, vol. 50, n° 1, p. 145-173.
- BRODEUR, Normand (2006). « Les stratégies de changement employées par des hommes ayant des comportements violents envers leur conjointe. Mesure et analyse à partir du modèle transthéorique du changement », thèse de doctorat, Université Laval, Département de service social.
- BRODEUR, Normand et al. (2014). « Portrait des programmes québécois d'aide aux conjoints ayant des comportements violents », *Service social*, vol. 60, no1, p.1-14.
- BRODSKY, Stanley L. (2011). *Therapy with coerced and reluctant clients*. American Psychological Association, Washington, DC.
- BROUÉ, Jacques et Clément GUÈVREMONT (1999). *Intervenir auprès des conjoints violents*, Éditions Saint-Martin, Montréal.
- CARLSON, Ryan. G. et K. Dayle JONES (2010). « Continuum of conflict and control: a conceptualization of intimate partner violence typologies », *Family Journal*, vol. 18, no 3, p. 248-254.
- CHAMAZ, K. (2000). « Grounded Theory. Objectivist and Constructivist Methods ». In DENZIN, N. K. & LINCLON, Y. S., *Handbook of Qualitative Research* (pp. 509-535). Sage Publications, Thousand Oaks.

CHUDZIK, Lionel et RÉVEILLÈRE, Christian (2013). « Dénier complet des faits : une perspective interpersonnelle », *Annales Médico-Psychologiques* 171 (2013), p. 490-493.

CLARK, Patrick, M. (2011). « Cognitive Behavioral Therapy : An Evidence Based Intervention for Offenders », *Corrections Today*, 73.1, p. 62-64.

COOLS, Anne (2008). « The political, societal and personal interface of abuse », *Domestic violence : A multi-professional approach for healthcare practitioners*, chapitre 10, Open University Press.

DESLAURIERS, Jean-Martin et Fabienne CUSSON (2014). « Une typologie des conjoints ayant des comportements violents et ses incidences sur l'intervention », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, p. 140-156.

DOBASH, R. Emerson, DOBASH, Russell P., CAVANAGH, Kate et LEWIS, Ruth (2000). *Changing violent men*, Sage Series on Violence Against Women, Sage Publications, California.

DONNE-TOI UNE CHANCE (2013). Rapport d'activités 2012-2013, <[http://www.donnetoiunechance.org/rapport\\_d\\_activit\\_\\_s\\_\\_2012-2013.pdf](http://www.donnetoiunechance.org/rapport_d_activit__s__2012-2013.pdf)>, consulté le 11 octobre 2015.

DUMEZ, H. (2013) *Méthodologie de la recherche qualitative : les 10 questions clés de la démarche compréhensive*, Éditions Vuitbert, Paris.

EISIKOVITS, Zvi C. et EDLESON, Jeffrey L. (1989). « Intervening with Men Who Battered : A Critical Review of the Literature », *Social Service Review*. P. 384-414.

ELLIS, Albert (2002). *Overcoming resistance : A rational emotive behavior therapy integrated approach*. 2<sup>nd</sup> édition. New York, Springer Publishing Company.

FARLEY, Dennis et MAGILL, Judith (1988) « An Evaluation of a Group Program for Men Who Batter », *Social Work with Groups*, 11:3, p. 53-65.

FOUCAULT, Michel (1982). «The Subject and Power », *Critical Inquiry*, 8(4), p. 777–795.

FOUCAULT, Michel (2001). *Dits et Écrits*. Tome II : 1976-1988. Édition publiée sous la direction de Daniel Defert et François Ewald avec la collaboration de Jacques Lagrange, Collection Quarto, Éditions Gallimard, Paris.

GUAY, Jérôme (2009). *Les clientèles récalcitrantes*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

GUBA, Egon. G. & LINCLON, Yvonna. S. (2004). « Competing Paradigms in Qualitative Research. Theories and Issues », dans HESSE-BIBER, S. & LEARY, P., *Approaches to Qualitative Research : A Reader on Theory and Practice*. Aldine de Gruyter, New York, p. 17-38.



- HAMMERSLY, Martyn. (1990). *Reading Ethnographic Research: A Critical Guide*. Longman, New York.
- HILTON, N. Zoe, HARRIS, Grant T. et RICE, Marnie E. (2010). *Risk assessment for domestically violent men : Tools for Criminal Justice, Offender Intervention, and Victim Services*, American Psychological Association, Washington DC.
- JOHNSON, Michael, P. (2008). *A Typology of Domestic Violence: Intimate Terrorism, Violent Resistance, and Situational Couple Violence*. Boston, Northeastern University Press.
- KEELING, June et MASON, Tom (2008). « Introduction », *Domestic violence : A multi-professionnal approach for healthcare practitioners*, chapter 1, Open University Press, Maidenhead.
- LABORIER, Pascale (2014). « La gouvernementalité. Bert J.F. & Lamy J. Michel Foucault ». *Un héritage critique*, Éditions du CNRS, p.169-181.
- LAPLANTE, Jacques (1995). *Psychothérapie & impératifs sociaux : Les enjeux de la connaissance de soi*. Les Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa.
- LAROCHE, Denis (2003). *La violence conjugale envers les hommes et les femmes*, au Québec et au Canada, 1999. Institut de la statistique du Québec, Québec.
- LASCOURMES, Pierre (1993). « Foucault et les sciences humaines, un rapport de biais : l'exemple de la sociologie du droit », *Criminologie*, vol. 26, n° 1, 1993, p. 35-50.
- LASCOURMES, Pierre (2004). « La Gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir », *Le Portique* [En ligne], 13-14, 2004.
- LEAHY, Robert L. (2001). *Overcoming resistances in cognitive therapy*. The Guilford Press, New York.
- LEPAGE, François, Clément GUÈVREMONT & Jacques BROUÉ (2012). « Les entretiens d'accueil avec les auteurs de violence et leurs écueils (ou entrer sans frapper) », dans GAUTHIER, Sonia et Lyse MONTMINY, dir., *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.217-236.
- LESSARD, Geneviève et al. (2015) « Les violences conjugales, familiales et structurelles: vers une perspective intégrative des savoirs », *Enfances, Familles, Générations*, n° 22, p. 1-26.
- MARTN, Jean-Clet et ACQUAVIVA, Laura (2014). *Comprendre Foucault*. Max Milo Éditions, Paris.
- MILLER, William R. et ROLLNICK, Stephen (2006). *L'entretien motivationnel : Aider la personne à engager le changement*. InterÉditions-Dunod, Paris.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1992). *Intervenir auprès des conjoints violents : orientations*, Violence conjugale et familiale, Gouvernement du Québec, Québec.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1995). « Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale ». *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Gouvernement du Québec, Québec.

NICOLSON, Paula (2010). *Domestic violence and psychology : a critical perspective*, Routledge, New York.

NORLANDER, Bradley and ECKHARDT, Christopher (2005). « Anger, hostility, and male predators of intimate partner violence : A meta-analytic review », *Clinical psychology review*, volume 25, issue 2, February 2005, p. 119-152.

OUELLET, Francine, Jocelyn LINDSAY et Marie-Christine SAINT-JACQUES (1993). *Évaluation de l'efficacité d'un programme de traitement pour conjoints violents*, Centre de recherches communautaires, École de service social, Université Laval, Québec.

PAILLÉ, Pierre. (1994). « L'analyse par théorisation ancrée ». *Cahiers de recherche sociologique*, Université du Québec à Montréal, Montréal, (23), p.147-181.

PARENT, Colette et CODERRE, Cécile (2004). « Paradoxes des théories féministes sur la violence contre les conjointes », *La revue nouvelle* 2004, no 11, p.36-45.

POUPART, Lise (2012). « Côté cour : Une expertise psychosociale en milieu judiciaire criminel », dans GAUTHIER, Sonia et Lyse MONTMINY, dir., *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.93-115.

PRUD'HOMME, Diane (1992). *Derrière les chiffres 1991-92 : Les statistiques annuelles des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, membres du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, Québec.

REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE (2015). « Un peu d'histoire... », <[http://maisons-femmes.qc.ca/?page\\_id=205](http://maisons-femmes.qc.ca/?page_id=205)>, consulté le 21 novembre 2015.

RINFRET-RAYNOR, Maryse et Solange CANTIN (1994). *Violence conjugale : Recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*, Gaëtan Morin éditeur ltée, Boucherville, Québec.

RONDEAU, Gilles, Raymonde BOISVERT & Annette FORNET (2002). « L'aide aux conjoints violents lors de l'arrestation et de la situation de crise : recension des écrits », *Collection Études et Analyses*, Numéro 26, Novembre 2002.

RONDEAU, Gilles, Serge BROCHU, Guy LEMIRE & Normand BRODEUR (1999) *La persévérance des conjoints violents dans les programmes de traitement qui leur sont proposés*. CRI-VIFF, Québec.

RONDEAU, Gilles, Normand BRODEUR & Raymonde BOISVERT (2002) *Évaluation du programme intensif de traitement pour conjoints violents offert par l'organisme Après-Coup – Premier Volet*. CRI-VIFF. Collection Études et analyses, Numéro 23.

RONDEAU, Gilles, Monique GAUVIN et Juergen DANWORT (1989) « Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents : rapport sur les seize organismes existants au Québec ». *Études et analyses (Québec (Province) pour Ministère de la santé et des services sociaux, Direction générale de la planification et évaluation)*, École de service social, Université de Montréal, Montréal.

RONDEAU, Gilles, Jocelyn LINDSAY, Ginette BEAUDOIN et Normand BRODEUR (1997) *Les dimensions éthiques associées à l'intervention auprès des conjoints violents*. CRI-VIFF. Collection Études et analyses, Numéro 5.

RONDEAU, Gilles, Jocelyn LINDSAY, Normand BRODEUR et Ginette BEAUDOIN (1995) *Exploration des principaux dilemmes éthiques associés à l'intervention auprès des conjoints violents et des stratégies pour les résoudre*. CRI-VIFF. Collection Études et analyses, Numéro 2.

ROSE, Nicholas (2005). *Power in therapy: Techne and Ethos*. [En ligne], <<http://www.academyanalyticarts.org/rose-power-in-therapy>> , consulté le 20 février 2016.

SANTÉ CANADA (1994). *Répertoire canadien des programmes de traitement pour les hommes violents envers leur conjointe*. Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa.

SANTÉ CANADA (2000). *Programmes de counseling pour les hommes violents dans les relations intimes : Questions et réponses pour les praticiens de la santé, des services sociaux et des systèmes de justice pénale*, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa.

SERON, Claude et WITTEZAELE, Jean-Jacques (1991). *Aide ou contrôle : L'intervention thérapeutique sous contrainte*. Université de Boeck, Bruxelles.

SÉVERAC, N. (2009). « Auteurs de violence conjugale : Sanction/éducation, deux points d'appui pour sortir de la violence », *EMPAN* 2009/1, no 73, p.103-109.

SHEPPERD, Melanie (2008). « Battered women who use violence : implication for practice », *Domestic violence : A multi-professionnal approach for healthcare practitioners*, chapter 10, Open University Press.

SHUPE, Anson, STACEY, William A. et HAZLEWOOD, Lonnie R. (1987) *Violent men, violent couples*, Lexington Books, Massachusetts.

- STARK, Martha (1994). *A primer on working with resistance*. Jason Aronson inc, University of Michigan.
- STRONG, Tom et PARÉ, David (2004). *Furthering talk : Advances in the discursive therapies*. Kluwer Academic/Plenum Publisher, New York.
- TAFT, Casey T. et al. (2003). « Process and Treatment Adherence Factors in Group Cognitive–Behavioral Therapy for Partner Violent Men », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 2003, Vol. 71, No. 4, p. 812–820.
- TAFT, Casey T. et al. (2004). « Personality, Interpersonal, and Motivational Predictors of the Working Alliance in Group Cognitive–Behavioral Therapy for Partner Violent Men », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 2004, Vol. 72, No. 2, p. 349–354.
- TOCH, Hans (1992). *Violent men : An Inquiry Into The Psychology of Violence*. Revisited edition, American Psychological Association, Washington DC.
- TODD, Nick et al. (2004). « Coming to termes with violence and resistance », dans STRONG, Tom et PARÉ, David (2004). *Furthering talk : Advances in the discursive therapies*. Kluwer Academic/Plenum Publisher, New York, p.145-161.
- TOPÇU, Sezin (2013). « Technosciences, pouvoirs et résistances : une approche par la gouvernementalité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 4/2013 (n° 60-4/4 bis), p. 76-96.
- TURCOTTE, Daniel et al. (2002). *Les trajectoires de demande d'aide des hommes en difficultés*. Collection Études et Analyses, numéro 21, août 2002.
- VÉZINA, Jean-François (2012). « L'intervention auprès des hommes ayant de comportements violents », dans GAUTHIER, Sonia et Lyse MONTMINY, dir., *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p.239-259.
- WINDSTOK, Zeev (2013) *Partner violence : A new paradigm for understanding escalation*. The Springer series on human exceptionality, Springer-Verlag editions, New York.

## ANNEXES

### ANNEXE A

#### Guide d'entrevue

Tel que mentionné auparavant, lors de votre recrutement comme participant à la présente recherche, je m'intéresse globalement à l'intervention auprès d'hommes ayant des antécédents de violence dans un contexte conjugal ou familial. Plus précisément, mon intérêt est porté vers les différentes façons qu'ont développées les intervenants et les organismes pour lesquels ils travaillent de gérer les problèmes pouvant être reliés à l'intervention d'une telle clientèle sous contrainte de consultation.

1. Tout d'abord, pourriez-vous me donner votre définition personnelle du terme « sous contrainte » lorsqu'on parle de cette clientèle? Comment cela se manifeste-il dans votre travail? Sous quelles formes l'observez-vous?
2. Quelles différences voyez-vous entre les clients dits « sous contrainte » et ceux qui viennent consulter sur une base volontaire?
3. Chez cette clientèle sous contrainte spécifiquement, qu'observez-vous comme obstacles ou manifestations de résistance à l'intervention?
4. À quoi attribuez-vous ces obstacles ou ces résistances chez cette clientèle? D'où viennent-elles selon vous?
5. Quels sont les moyens que vous utilisez pour composer avec ces obstacles ou résistances? Quelles sont les pratiques ou politiques mises en place par votre organisme qui visent à faire face à ces obstacles ou résistances?
6. Quelle est la nature de vos contacts avec le référent avant, durant ou après l'intervention? Quels impacts ces contacts peuvent-ils avoir sur l'intervention elle-même?
7. Quels impacts pouvez-vous observer quant aux moyens utilisés pour faire face aux obstacles ou à la résistance chez cette clientèle?

## ANNEXE B

### *Feuille d'information.*

Titre: Composer avec une clientèle contrainte : stratégies d'adaptation d'une ressource d'aide qui intervient auprès d'hommes ayant adopté des comportements de violence en contexte conjugal et familial

Chercheuse principale : Alexandra Fortin  
Étudiante de deuxième cycle, Département de Criminologie,  
Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université  
d'Ottawa

Superviseur : Dr. David Joubert  
Professeur agrégé, Département de Criminologie, Faculté des  
Sciences sociales, Université d'Ottawa

Invitation : Vous êtes invité à participer au projet nommé ci haut qui est mené par Alexandra Fortin, sous la supervision du Dr. David Joubert, lequel consiste en une recherche menée dans le but de la réalisation d'une thèse de maîtrise en criminologie.

Participation volontaire : La participation de votre organisme à ce projet de recherche se fait de façon complètement volontaire. Si vous acceptez, le recrutement des participants se fera au sein de votre organisme, encore une fois sur une base volontaire. Les intervenants intéressés seront invités à participer à une séance d'entrevue d'une durée approximative d'une heure durant laquelle des questions leur seront posées quant à leur expérience et à leur point de vue concernant le travail auprès d'une clientèle masculine ayant adopté des comportements de violence et qui se présentent dans les services de l'organisme *Donne-toi une chance* sous contrainte de consultation. Les participants pourront se retirer du projet en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si vous choisissez de vous retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront détruites de façon sécuritaire et ne seront en aucun cas pris en compte dans le traitement des données de recherche.

Objectif: Ce projet de recherche vise à mettre en lumière les stratégies d'adaptation développées et adoptées par une ressource d'aide intervenant auprès d'hommes ayant fait usage de comportements de violence lorsque ceux-ci sont contraints d'entamer une démarche rééducative et qu'ils présentent des résistances au programme proposé.

Avantages: La participation à cette recherche permettra à votre organisme de dresser un portrait global des pratiques et politiques organisationnelles développées ayant été mises en place au fil des années et basées sur les expériences des intervenants de *Donne-toi une chance* afin de s'adapter à la réalité d'une clientèle qui se voit parfois contrainte d'entamer une démarche thérapeutique de façon non-volontaire. À plus grande échelle, cette recherche pourrait permettre de faire bénéficier d'autres organismes qui doivent composer avec la

clientèle contrainte de l'expérience et de l'expertise que les participants ont développé au courant de leur pratique clinique au sein de l'organisme.

Désavantages: La participation à cette recherche implique que vous partagiez certaines de vos politiques et que vous investissiez un peu de temps afin de permettre l'accès aux intervenants qui œuvrent au sein de votre ressource. Il est possible qu'elle crée un léger surplus de travail pour vous ou certains de vos employés. Nous vous assurons que nous ferons tout notre possible afin de minimiser ces risques en adaptant du mieux possible nos horaires à vos besoins et à vos disponibilités.

Confidentialité et anonymat: L'information que vous partagerez restera strictement confidentielle. Le contenu ne sera utilisé que pour dresser un portrait global des pratiques organisationnelles d'intervention développées et qui ressortent des entretiens effectués et seules les personnes suivantes y auront accès : Alexandra Fortin, chercheuse principale, et Dr. David Joubert, superviseur. L'identité des participants sera protégée de la façon suivante : le prénom sera demandé lors de l'entretien, mais aucun autre renseignement personnel ne sera recueilli. De plus, des pseudonymes seront utilisés lors du traitement des données et de la rédaction finale de la thèse.

Conservation des données: Les données recueillies seront conservées de façon sécuritaire, soit par mot de passe pour les données électroniques ou par garde sous clé pour toute information imprimée sur papier.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, vous pouvez communiquer avec Alexandra Fortin à l'adresse courriel indiquée ci haut ou encore avec le Dr. David Joubert, responsable de la supervision de cette recherche.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au Responsable de l'éthique en recherche à l'Université d'Ottawa, 550, rue Cumberland, pièce 154, K1N 6N5, (613) 562-5387 ou [ethique@uottawa.ca](mailto:ethique@uottawa.ca).

Veillez conserver cette feuille d'information pour vos dossiers.

Alexandra Fortin  
Chercheuse, étudiante à la maîtrise en criminologie, Université d'Ottawa

## ANNEXE C

### *Feuille d'information.*

**Titre:** Composer avec une clientèle contrainte : stratégies d'adaptation d'une ressource d'aide qui intervient auprès d'hommes ayant adopté des comportements de violence en contexte conjugal

**Chercheuse principale :** Alexandra Fortin  
Étudiante de deuxième cycle, Département de Criminologie,  
Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université  
d'Ottawa

**Superviseur :** Dr. David Joubert  
Professeur agrégé, Département de Criminologie, Faculté des  
Sciences sociales, Université d'Ottawa

**Invitation :** Vous êtes invité à participer au projet nommé ci haut qui est mené par Alexandra Fortin, sous la supervision du Dr. David Joubert.

**Participation volontaire :** Si vous acceptez de participer à ce projet, votre participation se fera de façon complètement volontaire. Les intervenants intéressés seront invités à participer à une séance d'entrevue d'une durée approximative d'une heure durant laquelle des questions leur seront posées quant à leur expérience et à leur point de vue concernant le travail auprès d'une clientèle d'hommes ayant adopté des comportements de violence et qui se présentent dans les services de l'organisme *Donne-toi une chance* sous contrainte de consultation. Vous pouvez vous retirer du projet en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si vous choisissez de vous retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront détruites de façon sécuritaire et ne seront en aucun cas pris en compte dans le traitement des données de recherche.

**Objectif:** Ce projet de recherche vise à mettre en lumière les stratégies d'adaptation développées et adoptées par une ressource d'aide intervenant auprès d'hommes ayant fait usage de comportements de violence lorsque ceux-ci sont contraints d'entamer une démarche thérapeutique et qu'ils présentent des résistances au traitement proposé.

**Avantages:** Votre participation à cette recherche permettra de dresser un portrait global des pratiques et politiques organisationnelles développées et mises en place au fil des années et basées sur les expériences des intervenants de *Donne-toi une chance* afin de s'adapter à la réalité d'une clientèle qui se voit parfois contrainte d'entamer une démarche thérapeutique de façon non-volontaire. À plus grande échelle, cette recherche pourrait permettre de faire bénéficier d'autres organismes qui doivent composer avec la clientèle contrainte de l'expérience et de l'expertise que les participants ont développé au courant de leur pratique clinique au sein de l'organisme.



Désavantages: La participation à cette recherche implique que vous partagiez votre point de vue et vos expériences concernant les politiques et interventions pratiquées au sein de votre organisme. Il est possible qu'elle crée un léger inconfort émotionnel. Nous vous assurons que nous ferons tout notre possible afin de minimiser ces risques.

Confidentialité et anonymat: L'information que vous partagerez restera strictement confidentielle. Le contenu ne sera utilisé que pour dresser un portrait global des pratiques organisationnelles développées et qui ressortent des entretiens effectués et seules les personnes suivantes y auront accès : Alexandra Fortin, chercheuse principale, et Dr. David Joubert, superviseur. Votre identité sera protégée de la façon suivante : votre nom sera demandé lors de l'entretien, mais aucun autre renseignement personnel ne sera recueilli. De plus, des pseudonymes seront utilisés lors du traitement des données et de la rédaction finale de la thèse.

Conservation des données: Les données recueillies seront conservées de façon sécuritaire, soit par mot de passe pour les données électroniques ou par garde sous clé pour toute information imprimée sur papier.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, vous pouvez communiquer avec Alexandra Fortin aux numéros indiqués ci haut ou encore avec le Dr. David Joubert, responsable de la supervision de cette recherche.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, vous pouvez vous adresser au Responsable de l'éthique en recherche à l'Université d'Ottawa, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou [ethique@uottawa.ca](mailto:ethique@uottawa.ca).

Veillez conserver cette feuille d'information pour vos dossiers.

Alexandra Fortin  
Chercheuse, étudiante à la maîtrise en criminologie, Université d'Ottawa  
Date : 28-05-2014

## ANNEXE D

### Formulaire de consentement

Titre du projet: Composer avec une clientèle contrainte : stratégies d'adaptation d'une ressource d'aide qui intervient auprès d'hommes ayant adopté des comportements de violence en contexte conjugal

Chercheuse : Alexandra Fortin  
Étudiante de deuxième cycle, Département de Criminologie, Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université d'Ottawa

Superviseur : Dr. David Joubert  
Professeur agrégé, Département de Criminologie, Faculté des Sciences sociales, Université d'Ottawa

Invitation à participer: Je suis invité(e) à participer au projet nommé ci haut qui est mené par Alexandra Fortin, sous la supervision du Dr. David Joubert, lequel consiste en une recherche menée dans le but de la réalisation d'une thèse de maîtrise en criminologie.

But de l'étude: Le but de l'étude est de mettre en lumière les stratégies d'adaptation adoptées par une ressource d'aide intervenant auprès d'hommes ayant adopté des comportements de violence lorsque ceux-ci sont contraints d'entamer une démarche thérapeutique et qu'ils présentent des résistances au traitement proposé.

Participation: Ma participation consistera essentiellement à participer à une séance d'entrevue semi-structurée d'une durée d'environ une heure pendant laquelle il me sera demandé de répondre à des questions portant sur mon expérience et mes observations en matière de travail auprès d'une clientèle d'hommes ayant adopté des comportements de violence. L'entrevue fera l'objet d'un enregistrement audio et, par ma participation à cette recherche, je consens à ce que ma séance avec la chercheuse nommée ci-haut soit enregistrée.

Risques: Je comprends que puisque ma participation à cette recherche implique que je partage mon point de vue personnel ainsi que mes expériences en ce qui a trait aux interventions pratiquées dans mon milieu de travail, il est possible qu'elle crée chez moi un inconfort émotionnel et, bien qu'anonymes, il n'est pas exclu que mes propos puissent mener à une identification de ma personne par mon employeur et ainsi entraîner des répercussions au sein de mon milieu de travail. J'ai reçu l'assurance de la chercheuse que tout se fait en vue de minimiser ces risques. J'aurai la possibilité d'indiquer à la chercheuse les propos que j'aimerais ne pas voir être directement cités dans la rédaction de la thèse. De plus, une liste de ressources sera mise à ma disposition et je pourrai, à tout moment, demander à rencontrer le Dr. David Joubert, superviseur de ce projet et professionnel clinicien, dans le but de m'orienter vers des services d'aide pertinents, le cas échéant. La participation à cette étude est volontaire. À tout moment, je peux refuser de répondre à une question ou encore décider de me retirer de l'étude sans aucune conséquence négative.

Bienfaits: Ma participation à cette recherche aura pour effet de souligner les pratiques et politiques mises en place au fil des ans par l'organisme pour lequel je travaille afin de composer avec les

résistances présentées par la clientèle contrainte et ainsi permettre de mettre en lumière les stratégies gagnantes à utiliser auprès de cette clientèle particulière. J'aurai la possibilité de partager mon opinion personnel avec la chercheuse, et ce, dans un environnement sans jugement.

Confidentialité et anonymat: J'ai l'assurance de la chercheuse que l'information que je partagerai avec elle/lui restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que dans le but de compiler les résultats permettant la publication d'une thèse et selon le respect de la confidentialité en protégeant l'identité des participants par l'utilisation de pseudonymes par la chercheuse.

L'anonymat est garanti de la façon suivante : aucun renseignement permettant d'identifier un participant ne sera publié par la chercheuse. De plus, un pseudonyme sera utilisé lors de la transcription de l'entrevue ainsi que lors de l'analyse des résultats de sorte qu'aucun nom de participant n'apparaîtra dans la recherche;

Conservation des données: Les données recueillies par bandes magnétiques ainsi que la transcription électronique des propos tenus lors de l'entrevue et les notes prises par la chercheuse seront conservées de façon sécuritaire. Toutes les données (papiers et électroniques) seront entreposées pour une durée de cinq (5) ans dans un classeur verrouillé à l'intérieur du bureau du Dr. David Joubert, à l'Université d'Ottawa. Les données électroniques ne seront conservées que dans un seul ordinateur appartenant à la chercheuse et seront protégées par un mot de passe. À la suite de la période de conservation, les données en format papier seront déchetées et les documents électroniques seront supprimés de façon sécuritaire.

Participation volontaire: Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Ma participation ou mon retrait de la recherche n'affectera en rien mon travail au sein de l'organisme communautaire qui m'emploie. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront détruites en totalité (copies papiers déchetées et données électroniques effacées de façon sécuritaire) et ne seront pas prises en compte à aucun moment au courant de la recherche.

Acceptation: Je, (*nom du participant*), accepte de participer à cette recherche menée par Alexandra Fortin du département de Criminologie, Faculté des études supérieures et postdoctorales, Université d'Ottawa, laquelle recherche est supervisée par Dr. David Joubert.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec la chercheuse ou son superviseur.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, K1N 6N5, (613) 562-5387 ou [ethics@uottawa.ca](mailto:ethics@uottawa.ca).

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du participant:  
Signature de la chercheuse :

Date:  
Date:

## ANNEXE E

Numéro de dossier: 06-14-24

Date (mm/jj/aaaa): 09/19/2014



**Université d'Ottawa** **University of Ottawa**  
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche Office of Research Ethics and Integrity

### Certificat d'approbation déontologique

CÉR Sciences sociales et humanités

#### Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Prénom</u>	<u>Nom de famille</u>	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
David	Joubert	Sciences sociales / Criminologie	Superviseur
Alexandra	Fortin	Sciences sociales / Criminologie	Étudiant-chercheur

Numéro du dossier: 06-14-24

Type du projet: Thèse de maîtrise

**Titre:** Composer avec une clientèle contrainte : stratégies d'adaptation d'une ressource d'aide pour hommes ayant adopté des comportements de violence en contexte conjugal

<b>Date d'approbation (mm/jj/aaaa)</b>	<b>Date d'expiration (mm/jj/aaaa)</b>	<b>Approbation</b>
09/19/2014	09/18/2015	Ia

(Ia: Approbation complète, Ib: Autorisation préliminaire de libération de fonds de recherche)

Conditions Spéciales / Commentaires:

N/A



**Université d'Ottawa** **University of Ottawa**  
Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche Office of Research Ethics and Integrity

La présente confirme que le Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université d'Ottawa identifié ci-dessus, opérant conformément à l'Énoncé de politique des Trois conseils et toutes autres lois et tous règlements applicables de l'Ontario, a examiné et approuvé la demande d'approbation éthique du projet de recherche ci-nommé. L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales / Commentaires".

Lors de l'étude, le protocole ne peut être modifié sans approbation préalable écrite du CER sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques de l'étude comme par exemple un changement de numéro de téléphone. Les chercheurs doivent aviser le CER dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou affecter considérablement le déroulement du projet. Ils devront aussi rapporter tout événement imprévu et / ou dommageable et devront soumettre toutes les nouvelles informations pouvant nuire à la conduite du projet et/ou à la sécurité des participants. Toutes modifications apportées au projet, aux lettres d'information / formulaires de consentement ainsi qu'aux documents de recrutement doivent être soumises pour approbation en utilisant le document intitulé "Modification au projet de recherche" au: <http://www.recherche.uottawa.ca/deontologie/formulaires.html>

Veillez soumettre un rapport annuel au Bureau d'éthique quatre semaines avant la date d'échéance indiquée afin de renouveler de l'approbation éthique. Afin de fermer le dossier, un rapport final doit être soumis. Ces documents sont disponibles en ligne au: <http://www.recherche.uottawa.ca/deontologie/formulaires.html>

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec le Bureau d'éthique en composant le poste 5387 ou par écrit à: [ethique@uOttawa.ca](mailto:ethique@uOttawa.ca).